

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 21 juin 2016

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 1 |
| <i>Organisation des travaux</i> | 1 |
| <i>Examen de l'arriéré</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, MM. Knaepen, Onkelinx..... | 1 |
| <i>Le plan Autisme</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Defrang-Firket, Bonni, Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Onkelinx..... | 2 |
| <i>Organisation des travaux</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue..... | 3 |
| <i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i> | 3 |
| <i>Projets et propositions</i> | 3 |
| <i>Proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge du vieillissement des personnes présentant un handicap mental, déposée par Mmes Bonni, Gonzalez Moyano, Morreale, Pécriaux, MM. Prévot et Legasse (Doc. 433 (2015-2016) N° 1)</i> | 3 |
| <i>Désignation d'un rapporteur</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux..... | 3 |
| <i>Exposé de Mme Bonni, coauteure de la proposition de résolution</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni..... | 4 |
| <i>Discussion générale</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Daele, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Bonni..... | 5 |
| <i>Interpellations et questions orales</i> | 10 |
| <i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouvelles techniques pour fluidifier le trafic »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 10 |

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les pistes cyclables le long des routes régionales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le comptage des poids lourds sur les routes régionales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 13

Question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux d'aménagement et de sécurisation le long de la nationale 4 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Evrard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Interpellation de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation actuelle et l'avenir de la Société régionale wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts causés aux voiries régionales par les récentes inondations »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Arens, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 21

Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les menaces sur le tronçon ferroviaire Gembloux-Namur »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 22

Interpellation de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'un centre hospitalier et ses implications sur la mobilité »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

Interpellation de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'assurance autonomie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Reprise de la séance 33

Interpellations et questions orales (Suite)..... 33

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les maisons de répit programmées dans le cadre du plan Cancer »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation de plus en plus grande de Rilatine par les étudiants en examens »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les listes d'attentes dans les maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nutrition des personnes âgées en milieu hospitalier »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 37

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention santé au sein des festivals »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....38

Question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la propagation du virus Zika »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dufrane, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 39

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le diabète en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement de la mise aux normes des maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 42

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la zoothérapie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enquête « Global drug survey » sur la consommation d'alcool »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 45

Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la reconnaissance du diplôme en psychomotricité »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien aux aidants proches »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 48

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accord-cadre entre la Wallonie et la France concernant l'accueil de Français en situation de handicap en Wallonie » ;

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les conséquences, en termes de réduction d'emploi en Wallonie, des décisions françaises en matière de handicap »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 49

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le finger food dans les maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Péciaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 51

Question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès aux aides familiales pour les personnes en gestion collective de dettes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Warnier, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 52

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les barèmes des aides familiales »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 53

Question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'audiodescription pour les personnes atteintes de déficience visuelle »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dufrane, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 54

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la maltraitance des aînés »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 55

Question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide individuelle à l'intégration des personnes handicapées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Arens, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....56

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accord du non-marchand » ;

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le mouvement de grogne du secteur non marchand » ;

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la colère du secteur non marchand » ;

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 57

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la communauté lesbienne, gay, bi, transsexuelle, intersexuelle ou queer »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 61

Organisation des travaux (Suite)..... 63

Interpellations et questions orales retirées..... 63

Liste des intervenants..... 64

Abréviations courantes..... 65

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Au niveau des propositions de décret se trouvant à l'arriéré, y a-t-il des propositions que vous souhaitez voir remises à l'ordre du jour, avant la fin de la session ?

J'ai aussi reçu un courrier de la Fédération de l'industrie cimentière belge avec une proposition de visite à la cimenterie et d'un chantier. Ce serait intéressant d'en discuter déjà ensemble.

Au niveau des propositions de décret, pas de demande particulière ? Non.

Pour ce qui concerne les propositions de résolution se trouvant à l'arriéré de notre commission, quelqu'un souhaite-t-il en faire remonter une dans l'ordre du jour ? Non, d'accord.

Je vous propose de faire le tour des différents rapports d'activités. En fonction de vos remarques, on pourra les laisser ou les retirer de l'arriéré.

J'ai d'abord un rapport d'audit de suivi de la Cour des comptes relatif aux contrôles de la qualité des travaux d'entretien du réseau routier et autoroutier de la Région wallonne. Cela a été envoyé à la commission le 19 janvier 2016 ; on a donc largement eu le temps de s'en préoccuper. S'il n'y a pas de remarque, je le retire de l'arriéré. Très bien.

Nous avons un rapport d'information du Sénat concernant la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions, en vue de développer une approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays, envoyé en commission le 7 mars 2016.

La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Madame la Présidente, en ce qui concerne le rapport de la Cour des comptes, on souhaiterait le conserver pour éventuellement l'examiner plus tard.

Mme la Présidente. - D'accord, parfait.

M. Knaepen (MR). - Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - En ce qui concerne rapport d'information du Sénat relatif à la nécessaire collaboration entre l'autorité fédérale, les Communautés et les Régions, en vue de développer une approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile dans notre pays, que souhaitez-vous ?

(Réaction d'un intervenant)

On peut le garder aussi.

Le rapport d'activités du Comité consultatif de bioéthique pour l'année 2015. Je le laisse dans l'arriéré ou je le supprime ? Puis-je le retirer ? Oui.

L'avis n° 64 du Comité consultatif de bioéthique relatif aux aspects éthiques de l'obligation de vacciner.

(Réaction d'un intervenant)

Je le retire de l'arriéré ? C'est pour ne pas laisser les avis qui sont, de toute façon, disponibles et qui peuvent faire l'objet de questions, d'interpellations et d'un suivi parlementaire. D'accord, il est donc retiré.

Le rapport d'activités 2015 de la Commission nationale pour les droits de l'enfant. Souhaitez-vous le garder à l'arriéré ? Oui, d'accord.

Je vous propose d'en rester là, pour les différents avis et rapports, s'il n'y a pas d'autre remarque. Je sais que ce qui avait été repris, notamment au niveau de l'assurance autonomie, devait revenir à la rentrée, dans le cadre de la discussion que nous avons prévue à ce sujet. Pour le prélèvement kilométrique, là aussi, il y avait une demande pour le garder à l'arriéré.

Pour rappel, nous aurons, dans cette commission, à la rentrée, les différents débats relatifs au don de sang, au fret ferroviaire, aux allocations familiales et la visite des Marronniers prévue à la rentrée également.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - C'est simplement pour voir l'intérêt que l'on a à maintenir l'avis 1255. Le décret a été voté.

Mme la Présidente. - Si tout le monde est d'accord, je le retire de l'arrière. Merci, Monsieur Onkelinx, pour votre vigilance.

La commission décide de retirer de son arriéré :

- l'avis n° 64 du Comité consultatif de Bioéthique relatif aux aspects éthiques de l'obligation de vacciner ;
- l'avis A.1255 du Conseil économique et social de Wallonie (CESW) relatif au projet de décret modifiant les dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère (parcours d'accueil des primo arrivants).

Le plan Autisme

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Madame la Présidente, je vous avais adressé un courrier pour une éventuelle présentation du plan Autisme par M. le Ministre. M. Charpentier m'avait dit que le point serait évoqué, ici, dans l'ordre des travaux. Puis-je exposer ma demande ?

Différents ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles et M. Prévot ont présenté à la presse le plan Autisme qui vise toutes les matières de manière transversale. À l'occasion d'une question d'actualité que j'ai posée, le 27 avril dernier, je lui demandais s'il était possible que le plan soit présenté en détail en commission. M. le Ministre était d'accord avec la proposition, disant que la commission était maître de l'ordre de ses travaux ; il nous revenait donc de fixer une date.

C'était simplement pour vous soumettre la demande d'une présentation du plan Autisme, maintenant ou à la rentrée. Ce sera peut-être plus facile à la rentrée. Il n'y a pas d'urgence, c'est simplement pour fixer un moment afin d'en discuter calmement.

Mme la Présidente. - Je proposerai, pour la prochaine séance de notre commission, un planning, vu que nous avons quand même pas mal d'auditions prévues. Elles nous conduiront, sans doute, jusqu'à la fin du mois de décembre. Je vais vous proposer différentes dates et, à partir de là, on pourra, d'ores et déjà, prendre les contacts avec les différents orateurs qui seront d'ailleurs, après, proposés par les différents groupes. On peut fonctionner ainsi si vous le souhaitez.

Mme Defrang-Firket (MR). - Serait-il possible d'intégrer cela dans le planning avant décembre ? D'accord, merci, Madame.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Concernant les auditions relatives au don de sang, n'avait-on pas dit que ce serait en commission conjointe ?

(Réaction d'un intervenant)

C'est ce qui a été dit ? Parfait.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je ne sais pas si ce sont des *process* réguliers, mais concernant le plan Autisme, il y a exactement la même demande au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque le plan a été proposé de manière transversale, avec une demande de présentation au niveau des Commissions de la petite enfance et de l'enseignement, notamment de l'éducation.

Je me demandais s'il n'y avait pas un intérêt à ce que l'on puisse joindre et faire travailler les deux Parlements ensemble sur cette question de l'autisme, puisque le plan a été présenté aussi de façon transversale au niveau des Gouvernements. C'est une proposition, je la mets sur la table, je ne sais pas si c'est pratiquement réalisable. Je trouverais intéressant qu'il y ait une transversalité au niveau des matières, des compétences des ministres et du débat parlementaire.

Mme la Présidente. - Si tous les collègues sont d'accord, cette proposition fait sens et on pourrait la suivre.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bonjour à toutes et tous. Entendons-nous bien, par principe, je suis à la disposition pleine et entière du Parlement. On peut donc faire, sur tous les sujets que l'on souhaite, toutes les auditions qui paraîtront utiles.

Je veux juste attirer l'attention des parlementaires, pour le confort de l'organisation future de leurs propres travaux, qu'il y a aussi une série de décrets qui vont arriver, notamment le décret relatif à toute la réforme des zonings, les décrets sur l'assurance autonomie, les décrets sur les infrastructures hospitalières, le décret qui va notamment reconfigurer le paysage des maisons de repos.

J'ai la naïveté de penser que cela risque de faire quelque peu débat. Je le dis juste pour le confort de prévisibilité de chacun et de chacune, sans parler du budget initial 2017.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, avez-vous déjà plus ou moins établi l'ordre de passage de vos décrets ? C'est plus ou moins à quelle date ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas la date précise. Certains sont déjà passés, en première lecture, au Gouvernement, d'autres le seront dans les jours ou semaines qui viennent, avant la fin de la session. Cela veut dire que ce sont des décrets qui arriveront probablement vers novembre, décembre.

Mme la Présidente. - En fonction de ces éléments d'information, je proposerai un calendrier des différentes auditions. On essaiera de faire pour un mieux avec le fait que les projets de décret sont prioritaires.

La commission décide d'organiser une commission parlementaire conjointe avec la Commission de la culture et de l'enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Organisation des travaux

Mme la Présidente. - Je voulais aussi évoquer une invitation de la Fédération de l'industrie cimentière belge, faite aux collègues des Commissions des travaux publics et de l'environnement du Parlement, à visiter à la fois l'installation de production de ciment à Gaurain-Ramecroix et le chantier de réhabilitation de l'autoroute A8-E429 entre Tournai et la France.

Différentes dates sont prévues. Je dois encore me concerter avec mon collègue de la Commission de l'environnement pour vous proposer des dates dès le début du mois d'octobre. Je ne reprends pas celles du mois de septembre, parce qu'elles me semblent un peu compliquées pour nous à assumer, mais, dès le début du mois d'octobre, nous aurons sans doute cette visite, si cela vous intéresse.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - On en a parlé, hier, en Commission de l'environnement. La date n'a pas été arrêtée, mais il me semble que M. le Président avait parlé de septembre. Concertez-vous le plus vite possible.

Mme la Présidente. - Comme je le disais, nous ne nous étions pas encore concertés.

Mme De Bue (MR). - Il a parlé de septembre, mais je n'ai pas noté de date précise.

Mme la Présidente. - Je verrai alors avec lui.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Crucke, sur « l'indexation du tarif du prélèvement kilométrique » ;
- M. Crucke, sur « le bilan du prélèvement kilométrique après quelques mois de mise en œuvre » ;
- Mme Gonzalez Moyano, sur « le traitement par le Service public de Wallonie des petites infractions de roulage » ;
- Mme Vienne, sur « la mise en œuvre du plan Nutrition-Santé et Bien-être des aînés » ;
- Mme Trotta, sur « l'augmentation du nombre de cas de diabète » ;
- Mme Vienne, sur « l'accueil des Français présentant un handicap » ;
- Mme Vienne, sur « l'intégration des personnes d'origine étrangère » ;
- Mme Vienne, sur « la procédure d'expulsion au sein d'une maison de repos » ;
- Mme Leal Lopez, sur « les difficultés de la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) » ;
- M. Lefebvre, sur « la prise en charge de la surdité » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont transformées en questions écrites.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU VIEILLISSEMENT DES PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP MENTAL, DÉPOSÉE PAR MMES BONNI, GONZALEZ MOYANO, MORREALE, PÉCRIAUX, MM. PRÉVOT ET LEGASSE (DOC. 433 (2015-2016) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à une meilleure prise en charge du vieillissement des personnes présentant un handicap mental, déposée par Mmes Bonni, Gonzalez Moyano, Morreale, Pécriaux, MM. Prévot et Legasse (Doc. 433 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je propose M. Onkelinx comme rapporteur.

Mme la Présidente. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Bonni, coauteure de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je vais vous présenter la proposition de résolution concernant le vieillissement des personnes handicapées mentales.

Grâce aux progrès techniques et à l'amélioration des conditions d'existence, l'espérance de vie a considérablement augmenté, ces dernières décennies, dans nos pays occidentaux.

Comme l'ensemble de la population, les personnes présentant un handicap mental connaissent également une nette augmentation de leur espérance de vie. En effet, elle s'est accrue de près de 35 % en moins de 20 ans. Cette longévité nouvelle entraîne avec elle un lot de questions et de défis pour notre société et mérite, dès lors, toute notre attention :

- des besoins et envies de la personne handicapée qui changent ;
- des parents qui s'inquiètent pour l'avenir de leur enfant quand ils ne seront plus là ;
- des personnes handicapées qui, au décès du parent, se retrouvent dans une institution sans transition ;
- des institutions confrontées à des personnes handicapées qui ont aussi des problèmes de santé liés au vieillissement.

Après avoir eu de nombreux contacts avec des familles concernées, des associations de terrain et des institutions, nous nous sommes rendu compte qu'il était urgent que la Wallonie mette en place une réflexion pour répondre à ce nouveau défi de société.

Dans la DPR, le Gouvernement s'engage à soutenir les parents, dès la découverte du handicap de leur enfant. Cet engagement est positif et sous-entend que le suivi se fera dès la découverte du handicap jusqu'à la fin de la vie de la personne. Pourtant, en pratique, aujourd'hui, les parents sont encore trop souvent démunis face à un enfant handicapé et âgé. Il faut anticiper les besoins et attentes de ces personnes, tout en développant des formes innovantes de soutien au maintien à domicile et à l'autonomisation pour les personnes présentant un diagnostic léger et à l'accueil des structures spécialisées pour les personnes avec une pathologie plus lourde.

Par cette résolution, nous demandons au Gouvernement wallon de :

- entamer une réelle réflexion plurielle sur les réalités du vieillissement des personnes présentant un handicap mental ;
- renforcer les aides visant à soutenir, tant physiquement que moralement, les familles des enfants présentant un handicap prenant de l'âge ;
- étudier la possibilité de renforcer le maintien à domicile et l'autonomisation des personnes présentant un handicap mental dans l'optique d'une inclusion active de ce public au sein de la société ;
- stimuler, en concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la formation des acteurs de la santé aux réalités des personnes en situation de handicap et vieillissantes, avec une attention particulière pour les personnes présentant un handicap mental ;
- renforcer les services de proximité afin qu'ils puissent développer de nouveaux métiers qui assurent l'accompagnement des personnes présentant un handicap mental, afin de leur assurer une vie autonome et la liberté d'entrer ou non dans une institution ;
- inciter les institutions spécialisées à adapter leur structure, autant que possible, afin d'assurer une continuité dans l'accueil des personnes en situation de handicap et vieillissantes, avec une attention particulière pour les personnes présentant un handicap mental ;
- développer la création d'espaces de vie privatifs facilitant la vie autonome au sein des structures d'accueil pour les personnes présentant un handicap mental ;
- poursuivre les efforts entrepris, afin d'offrir et créer des hébergements adaptés aux personnes en situation de handicap mental et accessible financièrement ;
- encourager des initiatives innovantes et des expériences pilotes en matière d'accueil et d'accompagnement de personnes présentant un handicap mental, vieillissantes, afin de garantir leur autonomie et leur épanouissement personnel ;
- enfin, renforcer les structures de type Répit afin d'aider les familles et personnes en situation de handicap à souffler et prendre du recul par rapport à leur milieu de vie habituel.

L'enjeu est de renforcer l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées avec une attention particulière pour les personnes handicapées mentales, en Wallonie, afin de mieux anticiper la prise en charge des personnes vieillissantes, éviter les listes d'attente trop importantes et les solutions d'urgence et, enfin, garantir le choix du maintien ou non à domicile.

Le vieillissement de personnes handicapées est un phénomène relativement neuf et qui va s'amplifier au cours des prochaines années. Lorsque l'enfant vieillit, inévitablement ses parents vieillissent aussi. Ce n'est pas facile d'avoir 70 ou 80 ans, de gérer ses propres problèmes de santé en plus de ceux de son enfant différent.

Par ailleurs, les parents se tracassent pour l'après. Qui s'occupera de la personne handicapée une fois qu'ils ne seront plus là. Il est souvent difficile de parler de la mort avec ses enfants et c'est encore plus vrai avec des enfants différents et pourtant, si nécessaire.

Lors du décès des parents, la personne handicapée peut se retrouver démunie, sans aucune transition, dans une institution. Ce n'est pas évident de gérer cela.

On parle souvent d'aide physique et morale pour les familles ayant un enfant handicapé, mais il faut que cette aide se poursuive tout au long de la vie et de la personne handicapée avec comme priorité, d'assurer l'autonomie et l'épanouissement des personnes.

Il s'agira de la première génération pour qui ce défi se pose. Une fin de vie de qualité pour les personnes présentant un handicap mental et le mieux-être de leur entourage en dépendent. C'est par ailleurs, parce que le sujet nous semble important que beaucoup de familles se retrouvent dans le désarroi, que nous souhaitons ouvrir le débat, la réflexion ; réflexion suivie d'actions concrètes.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais commencer par remercier Mme Bonni pour cette proposition de résolution déposée, ici, aujourd'hui.

Les perspectives démographiques de la Région prévoient vraiment une augmentation sensible de la population aux échéances tant 2030 que 2060 et également du nombre d'isolés. On évalue plus ou moins à 23 % pour 2030 et le vieillissement de la population de manière générale.

Les personnes en situation de handicap elles aussi – nous nous en réjouissons – connaissent une augmentation de leur espérance de vie, vous l'avez dit, depuis quelques années. Forcément, vous l'avez dit également, cette situation a des conséquences sur la vie des différents services en contact avec ces personnes. Je pense, par exemple, aux services résidentiels – les logements supervisés et encadrés – les services de répit et de maintien à domicile ; il y en a encore bien d'autres. On ne citera, ici, que la problématique de l'accessibilité du service pour les personnes à mobilité réduite ou, par

exemple, l'allongement des listes d'attente où le délai de rotation est plus important.

Madame Bonni, il va de soi que la formation de l'encadrement tant médical qu'éducatif, dans les services spécialisés accueillant des personnes en situation de handicap, vieillissantes, est indispensable, tout comme elle l'est d'ailleurs dans les services dits généraux également ; je pense aux maisons de repos et de soins dans l'ensemble.

Mon groupe rejoint la plupart des demandes faites au Gouvernement. J'ai toutefois un certain nombre de questions. Je vais essayer de les résumer ; peut-être aussi parfois quelques petites modifications à apporter au texte.

Premièrement, dans les développements, il est question, je cite : « d'initiatives isolées propres à certaines institutions qui sont parfois prises en interne, mais si celles-ci sont à épingle, elles ne pourront faire face à l'ensemble du vieillissement des personnes handicapées ». J'ai donc cité exactement ce qui était repris dans le développement. Il est clair qu'il n'y aura pas de solution miracle, mais une myriade de solutions qui, s'ajoutant les unes aux autres, permettront de résoudre une grande majorité des problèmes rencontrés.

J'avais une petite proposition. Ne conviendrait-il pas de recueillir, au sein d'un registre de bonnes pratiques, ces bonnes initiatives, de manière à ce qu'elles soient reproduites autant que faire se peut, ailleurs ? Pourquoi pas éventuellement et ce serait, Madame Bonni, à rajouter éventuellement aux demandes faites au Gouvernement.

Quand je prends le considérant F, il est mis : « Considérant que toutes les personnes présentant un handicap mental ». J'aurais rajouté : « Considérant que toutes les personnes, y compris celles présentant un handicap mental ».

Ensuite, au considérant G : « Considérant la mise en place de l'assurance autonomie ». J'aurais dit : « Considérant la volonté de mettre en place l'assurance autonomie », mais pas « mise en place ».

J'ai une petite question. Dans la mesure où le Gouvernement a l'intention de supprimer l'APA – cette intervention financière que nous connaissons tous, mensuelle qui va de 80 à 550 euros, en fonction de l'état de dépendance – pour intégrer les budgets au 1er janvier 2017, se pose alors, ici, la question de savoir si le paiement d'une telle aide ne serait pas plus adapté à la personne en situation de handicap vieillissante que le renfort de l'aide et des soins à domicile et donc, a fortiori, pour les personnes plus dépendantes et notamment, à défaut d'accès aux aides matérielles de l'AViQ après 65 ans. J'en ai terminé à ce niveau-là.

Au niveau des demandes au Gouvernement wallon, la première, je n'ai pas de souci.

Pour la deuxième, je suis d'accord aussi, mais peut-être faudrait-il préciser un peu ce que les auteurs visent réellement dans cette demande au Gouvernement wallon et être un peu plus précis.

Pour la troisième, je suis également d'accord. Peut-être également que l'on pourrait préciser un peu plus le fond de la demande au niveau du Gouvernement.

J'ai également noté que les auteurs de la proposition visent la suppression de la barrière de l'âge en termes d'accès aux aides matérielles de l'AViQ. Pour pouvoir accéder à ces aides, on le sait, il faut avoir déclaré le handicap justifiant l'aide avant l'âge de 65 ans. On sait aussi que cette distinction est historique. L'AViQ s'occupe donc du handicap et on le sait, l'INAMI des conséquences du vieillissement. Il a donc été considéré qu'après 65 ans, le handicap était causé par le vieillissement et était donc à charge de l'INAMI, d'où la création de l'APA. On le sait aussi, l'APA transféré au 1er janvier 2017, sera vraisemblablement supprimé avec la mise en place de l'assurance autonomie.

Il semble donc difficilement tenable de maintenir ce plafond des 65 ans pour accéder à ces aides. On le sait également, il est clair qu'à côté du handicap mental, avec le vieillissement, d'autres handicaps viendront s'ajouter.

J'aurais voulu avoir votre avis là-dessus.

Pour le quatrième et le cinquième considérant, je suis d'accord.

En ce qui concerne le sixième considérant, dans les demandes au niveau du Gouvernement, c'est noté : « d'inciter les institutions spécialisées ». J'aurais peut-être mis « qu'elles soient spécialisées ou généralistes » puisque je le l'ai dit dans l'introduction.

Au septième considérant, c'est d'accord aussi. Simplement, pourriez-vous peut-être préciser également un peu plus ce que vous visez par cette septième demande ?

La huitième, c'est d'accord.

La neuvième, c'est d'accord également.

La dixième, c'est d'accord.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Madame la Présidente, je pense qu'ici l'on touche bien évidemment à un enjeu important. Le vieillissement, de manière générale, et le vieillissement des personnes handicapées, en particulier, est un enjeu auquel la Wallonie est actuellement confrontée et sera de plus en plus confrontée dans les années à venir puisque, pour le vieillissement de manière générale, on est confrontés au papy-boom.

Ici, l'enjeu est un peu différent, puisqu'il s'agit des progrès en matière de soins et en matière médicale qui font que les personnes handicapées vivent plus longtemps. C'est un élément très positif, mais qui nous oblige à envisager des réformes relativement importantes en termes d'accueil, de soins, d'hébergement, de prise en charge. C'est un enjeu qui nous rassemble tous et l'on partage tous les constats des auteurs de la proposition. Il serait étonnant d'entendre une voix contraire, ici, au sein de ce Parlement.

Sur la manière – puisque je m'attendais, à la lecture de cette résolution, que les auteurs allaient nous indiquer le chemin qu'ils comptent prendre précisément – ici, on a un énoncé de principe, des objectifs à rencontrer. Comment les rencontre-t-on ?

Quand je lis une résolution, je m'attends à avoir des demandes au Gouvernement, pas simplement : « Faites attention ! » Comment s'y prend-on ? Les demandes au Gouvernement wallon sont un peu à mi-chemin par rapport à ce que j'aurais pu attendre. À chaque fois, j'ai envie de demander aux auteurs de la proposition de résolution : « Quelle est votre demande précise au Gouvernement ? »

La première demande : « Entamer une réflexion plurielle des réalités du vieillissement des personnes présentant un handicap mental », là je suis d'accord. Je n'ai aucune modification à apporter, je crois que l'on peut demander cela au Gouvernement. Soit on s'arrête là et l'on demande au Gouvernement d'entamer une réflexion ou alors l'on précise immédiatement, mais alors on précise plus. Quand l'on demande de renforcer les aides visant à soutenir, tant physiquement que moralement, les familles des enfants présentant un handicap prenant de l'âge, j'ai envie de demander : « Renforcer quelles aides ? Comment les renforcer ? Avec un budget, avec des moyens matériels, des moyens humains ? Comment ? »

La demande n° 3, c'est : « Étudier la possibilité de renforcer le maintien à domicile et l'autonomisation des personnes présentant un handicap mental dans l'optique d'une inclusion active de ce public au sein de la société ». De nouveau, je suis d'accord avec l'objectif, avec le principe, mais comment on y arrive-t-on ?

La demande n° 4, c'est : « Stimuler la formation des acteurs de la santé ». Je suis d'accord de stimuler, mais comment stimule-t-on ?

Cinquième demande : « Renforcer les services de proximité afin qu'ils puissent développer de nouveaux métiers qui assurent l'accompagnement des personnes présentant un handicap mental afin de leur assurer une vie autonome et la liberté d'entrer ou non d'une institution ». Comment renforce-t-on ? Demandez-vous au Gouvernement des moyens supplémentaires pour renforcer les services de proximité ? Sont-ce des moyens humains ? Sont-ce des moyens financiers ?

Le point n° 6 : « Inciter les institutions spécialisées à adapter leur structure afin d'assurer une continuité dans l'accueil ». Je suis de nouveau totalement d'accord avec l'objectif poursuivi, mais, là, je demande à nouveau : comment y arrive-t-on ?

« Développer la création d'espaces de vie privatifs », là, je vois déjà plus concrètement ce que cela veut dire, mais, de nouveau, avec quels moyens ? Incite-t-on avec des normes ? Incite-t-on avec des moyens ? Incite-t-on avec des contraintes ? Je ne le sais pas.

« Poursuivre les efforts entrepris, afin d'offrir et de créer des hébergements adaptés aux personnes en situation de handicap mental et accessibles financièrement ». Je crois comprendre qu'il s'agit de nouvelles institutions ou de nouvelles places dans les institutions. Mais de nouveau, comment, avec quels moyens financiers ?

« Encourager les initiatives innovantes et les expériences pilotes », d'accord. Demandez-vous au ministre d'avoir un budget à l'initial 2017, de manière à élargir le budget pour les expériences pilotes ?

Enfin, « Renforcer les structures qui permettent un répit afin d'aider les familles et personnes en situation de handicap à prendre du recul par rapport à leur milieu de vie actuel ». Est-ce une demande de moyens supplémentaires pour les services de répit ? Est-ce la demande ou dois-je comprendre autre chose ?

Je trouverais intéressant de préciser les demandes que l'on formule au Gouvernement pour que M. le Ministre puisse avoir les demandes précises du Parlement, de manière à pouvoir les traduire soit en budget soit en normes soit en contraintes soit en incitants, de manière à avoir une idée plus précise des demandes formulées.

Mme la Présidente. - La parole est Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Présidente, au nom de mon groupe, je voulais évidemment remercier Mme Bonni pour cette proposition de résolution, car c'est un sujet sensible et on l'a entendu dans la manière dont vous vous êtes exprimée aussi. C'est un sujet qui nous touche tous, le vieillissement de la personne handicapée et, plus particulièrement, les personnes souffrant de handicap mental. C'est vrai que, dans cette commission, on a déjà eu l'occasion, à travers des textes, à travers des questions et, à de très nombreuses reprises, de pouvoir intervenir sur le sujet.

Comme vous le dites très justement, les réponses que l'on doit pouvoir apporter à ces situations sont plurielles. Je pense que l'on aurait pu ajouter aussi complexes tant les situations sont compliquées et qu'il est très difficile de trouver des solutions générales et uniformes à des situations extrêmement diversifiées au niveau du terrain.

On vous rejoint tout à fait quand vous exprimez qu'il faut pouvoir organiser, au mieux et avec dignité, la fin de vie des personnes présentant un handicap mental.

Il est selon moi un peu dommage d'uniquement focaliser cette proposition de résolution sur le handicap mental, car je pense que le vieillissement entraînera des difficultés majeures pour les personnes qui souffrent de handicap de façon générale quel que soit le handicap, qu'il soit physique ou mental par ailleurs. Je ne voudrais pas, à travers une proposition de résolution comme celle-ci, que l'on ait le sentiment que l'on priorise, in fine, les réponses à apporter en fonction du handicap, en focalisant de façon beaucoup plus précise sur le handicap mental. On pourrait très bien nous dire : « Oui, mais, et les autres ? ». Cela doit être aussi une priorité, une responsabilité politique et attention, justement, à ne pas restreindre les demandes au niveau du Gouvernement.

Le fait de fixer une limite à 40 ans, là aussi, je pense qu'il faut faire attention. C'est toujours dangereux quand on fixe des limites d'âge ; on l'a vu dans d'autres dossiers. Sur cette question-là aussi, il faut faire attention parce que justement le processus de vieillissement, surtout quand on est porteur d'un handicap, n'est pas délimité à partir d'un certain âge avant ou après. La question des 40 ans me pose évidemment question.

Par rapport au fait que la Wallonie doit se préparer à ce nouveau défi, soyons tous plus optimistes. La Wallonie est en action par rapport à ce nouveau défi. Il y a toute une série de mesures que le Gouvernement a déjà annoncées, le ministre le disait encore tout à l'heure. Une série de décrets extrêmement importants vont arriver, je pense notamment à l'assurance autonomie. Dans l'expression dans la résolution, il faut pouvoir être réalistes aussi par rapport aux avancées du Gouvernement et plus particulièrement du ministre en matière d'action sociale par rapport au handicap et au handicap mental.

En entendant mes collègues, je me disais qu'il est vrai que, dans ce type de résolution, on devrait pouvoir être beaucoup plus précis par rapport aux demandes, dans le sens où je peux être d'accord – je les relisais en même temps que vous les présentiez tout à l'heure – avec le fait de renforcer les services de proximité, la formation des acteurs de la santé aux différentes réalités de terrain, la création des espaces de vie privatifs. J'ai envie de dire oui à tout, mais en même temps, il me semble que dans une initiative parlementaire d'une proposition de résolution, ce serait beaucoup plus intéressant que l'on définisse aussi des axes pratiques et concrets dans nos demandes.

Du fait de cette réflexion, je me demandais s'il n'y aurait pas un intérêt à constituer un petit groupe de travail pour affiner ce type de texte, pour être plus précis au niveau de nos demandes, en évitant que

l'on nous fasse le reproche de nous focaliser uniquement sur le handicap mental. Et, dès lors, que l'on puisse arriver avec des mesures plus précises au niveau du Gouvernement, en mettant en évidence le fait que ce Gouvernement est occupé à mettre en place aussi une série d'axes très concrets pour répondre aux problématiques précises qui nous touchent et avec lesquelles on peut être d'accord sur la philosophie.

Mme la Présidente. - Mme Durenne souhaitait de nouveau intervenir. M. le Ministre aura également un avis sur la question, puis Mme Bonni pourra répondre aux différentes questions.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je pensais d'abord laisser répondre Mme Bonni, de toute façon je vais vous écouter, mais après avoir entendu mes collègues, M. Daele et Mme Salvi, les demandes rejoignent les miennes. Dans les demandes au niveau du Gouvernement, je demandais vraiment ce que visaient les auteurs par les demandes qui étaient faites.

Je voulais rebondir tout de suite pour rejoindre la proposition de Mme Salvi de constituer un groupe de travail et pouvoir retravailler tous ensemble sur cette proposition de résolution.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est une thématique extrêmement sensible et importante qui me touche à titre professionnel comme ministre en charge de l'Action sociale, à titre personnel aussi.

Le constat mis en exergue par Mme Bonni et les cosignataires, à savoir la difficulté, l'angoisse, la crainte pour une série de parents, eux-mêmes souffrant des affres de l'âge, de se questionner sur ce que sera le suivi de l'accompagnement et de la prise en charge de leur enfant porteur de handicap mental, singulièrement, mais pas exclusivement. C'est une angoisse réelle et je pense qu'il est déjà trop tard que pour seulement envisager de s'y préparer.

J'ose penser que déjà des prédécesseurs ont eu l'occasion de mesurer l'importance de l'enjeu et de poser des actes pour essayer d'apporter les solutions les meilleures aux Wallons et aux Wallonnes confrontés à cette difficulté.

On doit être bien au-delà de la phase de préparation. On est déjà dans l'action et l'on doit, à mon sens, amplifier les actions. C'est pour cela que, si je peux partager le côté louable de la proposition de résolution, pour être intègre avec mes propres pensées, je dois aussi avouer rester un peu sur ma faim concernant la formulation d'une série de recommandations et, a priori, souscrire à l'idée de devoir les retravailler. Pourquoi ?

Parce qu'à l'exception notamment du point 4, la formation des professionnels, tout le reste, ce sont des appels à actions du Gouvernement qui sont déjà en œuvre. On peut, dès lors, s'interroger sur la pertinence d'une résolution appelant le Gouvernement à agir sur des actes qu'il pose déjà ; je peux en faire la démonstration.

Il y a effectivement un enjeu important, qui est celui de la prise en charge adéquate des personnes âgées handicapées, mais pas exclusivement handicapées mentales. C'est là peut-être aussi un regret, que le texte ait choisi de circonscrire le souci, la préoccupation au seul champ du handicap mental. S'il est vrai qu'il a des spécificités qui doivent être prises en considération et qui ne sont pas nécessairement de la même nature, notamment par rapport aux enjeux d'affect et de repères de la personne handicapée, il n'en demeure pas moins que cela mérite aussi une réflexion sur les prises en considération plus larges que le seul handicap mental.

Il y a d'ailleurs un petit considérant, celui du point D, qui n'est d'ailleurs pas tout à fait correct, puisque la réflexion portée à l'AViQ concernait les personnes handicapées vieillissantes et pas uniquement les personnes handicapées présentant un handicap mental et portait bien sur deux axes : la prise en charge institutionnelle, d'une part, et le maintien à domicile, d'autre part. C'est notamment pour les corrections du considérant D.

Si je passe en revue les différentes recommandations formulées, s'agissant des points 6 et 7, je me permettrais de rappeler que le programme d'investissement 2015, adopté par le Gouvernement wallon, le 10 mars dernier, a porté exclusivement sur l'adaptation d'infrastructures pour tenir compte du vieillissement de cette population, qu'un projet d'arrêté, reconnaissant les services-conseils en accessibilité, sera bientôt soumis à l'approbation du Gouvernement wallon. Les législations visant les infrastructures d'accueil et d'hébergement stipuleront que, pour toute nouvelle construction, il faudra passer par ces services-conseils en accessibilité, et ce, afin d'anticiper, dès le départ, les problématiques ultérieures liées à la perte d'autonomie. Cet enjeu du construire adaptable, c'est ce que vous évoquez notamment aux points 6 et 7.

Un projet pilote quant au plus devrait être opérationnel sous peu, puisqu'il consiste à dédicacer du personnel supplémentaire venant de structures pour personnes handicapées, afin de renforcer le personnel déjà en place, notamment aussi dans une maison de repos. Si l'évaluation de ce projet est positive, il pourrait être pérennisé via la future législation sur les équipes mobiles. C'est l'élément de réponse au point 9.

Quant au point 10, les services de répit ont été pérennisés et leur fonctionnement a fait l'objet d'un texte réglementaire.

Pour les points 3 et 8, la création de services de logement supervisés par transformation obligatoire ou de logement encadré novateur fait aussi partie de la politique menée par le ministre du Logement.

En point 5, le rôle des services d'accompagnement, ce sont les services dont les missions pourront être étendues, puisque la législation les régissant est en cours de modification pour coller davantage aux réalités du terrain. La mise en place de l'assurance autonomie devrait aussi, pour partie, apporter une réponse au point 5 de la proposition de résolution.

Pour résumer mon propos, je suis à 3 000 % d'accord avec l'importance et la pertinence qui transpire du texte consistant à ce que les autorités régionales, quelles qu'elles soient, parlementaires ou exécutives, se saisissent pleinement de cet enjeu du vieillissement de la personne handicapée. Je le dis souvent dans les conférences que je peux donner sur le sujet – les citoyens nous interpellent souvent, les journalistes – les débats portent souvent sur l'insuffisance de places en maisons de repos, le fait qu'il y ait de longues files d'attente, le fait que l'on n'ait pas suffisamment anticipé les dossiers. Par contre, trop peu fréquemment l'on m'interpelle sur une autre réalité : l'insuffisance de places d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées handicapées.

Je souscris donc pleinement à la portée et à l'objectif. Je crois par contre que le texte gagnerait – je le dis modestement, mais à la lumière des considérations qui ont pu être partagées par les parlementaires telles que j'ai pu les entendre – à être retravaillé pour ne pas être dans la démarche incantatoire d'appeler le Gouvernement à poser des actes qu'il pose déjà. Sur le plan strictement personnel, c'est plus confortable, mais il pourrait être davantage dans une démarche qui cible mieux la nature des demandes formulées, afin que l'on ait un dialogue plus fécond et précis sur des actes à devoir poser.

Je suis persuadé que Mme Bonni souscrira avec ses collègues à cette idée d'ouvrir la porte à retravailler le texte pour qu'il puisse être plus largement porté et être accru encore dans son ciblage et la pertinence des recommandations qu'il formule à l'attention de l'Exécutif.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci pour toutes ces remarques. Je l'ai dit d'emblée, je souhaitais vraiment ouvrir un débat – c'est vrai que c'est un texte qui comprend différents éléments – et les réflexions. Mon intention est justement d'ouvrir et de mettre en place des auditions. Avec toutes les personnes que l'on a rencontrées, il est vrai que l'on a constaté tous ces points-ci.

Je voudrais quand même intervenir par rapport au maintien à domicile. D'abord, en ce qui concerne la différence entre personne handicapée mentale et personne handicapée physique, les besoins sont différents en fonction du profil de la personne. Une personne handicapée physique ne saura pas rester toute sa vie à son domicile, par exemple. Le jour où elle perd ses parents, je vous défie de mettre un service de maintien à domicile 24 heures sur 24, c'est quasi impossible. Cela coûte cher et une multitude de services doivent passer au domicile et cela devient compliqué.

Une personne handicapée mentale, si elle reste à domicile – je prône le maintien à domicile, j'ai travaillé pendant 20 ans dans le maintien à domicile, je sais ce que c'est – c'est très difficile. Il faut alors travailler sur le maintien à domicile. C'est pour cela qu'il y avait différents points sur le maintien à domicile.

Vous dites que vous approfondissez la matière, il faut alors vraiment y travailler. Il ne faut pas seulement dire : « On va augmenter le nombre d'aides familiales, on va transformer des emplois APE en aides familiales ». Il faut vraiment réfléchir au profil de l'aide familiale et au profil de toutes les personnes qui se rendent à domicile et qui prônent le maintien à domicile, sinon on n'avancera pas. Comprenez-vous ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Bonni, c'est bien pour cela que l'on vous demande de faire un texte plus percutant que les propositions généralistes.

Mme Bonni (PS). - Pour cela, il n'y a pas de problème du tout, croyez-moi.

On peut donc mettre un groupe de travail en place et des auditions, car il est intéressant d'avoir des gens du terrain, des parents aussi – quelquefois, on pense tout connaître et puis, les parents apportent aussi la pierre à l'édifice – et l'une ou l'autre personne concernée également.

Mme la Présidente. - Je propose un tour pour la proposition relative aux auditions. Pour bien cerner la proposition, c'est d'abord d'élaborer un programme d'auditions et puis, de partir en groupe de travail ou de travailler sur base d'un groupe de travail d'abord et puis, avoir des propositions d'auditions.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Peut-être, à la lumière de l'ordre du jour des travaux que nous avons faits, avant la proposition, je pense que si l'on a une volonté d'avancer sur ce texte, il me semble intéressant de pouvoir d'abord se voir en groupe de travail pour préparer, affiner la proposition et, dès lors, voir s'il est utile ou pas d'auditionner. Je pense qu'il y a peut-être aussi moyen, à travers le groupe de travail, de rencontrer l'une ou l'autre personne indépendamment de la commission ; ce qui

permettrait d'alléger aussi nos travaux si nous voulons avancer.

Je préférerais que l'on travaille, qu'éventuellement le groupe de travail décide de rencontrer l'un ou l'autre acteur de terrain pour avoir des éléments beaucoup plus concrets et précis et que dès lors, l'on revienne avec le texte sans encombrer la commission.

Mme la Présidente. - Madame Durenne, quel est votre sentiment sur cette proposition ?

Mme Durenne (MR). - Je remercie Mme Bonni pour l'ouverture. Effectivement, il s'agit de constituer avant toute chose, un groupe de travail pour retravailler, peaufiner un peu le texte avec les demandes que j'avais formulées, ici, lors de mon intervention.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Je souscris à cette proposition et je pense que la souplesse de l'informalité permet de travailler peut-être efficacement, sans se mettre dans un carcan d'auditions strictes. Si l'on estime collectivement qu'il serait intéressant de procéder à des auditions, alors pouvoir revenir avec une demande précise, ici, lors d'un prochain ordre des travaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Parfait.

Mme la Présidente. - Je résume. Je remets donc la proposition de résolution dans l'arrière. Vous réunissez un groupe de travail informel avec les différents députés concernés qui se sont exprimés, ici, en Commission et vous reviendrez avec une proposition relative à cette résolution ou à des auditions.

Mme Bonni (PS). - D'accord et qui prend l'initiative d'organiser les groupes de travail ? Moi ? OK, c'est parfait.

Mme la Présidente. - C'est vous la leader sur ce dossier, il faut l'assumer.

(Rires)

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES NOUVELLES TECHNIQUES POUR FLUIDIFIER LE TRAFIC »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouvelles techniques pour fluidifier le trafic ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai été très satisfaite d'apprendre que la Wallonie, avec son futur centre PEREX 4.0, envisageait de développer plusieurs techniques visant à fluidifier le trafic. C'est en effet bien nécessaire sur plusieurs tronçons et vous savez que le groupe MR est très attentif dans cette matière et surtout, ma collègue, Mme Defrang-Firket.

Les nouvelles mesures envisagées sont :

- réduire la vitesse maximale aux heures de pointe ;
- ouvrir la bande d'arrêt d'urgence ;
- créer des déviations rapides du trafic.

Tout cela se ferait via des panneaux signalétiques intelligents.

J'aurais cependant quelques questions. Tout d'abord, le fait d'ouvrir la bande d'arrêt d'urgence aux usagers n'empêcherait-il pas, le cas échéant, les services de secours de se rendre dans l'urgence sur les lieux d'un drame ou vers un hôpital, par exemple ?

Si je comprends l'objectif clair de fluidifier le trafic, n'est-il pas préférable de privilégier la bande d'arrêt d'urgence pour ce type de véhicule ?

Ensuite, les déviations ne risquent-elles pas d'endommager les routes secondaires ?

Dans l'affirmative, la Région wallonne assumera-t-elle les frais liés aux éventuelles réparations si le trafic est dévié, notamment sur des voies communales ?

Enfin, pouvez-vous, d'ores et déjà, nous communiquer les emplacements prioritaires où seront placés ces panneaux intelligents ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la

Députée, je constate que vous avez de nouvelles lunettes pour pouvoir parcourir vos questions.

Je vous remercie de souligner les apports du futur centre PEREX 4.0 et des équipements de gestion dynamique du trafic qui seront déployés sur le réseau routier et autoroutier.

Cela permettra effectivement d'augmenter les possibilités de gestion du trafic avec, c'est vrai, des possibilités peu utilisées actuellement, telles que la réduction des vitesses ou l'utilisation des bandes d'arrêt d'urgence, notamment dans le but d'augmenter la fluidité et la sécurité. Les bandes d'arrêt d'urgence jouent un rôle de sécurité important sur le réseau autoroutier.

Comme vous le soulignez, dans un objectif de mobilité, la circulation éventuelle sur cette voie permet d'augmenter la capacité de la route en cas de besoin : à certaines heures, pour certains goulets d'étranglement ou encore, pour certains usagers ou véhicules, par exemple, les véhicules effectuant du convoiturage.

Cela peut être considéré comme une création d'une voie supplémentaire, mais uniquement dans certaines circonstances très particulières.

En effet, il y a aussi des limites outre la nécessité de laisser cette voie libre d'accès pour les services d'urgence à chaque fois que cela est nécessaire. Parfois, il y a aussi un besoin de capacité supplémentaire nécessaire uniquement pour deux ou trois heures un jour de la semaine. Il faut donc une étude coût/bénéfice.

A contrario, certaines études montrent qu'une augmentation de la capacité a un impact limité sur la congestion.

Une bande supplémentaire peut, dans certains cas, attirer plus de trafic supplémentaire. Il est alors recommandé de veiller à ce que le tronçon puisse faire face au flux de trafic, à la fois en amont et en aval, afin d'éviter des effets négatifs sur le réseau. En gros, il ne faut pas créer de bouchons plus importants que ceux qui existent déjà.

Le déploiement doit également répondre à différentes exigences :

- détection et vision sur les zones concernées ;
- mise en place d'une signalisation dynamique permettant ou non son utilisation ;
- la création de refuges supplémentaires pour les véhicules en panne.

Tout cela se ferait donc via des panneaux signalétiques intelligents. J'aurais cependant quelques questions.

En conclusion, exploiter une bande d'arrêt d'urgence s'opère dans des conditions précises et nécessite un dispositif lourd. Cela fera dès lors l'objet d'études spécifiques, avant toute décision d'implémentation sur

tel ou tel tronçon. À l'heure actuelle, les zones concernées, en Wallonie, n'ont donc pas encore été définies.

Je voudrais vous rassurer au niveau d'une éventuelle évacuation d'une bande d'arrêt d'urgence ; la police est parfaitement à même de le faire, en escortant un convoi voire en dégageant de force. Pour tous les autres véhicules d'urgence munis de gyrophares, la règle veut qu'ils les actionnent ainsi que leurs sirènes et les utilisateurs de la voirie doivent s'écarter rapidement pour les laisser passer.

Enfin, pour ce qui concerne les itinéraires de déviation créés en cas de problème, sur une section autoroutière, ils existent déjà en de nombreux endroits et seront complétés. Ils ont été ou seront étudiés en collaboration avec la police fédérale de la route et approuvés par les gouverneurs.

Les itinéraires conseillés et signalés sont, de prime abord, des circuits sur des routes à gabarit autoroutier – deux fois deux bandes – et en second lieu, sur d'autres voiries régionales. Les dégradations éventuelles restent, dès lors, de la responsabilité de la Région.

De toute façon, ce n'est pas parce que, ponctuellement, des déviations sont mises en place que l'on peut parler d'un réel endommagement du réseau secondaire.

Le volume de trafic quotidien qu'engendrent nos routes, au regard du surcroît éventuel qui incombe à telle ou telle déviation ponctuelle, est sans commune mesure.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse. En effet, je suis contente d'entendre que l'on veut tenir compte des points que je viens de citer par le centre PEREX 4.0.

Ce qui fluidifierait aussi nos routes régionales serait une meilleure organisation des travaux publics le long des routes. Je vais vous donner l'exemple concret de ce matin. Une bande était fermée entre Battice et Cheratte, afin de réaliser des travaux de fauchage sur la bande verte au milieu. Bien sûr, il faut toujours respecter la distance de sécurité, mais je me demande vraiment pour quelle raison il faut fermer une bande d'environ six kilomètres voire plus aux heures de pointe, en sachant qu'il y a déjà des travaux importants à Cheratte. Cela engendre très vite des embouteillages d'au moins 12 kilomètres, comme cela a été annoncé à la radio. Je pense que quelques collègues l'ont également constaté, c'est la même chose pour les travaux en cours à Verviers, entre Spa et Theux, entre Spa et Verviers, la sortie 6, la sortie 7, l'autoroute E82.

On se demande vraiment comment ces travaux ont été organisés, qui a développé ce schéma qui chahute vraiment les voies. Parfois, je me demande comment on peut organiser de telles choses.

Je pense que le futur centre PEREX 4.0 sera une bonne chose ; cela pourra améliorer les travaux dans le futur.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PISTES CYCLABLES LE LONG DES ROUTES RÉGIONALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les pistes cyclables le long des routes régionales ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, l'association de Pro Velo, créée en 1992, essaie de promouvoir l'image positive du vélo et de soutenir la politique cycliste. Cette association est soutenue par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale.

Sachant que ni le sport ni le transport ne font partie de vos compétences, j'aimerais vous interroger en tant que ministre des Travaux publics et en tant que ministre de la Santé.

Lors de travaux sur des routes régionales, quelle importance porte-t-on aux chemins pour cyclistes ? Cela se fait-il automatiquement ?

Je sais que notre topographie ne permet pas à tout le monde de se déplacer en vélo, mais je suis certaine que beaucoup de cyclistes potentiels n'osent pas le faire à cause des dangers. Des pistes cyclables, le long des routes régionales, pourraient encourager les gens à plus utiliser leur vélo et donc aussi à baisser le risque d'obésité et d'un taux élevé de cholestérol.

Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer, ici, même le 26 avril dernier, la Déclaration de politique régionale du Gouvernement prévoit la prise en compte

systématique du vélo dans tous les aménagements routiers.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'on fera des pistes cyclables partout. Cela veut dire que chaque fois que l'on fait un aménagement ou une réfection de voirie régionale, on se pose la question de savoir comment on intègre les vélos dans le projet. En fonction de cette analyse d'opportunité et de sécurité, on peut alors identifier l'aménagement le plus approprié.

Afin de répondre à cette question, mon administration, la DGO1, dispose maintenant d'outils planologiques, tels les schémas directeurs cyclables, et méthodologiques, tels des guides d'aménagement cyclable. De plus, le nouveau processus de gestion de projet routier intitulé « GPS » associe, dès la conception du projet, l'expertise des spécialistes de mon administration, la Direction des déplacements doux, pour concevoir un aménagement le plus sécurisant possible pour les cyclistes.

Les schémas directeurs cyclables ont identifié les voiries régionales à haut potentiel cyclable où il est pertinent d'aménager la route régionale pour les cyclistes. Il est à noter que Pro Velo et le GRACQ furent associés à la définition de ces schémas directeurs cyclables.

Sur les voiries reprises aux schémas directeurs cyclables, les aménagements prévus seront bien souvent des pistes cyclables, mais ils peuvent aussi être des bandes cyclables suggérées ou encore des dispositifs de modération de vitesse, permettant une mixité des cyclistes dans le trafic, telles des zones 30, par exemple.

Ailleurs, la prise en compte des vélos pourra se traduire par la sécurisation de traversées de routes régionales dangereuses pour les cyclistes. En effet, bien souvent, il est préférable d'orienter les cyclistes vers des voiries adjacentes plus calmes ou encore vers un itinéraire RAVeL parallèle à la route régionale.

Le RAVeL constitue d'ailleurs un réseau qui, lui, permet de s'affranchir des contraintes topographiques, puisque bâti essentiellement le long des voies d'eau et sur d'anciennes lignes de chemin de fer qui présentent des pentes douces.

Je me permets ainsi de rappeler qu'à l'occasion des 20 ans du RAVeL, fêtés l'an dernier, j'ai lancé un plan RAVeL visant à développer davantage le réseau qui compte déjà 1 400 kilomètres de chemins balisés, par la réalisation additionnelle de 300 kilomètres de chaînons manquants et l'amélioration de sa qualité, afin de le rendre plus accessible à tous. D'ici 2019, c'est un budget global de 32 millions d'euros qui sera consacré à cette fin.

Au-delà d'être une infrastructure sécurisée de mobilité, le RAVeL est avant tout un réseau de modes doux accessible à tous : familles, enfants, personnes

âgées, personnes à mobilité réduite, cyclistes et j'en passe. Ce réseau permet de découvrir ou redécouvrir les bienfaits du vélo pour la santé.

Je vous rejoins parfaitement quant au bénéfice pour la santé de l'usage du vélo. Je devrais en faire un peu plus souvent moi-même, d'ailleurs. Il n'est plus à démontrer, en effet, que la pratique régulière d'une activité physique, comme le vélo, contribue à la prévention des maladies cardiovasculaires. Au-delà du simple fait que, comme le dit l'adage, « bouger fait un bien fou », il faut ajouter qu'un report modal vers le vélo contribue à réduire la congestion automobile et, par conséquent, à améliorer la qualité de l'air bénéfique pour notre santé.

Dès lors, à côté de la sécurisation et de l'aménagement des infrastructures pour les cyclistes, j'encourage également la pratique du vélo par les Wallons et les Wallonnes au travers, d'une part, des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière spécifiques, menées par l'AWSR, en cette année intitulée « La Wallonie à vélo », développée avec mon collègue en charge du Tourisme, M. Collin, et, d'autre part, de la promotion du RAVeL, notamment par le nouveau site Internet ou encore le soutien à l'événement « Le Beau Vélo de RAVeL » qui, cet été encore, rassemblera des milliers de cyclistes, chaque samedi, dans 13 communes de Wallonie et de Bruxelles.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je suis contente d'entendre ces chiffres positifs. Même en Belgique, avec nos conditions météorologiques parfois difficiles, avec des vêtements adaptés et grâce à des vélos électriques, on pourrait mieux utiliser cette alternative de transport, afin de soulager les moyens de transport traditionnel et nos routes et de soutenir la santé en général.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
COMPTAGE DES POIDS LOURDS SUR LES
ROUTES RÉGIONALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le comptage des poids lourds sur les routes régionales ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, lors de la mise en œuvre de la taxe kilométrique, vous

aviez mentionné la possibilité d'ajouter un certain nombre de routes à la liste des routes taxables, au cas où celles-ci seraient utilisées comme routes transitoires.

C'est pour cela que, ces derniers temps, des prélèvements ont été faits à plusieurs endroits, dont à Eupen, afin de calculer le flux de poids lourds comparé au flux avant la mise en œuvre de la taxe kilométrique.

En ce qui concerne la Ville d'Eupen, elle a demandé de pouvoir jeter un œil sur les résultats de ces prélèvements, ce qui lui a été refusé. Par contre, il a été dit qu'un rapport sera publié d'ici six mois.

J'aimerais, dès lors, savoir pourquoi les communes n'ont pas le droit de recevoir les informations prises par ces prélèvements.

Pourquoi doivent-elles attendre une demi-année avant de recevoir les résultats ?

Voulez-vous d'abord terminer d'autres prélèvements avant de communiquer les résultats ? Sur quelle période ?

Les communes et l'Union des villes et communes de Wallonie ne devraient-elles pas être intégrées dans ces planifications ainsi que les communes concernées de la Communauté germanophone ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme déjà signalé, après les six premiers mois de la mise en place du prélèvement kilométrique pour les poids lourds, une évaluation du réseau soumis au péage sera envisagée, afin notamment d'examiner les éventuels reports inadéquats de trafic de poids lourds.

L'analyse, basée principalement sur des comptages et des comparaisons avant-après le 1er avril 2016 devra :

- tenir compte des méthodes de mesures du trafic et des définitions de véhicules, afin d'éviter de comparer des pommes et des poires ;
- valider ces mesures ;
- évaluer les éventuelles variations de trafic indépendantes à l'introduction de la redevance kilométrique.

Il faut une analyse correcte, afin de tirer des conclusions valables. Il ne me semble pas judicieux de diffuser des résultats partiels ou bruts qui ne seraient pas validés. Les communes seront naturellement informées des résultats de l'évaluation.

Par ailleurs, les trafics journaliers moyens annuels et, plus généralement, les données de trafic mesurées sont des données régulièrement transmises au public. La

Ville d'Eupen dispose de ces données de trafic routier. Il n'y a donc aucun refus.

Je peux vous citer quelques chiffres :

- sur la section de la Nationale 68 entre l'autoroute et le centre d'Eupen, le trafic journalier moyen des camions est de l'ordre de 600 camions par jour ouvrable, toutes catégories confondues ;
- sur la section de la Nationale 67 entre Eupen et l'Allemagne, 100 camions par jour ouvrable.

J'ai effectivement reçu un courrier de la Ville d'Eupen me signalant leurs craintes d'impacts de trafic sur les voiries régionales de l'entité.

Cette demande, additionnée aux autres – puisque j'en ai déjà reçu quelques-unes – sera prise en compte dans l'analyse de trafic dont je viens de vous parler. Vous savez la difficulté et la délicatesse de ce dossier, puisque sur tous les bancs, on me réclame un élargissement du réseau quand, depuis certains bancs, dont les vôtres, on me réclame supprimer les voiries régionales additionnées du réseau secondaire.

Je vous rappelle toutefois que les demandes ne concernent pas que des ajouts, mais également des retraites de routes soumises au péage, qui sont sollicitées par les transporteurs, car ils estiment que cela impacte trop souvent certaines activités locales.

J'ai, par exemple, une demande qui m'a été formulée pour la Nationale 90 entre Hermalle-sous-Huy et Flémalle, pour la nationale 40 entre Arlon et Mons, ou encore la Nationale 83 entre Arlon et Bouillon. J'agirai donc avec responsabilité dans le choix de la proposition de modification éventuelle de ce réseau qui sera présentée, le moment venu, au Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse.

J'ai juste deux petites remarques. Tout d'abord, je pense que six mois pour l'aval des analyses, même si je comprends que l'on veut seulement communiquer des chiffres vérifiés, cela me paraît un peu long.

Je demande à M. le Ministre de voir s'il est possible d'accélérer le processus de communication de ces chiffres.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je me suis mal fait comprendre alors, Madame la Députée. Ce n'est pas six mois qui sont nécessaires pour pouvoir valider des chiffres, c'est l'évaluation qui se fera après six mois de mise en œuvre ; ce n'est pas la même chose.

Mme Baltus-Möres (MR). - D'accord. Votre annonce était que le rapport serait publié d'ici six mois. Tandis que l'on a déjà la taxe kilométrique à partir du 1er avril. Je me demande....

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai bien dit et je le reconfirme, qu'il a été prévu de faire l'évaluation du réseau six mois après la mise en œuvre de la taxe, donc pour le mois, a priori, d'octobre.

Mme Baltus-Möres (MR). - D'accord pour cela.

Autre chose, vous avez parlé de la complexité, de la difficulté de ce dossier, qui est en effet la taxe kilométrique. Je confirme totalement que certaines communes, d'un côté, sont très sceptiques pour l'effet général ainsi que pour leur économie. D'un autre côté, elles constatent aussi que leurs routes sont plus utilisées pour échapper à la taxe kilométrique.

Je sais que ce n'est pas de vos compétences, mais via la compensation pour les communes concernées, l'on pourrait régler ce problème, et pas seulement en soutenant les voitures électriques. Mais comme je le disais, ce n'est pas de vos compétences et c'est pour cela que je fais juste cette remarque sur le dossier. Comme vous l'avez dit, c'est une situation difficile à régler, mais c'est aussi le Gouvernement qui est responsable de cette situation. Donc, j'espère que l'on trouvera les solutions adéquates.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE
SÉCURISATION LE LONG DE LA
NATIONALE 4 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les travaux d'aménagement et de sécurisation le long de la nationale 4 ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, vous le savez comme moi, les débats qui concernent les investissements routiers ont toujours animé notre Parlement. Votre Gouvernement a annoncé un investissement de 640 millions d'euros en quatre ans pour la remise en état et la sécurisation des routes et ses voies d'eau.

Plus précisément, 565 millions d'euros seront consacrés aux infrastructures routières avec une priorité accordée au réseau structurant.

La nationale 4 constitue un axe important de Wallonie ; elle fait partie du réseau structurant et, très logiquement, eu égard à l'état de certains tronçons, des travaux sont et seront entrepris à différents endroits, de même que des travaux de sécurisation. Notamment à travers le plan Routes, on peut voir que deux tronçons connaîtront ces types de travaux en matière de revêtement : le tronçon Fauvillers-Bastogne-Martelange et une zone sur Tenneville.

Monsieur le Ministre, quand on se balade sur cette voirie, l'on peut voir qu'à d'autres endroits de cette nationale, il y a aussi des tronçons très détériorés, parfois de manière plus ponctuelle, j'en conviens. Mais quel est, aujourd'hui, le programme que vous souhaitez mettre en œuvre pour justement résorber ce problème ?

À votre connaissance, la qualité du revêtement est-elle un élément accidentogène déterminant le long de cette nationale ?

Puisque j'évoque la problématique des travaux, notamment une voirie qui a souffert énormément à travers les intempéries que l'on a connues ces derniers jours, on peut aussi s'interroger quant – et je comprends qu'il y a parfois des situations d'urgence qui obligent à réagir très vite – à la pose des revêtements dans des conditions climatiques parfois difficiles – ce n'est jamais un gage de qualité à long terme.

Dans les pays voisins, lorsque les conditions sont délicates, on stoppe tout de suite les travaux pour être certains de pouvoir dépenser son argent à bon escient et de manière durable. C'était l'occasion aussi d'avoir votre avis sur cette manière de procéder.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous informe que pour aboutir au plan Infrastructures 2016-2019, il y a eu tout un processus d'identification des besoins qui ont été classés en fonction de leurs enjeux, par thématique, telle que – pour en reprendre les principales – les revêtements, la sécurité et les traversées d'agglomérations ou encore les extensions du réseau.

Il existe des besoins qui répondent à différents enjeux et qui pourraient être placés dans plusieurs thématiques. Mais il a été décidé de placer chaque besoin dans un seul silo, en fonction de la thématique la plus importante. Monsieur Evrard, nous avons dans le plan Infrastructures, sur la nationale 4, des dossiers qui ont été placés dans la rubrique « Sécurité et traversée d'agglomérations » et non dans la rubrique « Revêtements ». Mais le renouvellement du revêtement est, bien entendu, prévu.

C'est ainsi que la nationale 4 bénéficiera aussi, outre les deux tronçons que vous citez, ceux de Bastogne-Fauvillers-Martelange et de Tenneville :

- d'une rénovation des revêtements à Arlon, pour la sécurisation du carrefour du Lidl ;
- à Arlon, toujours, pour la sécurisation entre Arlon et Steinfort ;
- à Martelange, pour la sécurisation ;
- à Martelange, encore, pour la réhabilitation de revêtement à Warnach ;
- à Nassogne, pour la sécurisation de la traversée de Bande ;
- à Namur, pour la sécurisation de la chaussée de Waterloo ;
- à Namur, pour l'aménagement des voiries pour la gare et la création d'un giratoire.

De plus, au plan Infrastructures 2016-2019, s'ajoutent des moyens complémentaires de réfection des revêtements sur des budgets classiques de la SOFICO avec lesquels d'autres projets sur la nationale 4 sont retenus, tels qu'à Wavre la réhabilitation du revêtement, à Walhain la réhabilitation du revêtement et même chose à Ciney-Hogne, pour 7 millions d'euros, rien que pour ce tronçon-ci.

J'ajouterai également que les baux d'entretien permettent aux services de la DGO1 d'intervenir pour des réparations ponctuelles quand cela s'avère nécessaire.

Pour répondre à votre dernière question : non, à ma connaissance, l'état du revêtement ne constitue pas une cause d'accidents déterminante, le long de la nationale 4, en tout cas pas plus a priori, là, qu'ailleurs, si cela devait être le cas.

Vous l'aurez constaté, les travaux prévus couvrent globalement toutes les sections actuellement dégradées de la nationale 4. La sécurité et le confort des usagers n'en seront qu'augmentés et je m'en réjouis.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

Je serais tenté de vous dire : « Quel beau programme, que de belles ambitions ! », mais c'est la moindre des choses, à partir du moment où l'on prélève une taxe kilométrique, il est logique de résorber, en tout cas, le fossé qui existe parfois dans certaines voiries, de manière à rendre...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est logique, mais j'attire votre attention sur le fait que seule la Wallonie a considéré que c'était logique. Raison pour laquelle elle a fait une redevance.

M. Evrard (MR). - Oui, peu importe. Ici, en l'occurrence...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mais j'aime que vous le souligniez, c'est tout !

M. Evrard (MR). - La remarque est pertinente. L'objectif est en tout cas d'arriver à un résultat intéressant et donc j'attire une nouvelle fois votre attention sur des tronçons qui pourraient être oubliés, de manière à ce que l'on puisse y être extrêmement attentifs.

J'espère qu'en matière de réalisation des travaux, vous aurez toujours un œil attentif pour faire en sorte que les produits et la marchandise soient mis dans de bonnes conditions, de manière à éviter des malfaçons et des problèmes qui risquent de se reposer, si l'on n'est pas attentifs. On l'a connu, dans le passé, et si l'on a de bonnes résolutions, si l'on a les moyens, aujourd'hui, je crois qu'il faudra aussi être très vigilants sur la manière dont tout cela va être mis en œuvre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez raison et c'est pour cela que j'en profite pour compléter le propos, en rappelant que dans le cadre des réductions de personnel que l'on connaît, il a été décidé par le Gouvernement, malgré tout, d'engager huit équivalents temps plein à la DGO1 ou à la DGO2 et j'ai souhaité les mettre intégralement à la DGO1, exclusivement pour des opérations de contrôle.

C'est huit contrôleurs qui seront engagés, de manière complémentaire.

**INTERPELLATION DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SITUATION ACTUELLE ET L'AVENIR DE LA
SOCIÉTÉ RÉGIONALE WALLONNE DE
FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES
INFRASTRUCTURES (SOFICO) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation actuelle et l'avenir de la Société régionale wallonne de financement complémentaire des infrastructures (SOFICO) ».

Y a-t-il des personnes qui se joignent à l'interpellation de M. Jeholet ? Non.

La parole est à M. Jeholet pour développer son interpellation.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, je vous avais interpellé, il y a plus ou moins une petite année d'ici, concernant la SOFICO. À la demande du MR, les responsables de la SOFICO étaient venus dans cette

commission, notamment par rapport au devenir de la société, mais aussi par rapport à la situation financière que nous estimions tendue et difficile, à l'époque.

Je me permets de revenir sur quelques points, sans surprise. Tout d'abord, concernant l'état de nos routes, Monsieur le Ministre, vous avez présenté, il y a six mois d'ici, le plan Infrastructures avec un choix de travaux à réaliser dans les années à venir, avec un budget également prévu. Un budget insuffisant par rapport aux besoins, puisque les besoins sont estimés à 5 milliards d'euros. On est loin du compte. À un moment donné, le Gouvernement a-t-il les moyens de ses ambitions ? Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le porte-parole de la SPW Mobilité qui l'a dit à la RTBF, il y a quelque temps.

Par rapport à ce plan Infrastructures, il y a aussi un axe qui prévoit, très clairement, de finaliser les chantiers qui n'avaient pu être complétés dans le cadre du plan précédent. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre, six mois après la présentation de votre plan ?

Qu'en est-il de l'état d'avancement des différents chantiers prévus dans le plan précédent ? C'est une première question. Vous allez me dire que c'est l'héritage de votre prédécesseur, mais qu'en est-il de ce plan ?

Y aura-t-il une évaluation du plan Routes premier du nom ? Évaluation qui peut être utile par rapport à la mise en place et la mise en œuvre du plan Infrastructures que vous avez présenté en janvier dernier.

Comment jugez-vous les moyens actuels dont dispose la SOFICO afin d'assumer ses responsabilités par rapport au plan Infrastructures ?

Sont-ils suffisants ?

Par ailleurs, comptez-vous prioriser certains chantiers ? Je le sais et ce n'est pas nécessairement un reproche ; vous ne savez pas fabriquer des biais, mais on le sait, les moyens sont insuffisants. D'où peut-être l'importance, aussi, de prioriser certains chantiers.

Par rapport à la taxe kilométrique qui était une recette importante et prévue, en 2016 et pour les années à venir, on voit les difficultés – M. Crucke intervient souvent sur le sujet. Vous avez de la chance qu'aujourd'hui, il soit retenu chez M. Furlan, cela vous arrange, je suppose.

Je voudrais vous entendre par rapport aux recettes de la taxe kilométrique qui sont moindres qu'escomptées. Ce n'est pas de nature à nous rassurer. On est en 2016, un montant était prévu. Je vous ai entendu dire que oui, c'est vrai, c'est un retard à l'allumage, que cela ira mieux dans le temps. Quel est le premier bilan que vous pouvez dresser par rapport aux recettes de la taxe kilométrique ?

Deuxième questionnement, par rapport à un effet d'annonce que vous avez eu. Des journalistes m'avaient interrogé : « Que pensez-vous de l'idée géniale de M. Prévot, la mise en concession du réseau autoroutier ? » J'ai répondu : « Pourquoi pas ? » On pourrait évidemment creuser, mais ce n'est pas sans conséquence pour la SOFICO et le devenir de la société. Toute une série de questions peuvent se poser par rapport au devenir de la SOFICO.

Vous aviez dit, à l'époque, que vous aviez eu des contacts ou que vous alliez être en contact avec des opérateurs français. Je pense que le système n'est pas adaptable, il n'est pas comparable au système français. Je pense que chaque expérience peut être aussi enrichissante. Qu'en est-il aujourd'hui de cet effet d'annonce par rapport à la mise en concession du réseau autoroutier ? Je sais que le partenaire avait réagi, pas toujours très positivement à l'époque. Y a-t-il des avancées ? Y a-t-il un accord du Gouvernement, un accord de principe pour avancer sur cette mise en concession ? Qu'en est-il de toutes les questions qui peuvent se poser par rapport à la SOFICO, si la réponse était positive de votre part ?

Peut-être qu'à un moment donné, on peut venir aussi avec des idées et les abandonner par la suite. Je pense que l'on peut aussi réfléchir, c'est le rôle du politique. Cette idée de mise en concession du réseau autoroutier est-elle abandonnée ou pas ? Si elle ne l'est pas, quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et quel est l'état d'avancement du dossier ?

Troisième élément de questionnement. On a parlé des autoroutes du vent, on a vu la volte-face par rapport au réseau de fibres optiques en quelques années. Il me revient qu'il y aurait un projet d'installation de poubelles de tri sélectif sur les aires d'autoroute, que ce projet serait à l'étude.

Le ministre peut-il nous donner davantage d'informations par rapport à ce dossier ? Ou c'est peut-être du vent et un dossier qui n'a pas ou plus raison d'être.

Quelles sont les responsabilités que la SOFICO devra assumer ?

La société supportera-t-elle des coûts dans le cadre de ce projet ?

Quatrième élément de questionnement par rapport à la création de parkings de covoiturage. Je pense que le parking de covoiturage est un dossier important. Il y a eu des réalisations concrètes à travers la Wallonie et un des derniers qui a été mis en place, ou plutôt l'extension, c'est à Herve, dans ma commune. Il y a toujours des projets qui sont en cours aujourd'hui. Y a-t-il un nouveau plan de création de parkings de covoiturage en Région wallonne ? Quel rôle pour la SOFICO ? Avec

quels moyens budgétaires ? Je pense que c'est un élément aussi important.

Dernier élément de mon interpellation, Madame la Présidente, il s'agit de la situation financière de la SOFICO. Quand on a auditionné les différents responsables, on vous a aussi entendu, en disant que la SOFICO était dans une situation financière qui n'était pas évidente, mais elle est aujourd'hui maîtrisée – c'est ce que vous nous aviez dit à l'époque. Quelques mois plus tard, quel ne fut pas notre étonnement d'entendre que la garantie de la Région wallonne couvrant la SOFICO allait être augmentée ! Il peut y avoir des raisons à cela, mais comprenez aussi l'inquiétude des parlementaires de l'opposition que nous sommes.

Un programme d'émission de bons de trésorerie allait être mis sur pied. J'estime quand même que tout n'était pas si rose que cela. Par rapport à ces billets de trésorerie, je souhaiterais que vous m'indiquiez si l'ensemble des billets ont trouvé souscripteur aujourd'hui ? Quelle est la liquidité de ce type de produit ? L'entreprise va-t-elle recourir à de nouveaux emprunts ? Si oui, lesquels ?

Je me permets aussi de revenir sur le fait que la Région wallonne a honoré, en quelque sorte – je vous l'avais dit à l'époque parce que cela n'avait pas été fait auparavant – le paiement du *shadow toll*. C'est vrai que c'étaient des arriérés et que la situation a été régularisée par vos soins. Il faut savoir que le *shadow toll* persiste concernant les véhicules légers.

Qu'en est-il de l'allocation de base inscrite au budget wallon 2016 ? Est-elle suffisante ? Permet-elle à la Région d'honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de la SOFICO ?

Quel serait l'impact financier sur les comptes et sur la trésorerie de la société, s'il s'avérait que ce n'était pas le cas ?

Est-ce que la constitution d'un arriéré de paiement 2016 a déjà eu lieu ?

Voilà, Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, un certain nombre de questionnements par rapport à la situation financière de la SOFICO, par rapport aux projets de la société, ce que le Gouvernement attend de la SOFICO, mais aussi à travers des projets qui avaient été annoncés, comme la mise en concession du réseau autoroutier qui pourrait évidemment poser un certain nombre de questions sur l'avenir même de la société.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Monsieur Jeholet pour votre interpellation, effectivement, sur une société régionale extrêmement importante, vous l'avez vous-même souligné.

Je trouve que c'est opportun de pouvoir faire un peu le point, quasi un an après que nous ayons pu entendre les dirigeants de la SOFICO, puisque c'était le 16 juin 2015 que cette audition s'est tenue et a permis d'aborder la palette des actions menées par la SOFICO, ainsi que sa situation financière.

Depuis le début de la législature, en ma qualité de ministre de tutelle, je me suis appliqué à redresser pour l'améliorer la situation financière de cette société publique wallonne, créée, il y a 20 ans déjà, et qui a pu montrer son efficacité dans la réhabilitation et le développement des infrastructures routières et fluviales wallonnes.

Pour ce qui concerne l'évaluation du plan Routes lancé par l'un de mes prédécesseurs, Benoît Lutgen, et qui se termine. Je précise que plusieurs centaines de chantiers ont été réalisés pour réhabiliter et développer plus de 20 % du réseau structurant confié, initialement, à la SOFICO. C'étaient donc les 1 600 kilomètres avant que ne s'adjoignent, suite à la mise en œuvre du prélèvement kilométrique, 800 kilomètres additionnels.

Pour être précis et complet, il reste 14 chantiers toujours en cours d'exécution. Je pense, notamment, au viaduc de Wauthier-Braine, au pont de Cheratte ou au ring neuf de Charleroi, par exemple.

Le budget global pour ce plan Routes s'élève à plus de 500 millions d'euros hors TVA.

Dans la foulée de ces chantiers, j'ai effectivement présenté, au début de cette année, vous le savez, un plan ambitieux d'investissements à hauteur de 640 millions d'euros, c'est le fameux plan Infrastructures 2016-2019 qui concerne la SOFICO pour 370 millions d'euros, le reste relevant des budgets du SPW. Donc, c'est dire si dans ce plan, la SOFICO est la première concernée par la concrétisation des différents projets identifiés.

Actuellement, il est encore évidemment trop tôt pour juger de l'état d'avancement des dossiers repris dans ce plan, puisque celui-ci débute. Ils ne seront, en outre, comme je l'ai expliqué en marge du lancement du programme, pas priorisés formellement, en disant : « Celui-là, c'est le un, puis celui-là, c'est le deux, et puis celui-là, c'est le trois, puis celui-là, c'est le quatre » puisque l'un des enseignements qui a été tiré, notamment du plan Routes et dont j'ai voulu tenir compte pour le plan Infrastructures, c'est que les réalités techniques et administratives viennent souvent perturber ce type de hit-parade lorsqu'il est établi.

La Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments, celle des voies hydrauliques, et la SOFICO sont occupées à planifier l'ensemble des chantiers en fonction des degrés de maturité administrative de chaque dossier. Une chose est d'avoir la volonté politique de mettre en œuvre tel dossier plutôt que tel autre, parce qu'il nous apparaît être, pour des

considérations de sécurité ou de « liaisonnement » vers un pôle économique, plus opportun et de les activer rapidement. Une autre est de devoir se rendre compte, en discutant avec l'administration, que ces dossiers ne sont encore nulle part, qu'il faut commencer à faire toutes les études préalables, alors que d'autres chantiers, que l'on a peut-être politiquement considérés, comme étant moins prioritaires, sont, par contre, eux, plus mûrs sur le plan administratif, et donc en capacité d'être enclenchés et engagés.

Par ailleurs, pour aider l'administration dans la mise en œuvre de ce plan, le Conseil d'administration et la SOFICO et moi-même avons pris la décision de réserver un montant budgétaire de 10 millions d'euros en vue de lancer un accord-cadre pour confier au secteur privé, au travers d'un marché conjoint SPW/SOFICO, des études techniques de plusieurs dossiers du plan Infrastructures.

Ma conviction a été forgée lorsque, vous vous souviendrez, en 2015, j'avais pu obtenir du Gouvernement 40 millions d'euros additionnels. Quand j'ai vu la difficulté avec laquelle l'administration avait réussi à engager ce montant, avant la fin de l'année, je me suis dit : « Mon Dieu, c'est seulement qu'avec un apport de 640 millions d'euros du plan Infrastructures, leurs difficultés ne seront pas moindres d'arriver à absorber le flot des chantiers et surtout des cahiers de charges à devoir rédiger ». Pour soutenir au mieux le rythme, le calendrier, la dynamique de création des projets et donc le secteur, notamment des voiristes et les entreprises concernées, le Gouvernement a accepté la proposition que j'ai formulée d'externaliser pour 10 millions d'euros la rédaction d'une série de cahiers de charge. Ce qui permet, effectivement, de mieux mettre en œuvre ce plan, avec une efficacité couplée entre SPW/SOFICO et opérateurs privés.

Tous les soumissionnaires ont remis leurs offres, à l'heure où je vous parle, et celles-ci sont à l'examen dans l'objectif d'une attribution, dans les prochains jours. Sans cette notion d'aide mutuelle entre le public et le privé, je ne pense pas que l'on pourrait d'ailleurs arriver à lancer autant de projets, autant de cahiers de charge, autant de kilomètres de routes en travaux sur la période assignée.

Au sujet des données budgétaires et financières relatives à la SOFICO, je ne peux que vous confirmer le redressement de la situation de la société grâce aux actions que j'ai pu mettre en place et à l'arrivée des recettes du prélèvement kilométrique.

On ne peut pas pointer le problème dans sa gestion, et, par ailleurs, le compte 2015 et le budget 2016 ont été approuvés à l'unanimité du conseil d'administration. Je rappelle aussi que la Cour des comptes avait relevé, dans ses audits, des aspects relatifs à la consolidation ou la déconsolidation au regard des normes et quelques considérations de nature technique. Elle n'a jamais remis en cause l'utilité et le bienfait de la société en tant

qu'organisme public de financement alternatif pour le compte de la Wallonie.

Je rappelle aussi, au passage, que c'est ce qui a permis la poursuite des ambitieux programmes d'investissements que nous connaissons, que la quasi-totalité d'entre vous a approuvés et encouragés.

Pour l'éventualité de concéder le réseau totalement à du privé, je vais vous répondre de manière très directe. Oui, des contacts informels ont eu lieu avec des intervenants français pour étudier les grandes lignes du système de concession, pas seulement du système de concession à la française, mais de voir aussi si la diversité des mécanismes mis en œuvre, aux quatre coins de l'Europe – et souvent par une poignée, d'ailleurs, d'opérateurs, même s'ils ont des filiales diverses – sont les mêmes. Et il en résulte que la masse des investissements directement consentis par les pouvoirs publics pour la réhabilitation, l'entretien et la gestion du réseau, au travers de la SOFICO, ne pouvaient pas être rencontrés à moindre coût au travers du privé, étant donné les particularités de notre réseau autoroutier.

Une société privée prend au passage de toute opération davantage de marge que ce que les pouvoirs publics consentent en frais de gestion à la SOFICO et à ses intervenants techniques. En août, tout cela devrait, le cas échéant, être recalculé au regard des premières statistiques annuelles, une fois que la redevance kilométrique pour poids lourds aura été opérationnelle sur une période suffisamment longue, puisque c'est aussi un élément qui rebat les cartes d'un business modèle pour un opérateur privé.

Et donc, oui, il a été analysé, il a été discuté, la réflexion a été menée au sein de mon cabinet. Je n'ai pas été amené à porter le dossier au niveau du Gouvernement à ce stade. Les différents opérateurs privés que nous avons rencontrés n'arrivent pas à mettre en œuvre une équation financièrement soutenable et intéressante pour eux-mêmes, au-delà de l'être éventuellement, uniquement, pour nous. Mais ce sont des investisseurs, pas des mécènes.

Toujours est-il que, principalement, je reste ouvert au débat. Donc, si vous aviez des pistes suite aux contacts que vous pouvez entretenir, je serais heureux d'en débattre avec vous. Vous pouvez me les suggérer ; je le dis sans effet de style particulier, car je pense qu'avoir cette réflexion, cela vaut la peine. En tout cas, jusqu'à présent, les différents interlocuteurs privés que l'on a pu rencontrer ne se sont pas retrouvés dans un business modèle qui tienne la route.

Au niveau des liquidités, vous me parlez de l'émission des billets de trésorerie, compte tenu de la situation provisoire dans laquelle s'est trouvée la SOFICO. Dans l'attente de la mise en œuvre effective de la redevance kilométrique des poids lourds, il est

apparu, en effet, que la mise en place d'un programme de billets de trésorerie est la solution la plus adaptée, la plus souple et la moins onéreuse, communément utilisée par la plupart des organismes publics wallons et permettant de préserver la préoccupation d'une durée de moyen terme. Et je suis en mesure de vous informer que l'ensemble des billets de trésorerie a bien trouvé acquéreur dès son émission.

En résumé, pour ce qui concerne les moyens d'investissements, compte tenu des besoins de financement de la SOFICO, à court et moyen termes, la capacité d'emprunt a donc été complétée à l'initiative du Gouvernement par le tirage des dernières tranches de financement disponibles, soit 60 millions d'euros. Tranche munie de la garantie régionale et l'émission de billets de trésorerie à mettre en place à concurrence d'un montant initial de l'ordre de 150 millions d'euros, désormais établis pour le budget 2016 à 190 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le *shadow toll* de la SOFICO, sachez que le Gouvernement a approuvé, sous mon impulsion, une mutation des processus de péage existants jusqu'alors en une seule et unique convention de péage pour tout le réseau structurant. Celle-ci a été approuvée conjointement à l'entrée en vigueur du péage kilométrique pour poids lourds et prévoit, pour rappel, le maintien d'un *shadow toll* par la Région à la SOFICO pour les véhicules légers et le transport de personnes. Elle présente, hormis l'immense avantage de la lisibilité et de la simplicité administrative, d'être parfaitement cohérente entre les différents points qui la concerne, le budget de la SOFICO, le montant dévolu au *shadow toll* ainsi que l'empreinte SEC.

Les moyens budgétaires dévolus en 2016 à la SOFICO sont importants, plus de 90 millions d'euros sur les seuls crédits des programmes « routes » pour le *shadow toll* et le commissionnement E25-E411. Mais aussi 17 millions d'euros sur les crédits pour les voies hydrauliques.

Sans entrer dans le détail des nombreuses analyses budgétaires, tous les intervenants, en ce y compris l'Inspection des finances, la Direction transversale du budget, mais aussi le Parlement ont validé ce budget pour 2016 et ont donc conclu qu'il y avait une logique entre les ressources nécessaires à la SOFICO et l'affectation que l'on en ferait pour ces missions.

Par ailleurs, les charges du passé sont en voie d'apurement puisque comme vous le dites, il subsiste un arriéré de paiement du *shadow toll*. Celui-ci se résorbe depuis 2016 et ce sera le cas progressivement jusqu'en 2019.

Pour le covoiturage, même si j'interviens indirectement au niveau structurel, je vous renverrai vers mon collègue en charge de la Mobilité qui pilote

cette matière, il vous confirmera que le SPW et la SOFICO sont très actifs en la matière.

Pour finir, je compléterai en confirmant qu'un projet de tri sélectif sera effectivement bientôt mis en œuvre. Vous êtes très bien informé, Monsieur Jeholet, ce test consistera, notamment en l'installation de poubelles de tris sélectifs sur les aires autoroutières et de mise en œuvre d'actions de sensibilisation des usagers dans les secteurs concernés. Il a lieu en parfaite collaboration avec mon collègue en charge de l'environnement.

Grâce à ce projet qui fut élaboré conjointement par la SOFICO et la DGO1, une analyse sera effectuée sur la qualité du tri. Dès lors, un bilan pourra être dressé, dès la fin de la période de test, et permettra de déterminer la meilleure solution pour réduire au mieux les charges d'exploitation, tout en maximisant l'état de propreté. Si l'on constate que c'est bénéfique et que cela améliorera l'état de service, on pourra alors envisager de l'étendre.

Ce projet, dont le coût est estimé à 150 000 euros au niveau de la phase test, sera financé entièrement par l'intermédiaire d'une subvention octroyée à la SOFICO par le Fonds pour la gestion des déchets de mon collègue Di Antonio, en charge de la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Deux, trois choses intéressantes. Je suis souvent, en Commission de la fonction publique, avec M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative qui ne cesse de venter et de louer, je vais dire, l'administration. Je ne fais pas le procès de l'administration ou des fonctionnaires. Vous avez dit que votre Gouvernement était confronté aux mêmes problèmes que les citoyens, aux mêmes problèmes que les entreprises, que les associations, que les communes, c'est-à-dire une administration lourde, compliquée ; cela, c'est une victoire. Il y a aussi des défaites, je vais y venir.

Une victoire, c'est d'avoir convaincu votre partenaire d'externaliser la rédaction d'un cahier des charges ; cela accélérera le processus – 10 millions d'euros, je trouve cela une bonne formule – cela accélérera les chantiers et c'est une gestion concrète, pragmatique des choses. Cela va évidemment, je suppose, ouvrir la voie. Si l'on veut être performants, à un moment donné, il faudra alors qu'il y ait une jurisprudence Prévot, de pouvoir externaliser.

Quand M. le Ministre Lacroix est arrivé, il disait : « On n'externalise plus, c'est terminé ». Moi je dis : « Bravo ! Prévot-Lacroix : 1-0 ». Donc, c'est important, je vous félicite. Par contre, Prévot-le PS : 1-1, parce que la mise en concession du réseau autoroutier. J'entends bien maintenant que si l'on a des idées – peut-être qu'un

jour, nous serons au Gouvernement ensemble – ce sera plus facile.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous pouvez me les formuler depuis l'opposition ?

M. Jeholet (MR). - Non, non, mais venir, cela c'est la victoire du Parti socialiste. Le Parti socialiste a dit : « Monsieur Prévot, ça suffit, c'est fini, on ne parle plus... »

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, mais je ne peux pas vous empêcher politiquement de le croire et de faire mousser.

M. Jeholet (MR). - Vous n'êtes pas né de la dernière pluie. Quand vous faites des annonces, vous ne les sucez pas de votre doigt. Cela vient quand même d'une réflexion, je vous connais assez.

Vous ne lancez pas cette idée-là sans avoir de biscuit derrière. Mais je peux évidemment comprendre que le partenaire se soit fâché.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Nous n'en avons même pas parlé au niveau du Gouvernement, c'est incroyable !

M. Jeholet (MR). - Je me souviens que les journalistes me demandaient : « Que pensez-vous, dans l'opposition, de l'idée de M. Prévot, la mise en concession du réseau autoroutier ? »

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si vous reprenez mes propos, j'ai dit que j'allais analyser, parce que je voulais qu'on le fasse sans tabous.

M. Jeholet (MR). - Si vous demandez à l'opposition des idées, peut-être des contacts, pourquoi pas ? Puisque vous avez eu des contacts uniquement avec les Français.

Vous essayez de sauver la face... Simplement ce que vous faites, c'est fermer la porte ; on ne parlera plus de concession. On ne peut pas gagner à tous les coups, j'en conviens bien.

Simplement, par rapport au plan Routes précédent, je prends note qu'il y a encore 14 chantiers en cours. Quand je vois le pont de Cheratte, je pense qu'à un moment donné, avec le Fédéral, avec les partenaires sociaux, il faudra aborder la flexibilité du travail par rapport aux chantiers sur les routes et sur les autoroutes. C'est un véritable problème économique, de bien-être au travail. Toutes ces personnes qui doivent traverser la tranchée de Cheratte pour se rendre au travail, pour aller conduire leur enfant à l'école, c'est une question aussi de bien-être.

Quand je vois ce chantier et le peu de personnes, parfois, qui y travaillent après 16 heures, je pense que l'on pourrait avoir un véritable débat, de façon élargie, avec le Fédéral, avec le syndicat, avec les partenaires sociaux. Je pense qu'il faudra avoir ce courage-là.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les premiers seraient heureux d'avoir une concertation avec le Fédéral sur la question de la flexibilité du temps de travail.

M. Jeholet (MR). - Quand je vois la position de certains partis ou syndicats sur le sujet – rêvons toujours –, mais en termes de flexibilité du travail, je pense que l'on a donné. Je suis tout à fait ouvert et sachez bien que le Fédéral est tout à fait ouvert. J'entendais encore M. Goblet, ce matin, à la RTBF, à un moment donné, dire : « On peut toujours rêver, le rêve wallon est possible ».

Simplement, par rapport au redressement financier de la SOFICO, je prends note de ce que vous dites. Je prends note aussi que la Région wallonne a augmenté la garantie accordée à la SOFICO. Je prends note que vous ne dites pas un mot sur le prélèvement kilométrique. Je suppose que tout roule, que cela va mieux que les premières semaines.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pense que j'avais prévu de répondre à M. Crucke sur cette question et m'en voudrais de vous fâcher tous les deux, si je vous livrais l'information qu'il espérait avoir.

M. Jeholet (MR). - Fâcher M. Crucke et moi...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On le voit sous les caméras tous les mercredis après-midi.

M. Jeholet (MR). - Je n'ai pas dit que fâcher M. Crucke était difficile. Fâcher M. Crucke et moi, c'est plus difficile.

Donc, voilà, nous y reviendrons. C'est, pour l'année 2016, un véritable problème financier pour la SOFICO et pour ne pas être trop long, sur le covoiturage, je suis un peu surpris de la réponse. C'est un projet que porte aussi la SOFICO.

Ma question était relativement simple, j'encourage les parkings de covoiturage. Je pense qu'il y a déjà eu beaucoup de réalisations.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il est prévu d'en faire d'autres. De mémoire, il y a 2 millions d'euros dans le plan Infrastructures qui sont spécialement réservés à cet effet.

M. Jeholet (MR). - J'interrogerai M. Di Antonio, c'est toujours un plaisir, il n'y pas de souci.

Par rapport à l'installation de poubelles et du tri sélectif, je prends note évidemment qu'il s'agit d'un test, 150 000 euros, c'est mieux que rien ; nous sommes dans une phase test. À nouveau, c'est bien de l'annoncer, cela peut paraître sympathique. Je suis tout à fait favorable au tri sélectif, je n'ai aucun problème par rapport à cela ; la mise en œuvre, le fonctionnement et l'efficacité d'un tel système, c'est autre chose. Mais, je me permettrai d'interroger M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal.

Je vous remercie et reviendrai vers vous dans un an, peut-être un peu avant pour le point sur la SOFICO.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Avant, je l'espère, Monsieur Jeholet.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ARENS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DÉGÂTS CAUSÉS AUX VOIRIES RÉGIONALES PAR LES RÉCENTES INONDATIONS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts causés aux voiries régionales par les récentes inondations ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, les violentes intempéries qui se sont abattues sur la Wallonie, ces dernières semaines, ont causé d'importants dégâts matériels. Les voiries régionales n'ont pas été épargnées et plusieurs infrastructures routières ont particulièrement souffert ; je pense notamment à la N4 à Bande ou dans la côte de Champlon où l'asphalte de la bande d'arrêt d'urgence a été arraché sur plusieurs centaines de mètres.

De ce fait, la circulation vers Bastogne a été ramenée sur une seule bande de circulation. Les travaux pour cette seule nationale sont estimés entre 250 à 350 000 euros, mais je pense qu'il en faudrait 350 000.

Pouvez-vous faire le point sur les dégâts causés par les intempéries aux voiries régionales ? Disposez-vous d'une estimation du coût des réparations ?

Confirmez-vous le coût évoqué pour la réparation de la N4 dans la côte de Champlon ?

Même si ces intempéries avaient un caractère exceptionnel, le changement climatique va malheureusement nous confronter, de plus en plus, à ce type de phénomènes. Ne conviendrait-il pas de réfléchir à revoir les dimensionnements des infrastructures afin qu'elles puissent absorber de plus grandes quantités d'eau ?

Ces travaux de réparations auront-ils des conséquences, c'est important, sur l'agenda des travaux prévus ?

Confirmez-vous le début, pour la mi-août, de la réfection de la N4 à la sortie de Bastogne, encore récemment réclamée par le bourgmestre de l'entité, et de la descente de Martelange ? C'est vrai qu'à certains endroits, il faut vraiment un 4X4 avec de bons amortisseurs pour encore pouvoir emprunter cette route nationale.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la Wallonie a été effectivement le théâtre de fortes précipitations, ces dernières semaines, avec diverses inondations. Il y a bien eu de fortes inondations, notamment sur la N4 à Bande. Je ne vous apprend rien en vous confirmant que tout cela aura un coût.

Indépendamment des moyens humains engagés par le Service public de Wallonie, mais aussi par les services d'intervention d'urgence, le coût évoqué de 350 000 euros sera sans doute revu à la hausse. On parle plutôt de 500 000 euros au vu des derniers bilans estimatifs. Il ne concerne pas que la côte de Champlon, mais également la traversée de Bande, de Nassogne où les quantités d'eau ont été énormes. Par contre, pour les voiries régionales situées dans la région de Bastogne, celles-ci ont été relativement épargnées, surtout en intensité de précipitations. Pour le reste des voiries régionales, le relevé est extrêmement long et fastidieux. Comme vous vous en doutez, de nombreuses zones ont été touchées en Wallonie, entraînant différents types de problèmes, allant de l'intervention ponctuelle à la fermeture pure et simple d'un axe de circulation, tel que ce fut le cas, par exemple, sur l'A8.

Concernant le dimensionnement, celui-ci respectait les normes en vigueur à l'époque et aucune installation « raisonnable » n'aurait pu absorber la quantité d'eau tombée pendant ces précipitations exceptionnelles. C'est le cas dans bien des endroits en Wallonie. Les pluies que nous avons subies ont été qualifiées par les experts météorologues de « pluies extraordinaires » et rien

n'aurait pu entraver durablement le processus naturel d'inondation, par endroits.

Pour rappel, la zone impactée par les inondations dans la Province de Luxembourg n'est pas classée en zone inondable et n'avait jamais connu tel problème auparavant.

Vous me demandez si cela impactera les travaux prévus. Si vous parlez des travaux en cours, lors des intempéries, sur la N4 à Bande, la réponse est évidemment oui. En accord avec la SOFICO, en application des dispositions de la réglementation sur les marchés publics – cette notion d'urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles – les travaux ont été confiés à l'entreprise présente sur place qui dispose de tous les moyens en personnel et en matériel pour agir rapidement. L'objectif était de remettre le trafic de la N4 à deux fois deux bandes avant les congés de juillet.

Pour les travaux prévus au plan Infrastructures 2016-2019 sur la N4 à Bastogne et Martelange, non, il ne devrait pas y avoir d'impact, puisque ceux-ci sont prévus ultérieurement. L'objectif de mes services est toujours bien de commencer les travaux sur cet axe, à Remoifosse, à la sortie de Bastogne et dans la descente de Martelange, pour la mi-août. Le dossier a été adjugé le 19 mai dernier et est proposé à l'approbation de la SOFICO. De bonnes nouvelles en perspective, donc, pour la sécurité et le confort des usagers.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Si, effectivement, ces délais se confirment, c'est une très bonne nouvelle pour la N4 et les utilisateurs qui, aujourd'hui, ont beaucoup de difficultés à circuler encore sur certains tronçons de cette route.

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
MENACES SUR LE TRONÇON FERROVIAIRE
GEMBOUX-NAMUR »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les menaces sur le tronçon ferroviaire Gembloux-Namur ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, nous montons souvent au créneau, que ce soit au sein de cette commission, en séance plénière ou dans les médias, pour que les politiques fédérales du rail traitent plus

dignement l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg. Comme nous le savons, cette liaison est vitale pour le transport intérieur et la présence de la Wallonie sur la carte ferroviaire européenne.

Cet axe est en travaux depuis plus de 10 ans. Sa modernisation est, depuis des années, une revendication wallonne prioritaire. Les retards accusés à cet égard suscitent, de manière bien compréhensible, notre indignation.

Je m'inquiète, aujourd'hui, à propos du tronçon Gembloux-Namur. Il serait menacé d'être mis en voie unique pendant plus d'un an et demi, à partir de septembre, pour les besoins de travaux de sécurisation des parois rocheuses du Beau Vallon. Cela impliquerait le déplacement des voies, la reconstruction d'une assise en béton et le creusement d'un tunnel sur 600 mètres. La réélectrification des voies ne serait pas prévue pendant ce chantier, ce qui laisse appréhender une nouvelle coupure des voies à brève échéance.

Les conséquences de ce chantier sont réellement inquiétantes. Les trains seraient déviés par la L144 et L130, via Moustier, impliquant un temps de parcours de 45 minutes au lieu de 12. D'autres dommages collatéraux sont annoncés : la suppression de trains P, l'Omnibus et l'IC + ; les trois trains internationaux quotidiens Bruxelles-Luxembourg auraient leur terminus à Namur.

Par ailleurs, je suis tout autant inquiète de la menace de démantèlement de la ligne 144 Jemeppe-sur-Sambre-Gembloux qui serait, semble-t-il, envisagée. Elle dispose d'un potentiel de voyageurs important dans le triangle Charleroi-Gembloux-Namur, notamment pour la liaison des pôles universitaires concernés.

Confirmez-vous ces informations ?

Pouvez-vous défendre d'autres options que la mise à voie unique prolongée de la ligne 161 ?

Pourrez-vous défendre le maintien et le développement prometteur de la L144 Gembloux-Jemeppe ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je partage les inquiétudes que vous venez d'exprimer à propos de la ligne 161 entre Gembloux et Namur et celles que vous relayez à propos de la ligne 144 Gembloux-Jemeppe-sur-Sambre.

Sur ces deux dossiers importants à mes yeux, j'ai adressé deux courriers, le premier à Mme la Ministre Galant et le second à son successeur, M. Bellot, car je considère que la Wallonie ne peut marquer son accord ni sur une mise à voie unique de longue durée de la

ligne 161 – qui, je le rappelle, est l'axe ferroviaire le plus saturé en Wallonie – ni sur le démantèlement partiel de la ligne 144.

Je dois toutefois porter à votre connaissance que le bourgmestre de Namur a reçu, hier, un courrier du groupe SNCB informant que, suite à l'important chantier de sécurisation de la paroi rocheuse de Beau Vallon, à partir de septembre 2016, le trafic ferroviaire sur la ligne 161 Namur-Bruxelles sera impacté, et assez largement, puisque – et je cite : « Vu la nature des travaux, il est apparu techniquement impossible de maintenir deux voies en service. Entre septembre 2016 et mi-2017, le trafic ferroviaire devra être limité à une seule voie sur une distance d'environ 6,5 kilomètres. Les trains y circuleront de manière alternée, à savoir un dans un sens et un dans l'autre ». Je vous fais l'économie du détail, même si je tiens à votre disposition le document de l'impact qu'il y aura sur tous les trajets. Je suis informé par cette missive des différentes modifications d'horaires, de destinations, d'alternatives bus qui sont mises en œuvre ou qui le seront, à partir de septembre 2016, pour les différents voyageurs, en fonction de leur lieu de provenance. Incontestablement, nous n'avons donc pas été entendus, ni par mes missives antérieures...

Il est évident que si c'est pour des questions de sécurité que le trafic doit être perturbé et qu'il apparaît que, techniquement, il n'y a pas d'alternatives, on a peu de marge de manœuvre en la circonstance. On peut juste espérer que la communication soit la meilleure possible, dans le chef du groupe SNCB, pour préjudicier le moins possible et, certainement, le moins longtemps possible les différents usagers.

Par ailleurs, je rencontre M. le Ministre Bellot dans les prochaines semaines. Nous avons convenu d'un entretien pour pouvoir, à cette occasion, partager avec lui les préoccupations de la Wallonie dans divers secteurs du ferroviaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations toutes fraîches. Nous ne pouvons que prendre acte de la décision unanime du groupe SNCB.

C'est une catastrophe pour la mobilité au quotidien, puisque cette ligne-là, normalement, était censée désengorger l'axe autoroutier vers Bruxelles.

J'entends bien qu'il faudra trouver des alternatives. Il y aura donc un impact pour tous les trajets vers Bruxelles. Je suppose que l'on reviendra sur ce dossier dans les prochains jours et les prochaines semaines pour que tout se passe au mieux pour la mobilité des citoyens qui se rendent, au quotidien, sur Bruxelles.

**INTERPELLATION DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPLANTATION D'UN CENTRE
HOSPITALIER ET SES IMPLICATIONS SUR LA
MOBILITÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implantation d'un centre hospitalier et ses implications sur la mobilité ».

La parole est à M. Daele pour développer son interpellation.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous concernant l'implantation d'un nouveau centre hospitalier et les implications sur la mobilité qu'elle génère.

Cette interpellation a deux volets, d'une part, l'implantation Vivalia, en particulier et d'autre part, la mobilité vers les institutions hospitalières, en général.

Les choix de localisation des équipements hospitaliers sont particulièrement structurants dans l'organisation d'un territoire et les hôpitaux existants sont très nombreux, ce qui pose des difficultés liées à leur localisation.

En effet, il est particulièrement difficile de combiner des besoins d'accessibilité routière aisée, pour les véhicules de secours ou des fournisseurs, et l'accessibilité de ces équipements à tous les citoyens, et particulièrement à ceux qui ne disposent pas aisément, voire pas du tout, de véhicule individuel.

Par ailleurs, le recours souvent massif à la voiture pose des problèmes non négligeables liés à des besoins en espace de stationnement très étendu. Dans certains cas, ils sont la cause d'encombrements non négligeables dans les quartiers habités environnant certains hôpitaux.

Trop souvent, des implantations, même relativement récentes, ont été faites sans prendre en compte la question d'une accessibilité autre qu'automobile.

Très vite, pourtant, cette accessibilité pose de grosses difficultés. Il revient, alors, en général, à la collectivité de tenter imparfaitement de les résoudre. On peut penser à Tournai ou à Verviers qui sont des exemples de ce type de difficultés, liées à la localisation des sites hospitaliers, que l'on qualifiera d'héritées.

Les solutions imparfaites apportées à ces difficultés sont de plusieurs ordres.

On tente d'adapter, tant bien que mal, une offre de transports publics. Lorsqu'il s'agit de pallier une mauvaise localisation initiale, cela demeure

généralement en deçà d'une offre réellement incitative, étant donné le caractère souvent excentré des implantations hospitalières, qu'il est, par définition, difficile d'inscrire dans une offre de transport collectif. Il faut rappeler qu'en matière de transports publics, les charges créées pour la collectivité ne se résument pas, comme c'est le cas de la construction de routes, à un *one shot* lié à un investissement, mais sont des charges d'exploitation à assumer année après année.

Il y a également la possibilité d'aménagements routiers, le plus souvent, pris en charge par le secteur public ; parfois, dans le cas de constructions neuves, partiellement par le promoteur de projet, par le biais de charges d'urbanisme.

Il y a aussi les mesures locales de police pour tenter de réduire les nuisances engendrées par le passage d'un charroi important par des voiries qui ne sont pas toujours adaptées à ce type de circulation.

Enfin, au plan sociétal – et ce n'est pas le moindre des paradoxes – il y a ces stratégies de mobilité hospitalière improvisées, reposant sur une part trop forte de la route, qui ont des incidences non négligeables sur la santé publique, via des atteintes à la qualité de l'air, aux pollutions sonores, voire à l'insécurité routière objective, qui peut être aggravée.

Enfin, je rappelle que les entités fédérées ayant hérité de la compétence se plaignent – comme c'est généralement le cas – du fait que le transfert de cette compétence par l'État fédéral s'accompagne d'enveloppes financières diminuées.

Tout plaide donc pour la mise au point d'une vraie stratégie hospitalière wallonne qui, à côté de l'indispensable réflexion sur la minimisation des coûts d'exploitation des équipements eux-mêmes, prenne aussi en compte la minimisation des coûts directs et indirects d'accès à ces équipements, et ce, au profit de toutes les catégories sociales, y compris – et sinon surtout – celle des plus précarisés.

Dois-je insister sur le fait qu'escompter des augmentations fortes et récurrentes des dotations du TEC ne semble pas figurer parmi les priorités du Gouvernement ?

Dans la Province de Luxembourg, plus précisément, l'intercommunale Vivalia projeterait d'implanter le fameux nouvel hôpital à Houdemont, qui est une région très mal desservie par les transports en commun, au détriment du site de Habay, avec une gare située à proximité, alors que ce site avait aussi la préférence du collège communal.

Ce faisant, Vivalia empêche une connexion fluide avec l'ensemble du bassin de soins.

Une précision, et non des moindres : le TEC Namur-Luxembourg a aussi indiqué qu'il ne sera pas en mesure

de répondre favorablement à une éventuelle demande de renforcement de l'offre dans cette région, d'autant que les flux liés à l'activité hospitalière requièrent une desserte régulière sur une plage horaire qui est très large et à partir d'une zone qui l'est également.

Il va de soi que la route a un rôle à jouer, mais tout indique que l'accessibilité par les modes alternatifs est totalement négligée, ce qui enfermerait donc tant le personnel que les patients dans la seule utilisation de la voiture pour accéder à ce site. D'où, pas de voiture, pas de soins hospitaliers ou pas de visites !

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire, face à des promoteurs, tantôt publics, tantôt privés – mais dans les deux cas intimement liés à des investissements publics – quelle stratégie de localisation des équipements hospitaliers vous mettez en place pour ne pas être systématiquement mis devant le fait accompli, mais au contraire pour s'assurer que ces équipements bénéficient au maximum d'une accessibilité alternative à la voiture – qu'ils soient dès lors physiquement accessibles à tous les Wallons, y compris les plus défavorisés ?

Quels contacts avez-vous pris avec votre collègue en charge de la Mobilité et de l'Aménagement du Territoire pour ne pas reproduire des choix de localisation dignes des années 70, choix dont la collectivité a toutes les difficultés à assumer les conséquences, aujourd'hui ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en vertu de la loi sur les hôpitaux, restée de compétence fédérale, la responsabilité générale et finale pour l'activité hospitalière, tant sur le plan de l'organisation que du fonctionnement, ou encore sur le plan financier, incombe au gestionnaire.

Par ailleurs, la localisation des équipements hospitaliers dépend largement de facteurs historiques et de décisions prises au cours du temps par les institutions elles-mêmes.

Pour ce qui concerne en particulier l'activité médicale, des processus de concertation sont en outre prévus avec le corps médical actif au sein de l'institution.

La loi prévoit en effet que le Conseil médical donne notamment un avis d'opportunité sur l'implantation de l'hôpital. Le corps médical est, entre autres, généralement attentif aux facilités d'accès de sa patientèle tant en hospitalisation qu'en consultation.

En l'occurrence, dans le cadre de la compétence en matière de politique hospitalière, en ce qui concerne les discussions internes à Vivalia sur le choix entre un site privilégiant l'accès autoroutier au détriment des

transports en commun ou vice versa, il n'appartient pas au Gouvernement wallon ni à ses membres de se substituer aux organes de direction de Vivalia pour prendre une décision définitive.

Par ailleurs, Vivalia étant un hôpital public composé de représentants de mandataires locaux également soucieux de l'intérêt général, nul doute qu'ils sont et seront attentifs à l'accessibilité et aux problèmes locaux de mobilité.

En d'autres termes, la décision sur le choix du site du futur hôpital est une décision propre à Vivalia, qu'elle seule peut prendre.

Enfin, sur le plan environnemental et d'aménagement du territoire, les services régionaux compétents, sous l'autorité de mon collègue en charge de ces matières, suivront attentivement le dossier et délivreront les permis ad hoc, dont les instructions examineront évidemment les aspects de mobilité et d'accessibilité, notamment au travers de l'étude d'incidences.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, pas de planification. En termes d'accessibilité, on avance à l'aveugle.

On laisse faire et puis, l'on se dit : « Voilà, une implantation a été choisie et après, seulement, l'on se pose la question de se dire : « Comment va-t-on relier ces implantations en transport public ? ».

Et l'on voit que, si Vivalia valide le site d'Houdemont, l'on sait que le TEC Namur-Luxembourg a dit : « Écoutez, nous, on n'a pas un euro à mettre dans une connexion. On n'a déjà pas assez d'argent pour faire circuler le réseau, de nouvelles connexions, n'y pensez pas ».

On va, ainsi, tout droit, en Province de Luxembourg, vers un hôpital qui n'est accessible qu'en voiture. Cela posera de gros problèmes de mobilité, certainement pour les populations les plus précarisées, qui n'ont qu'un accès difficile à la voiture, voire pas du tout. On avance à la petite semaine et donc, Monsieur le Ministre, vous comprenez que je ne peux pas du tout vous suivre dans cette position attentiste, sans aucune initiative à ce niveau.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Daele, vous avez le droit d'utiliser les mots que vous voulez. J'essaye juste de vous expliquer que vous vous adressez à la mauvaise instance. Vous avez des relais, avec les mandataires écolos, auprès des organes de décision de Vivalia.

Je veux juste rappeler – et c'est ce que j'ai tenté de dire avec beaucoup de simplicité – que je n'ai aucune

prérogative qui me permette d'intervenir pour juger du bien-fondé ou non des choix de localisation des hôpitaux. Je n'en ai ni la possibilité ni la prérogative.

Les réflexions, qui sont celles, notamment, sur le liaisonnement des transports en commun, que vous soulevez, restent, à mon estime, extrêmement pertinentes, mais ce n'est pas au sein du Parlement de Wallonie qu'elles doivent être posées ; c'est au sein de l'organe de gestion, et singulièrement le conseil d'administration de Vivalia.

M. Daele (Ecolo). - J'entends bien que ce n'est, effectivement, pas vous qui prenez la décision finale, mais j'ai déjà entendu le Gouvernement wallon, sur d'autres projets, émettre des avis, alors qu'ici, on n'a aucune expression. Même si, en effet, il n'y a pas de décision, en tout cas en termes d'avis et d'influence, je sens assez peu de motivation.

Voilà le regret que j'exprime, à cet égard, au niveau du Gouvernement wallon.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne m'attendais pas à ce que le groupe TEC Namur-Luxembourg puisse spontanément déclarer qu'il avait gardé sous le coude des moyens qui, par miracle, pourraient être dédiés à la création d'un nouveau liaisonnement.

Pour autant, il y a encore beaucoup d'années qui s'écouleront avant que le projet ne puisse sortir de terre à proprement parler. J'ose croire qu'il sera plus facile de trouver un accord, y compris financier, permettant, demain, le liaisonnement par les bus que ne le laissent prédire les expressions du groupe TEC.

Je suis assez confiant sur cette perspective, parce que personne n'oserait imaginer qu'un hôpital n'ait pas de desserte en transport en commun.

M. Daele (Ecolo). - Si l'on suit votre logique – et je ne suis pas aussi optimiste que vous – avec l'enveloppe dédiée par le Gouvernement wallon au TEC – c'est enveloppe fermée – ce que l'on prend d'un côté pour créer une liaison vers un hôpital, c'est une desserte moins fine à un autre endroit.

Je ne partage pas votre optimisme, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - L'incident est clos.

INTERPELLATION DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ASSURANCE AUTONOMIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'assurance autonomie ».

M. Daele se joint à l'interpellation.

La parole est à Mme Durenne pour développer son interpellation.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, le 2 juillet 2015, vous avez annoncé votre intention de permettre à toute personne confrontée à une perte d'autonomie de bénéficier de multiples services à domicile pour pouvoir rester plus longtemps chez elle. Dans la foulée, le Gouvernement wallon a acté le principe de l'assurance autonomie obligatoire à instaurer pour le 1er janvier 2017.

Ce système assurantiel s'inscrit, par ailleurs, dans la DPR qui précisait que « le Gouvernement souhaite privilégier des réponses concrètes aux situations de dépendance, à domicile comme en institution, par des interventions en fonction des besoins et des prestations plutôt qu'une logique de supplément de revenu ». Progressivement, cette couverture autonomie devra bénéficier à tous les Wallons, avec une attention particulière pour ceux qui en ont le plus besoin.

Aujourd'hui, une année s'est écoulée depuis cette annonce, et nous sommes à six mois du 1er janvier 2017. Dès lors, j'estime essentiel de faire le point sur la situation.

Effectivement, alors que les mutuelles devraient plancher sur leur modèle informatique, que des formations devraient être dispensées au personnel chargé d'évaluer le niveau de dépendance, sur base d'une grille d'évaluation unique et choisie, que les citoyens devraient connaître avec précision leur contribution financière et le retour éventuel en cas d'accident de la vie ou d'évolution vers une dépendance croissante du fait de l'âge, à l'heure actuelle, nous sommes bien en peine face à toutes ces questions opérationnelles, mais aussi, et surtout, de principe, mais également de choix politiques.

Commençons par ce qui aurait dû, me semble-t-il, être à la base de votre réflexion : l'étude actuarielle, destinée à répondre à des questions essentielles.

Quels sont les besoins ?

Combien de personnes sont concernées aujourd'hui ? Dans cinq ans ? Dans 10 ou 15 ans ?

Quels coûts ? Quelles cotisations et quels montants ?
Qui devra cotiser ?

J'avoue ne pas comprendre la logique qui sous-tend votre agenda. En effet, cette étude est essentielle à l'objectivation de ladite assurance, et ce, que ce soit en termes de hauteur de cotisations, de plafonds de prestations, de simulation des barèmes pour chaque type de prestation, du nombre de personnes à assurer, d'évaluation de la dépendance, de la couverture à offrir en termes de services. C'est, en fait, clairement, sur la photographie de la situation wallonne, réalisée par cette étude, et les simulations de scénarios possibles, pour les années à venir, qui en découleront que reposera votre assurance Dépendance.

Dès lors, pourquoi ne pas avoir lancé cette étude dans la foulée de votre annonce, il y a un an ? N'avez-vous pas perdu plusieurs mois de travail finalement ?

Un marché public a bien été lancé, récemment. Cette étude actuarielle sera réalisée dans un délai de neuf semaines, à dater du moment où toutes les données nécessaires à l'étude seront disponibles. Cette information, vous l'avez donnée en réponse à une question écrite de mon collègue, M. Jeholet, il y a trois semaines.

Les données nécessaires à l'étude sont-elles disponibles ? L'étude est-elle enfin sur les rails ? À quand les résultats ?

Les montants de 25 et 50 euros sont annoncés depuis plusieurs mois.

Outre le mimétisme flamand auquel ces montants nous font penser, sur quelle base objective reposent-ils, étant donné que l'étude actuarielle visant à définir notamment les cotisations n'a pas encore été lancée ?

La notion de dépendance elle-même est sujette à réflexion. De fait, un élément important de cette réforme est la définition des modalités de mesure de la dépendance. L'échelle d'évaluation de la perte d'autonomie, BelRAI *screeener* est semble-t-il l'échelle vers laquelle vous semblez porter votre choix.

Confirmez-vous cette information ? Cet outil est-il suffisant pour mesurer les différentes facettes de la dépendance ?

Cette échelle est-elle adaptée afin d'évaluer le handicap, l'isolement des personnes âgées, que ce soit d'un point de vue familial ou d'un point de vue de l'isolement de par son habitation en zone rurale ?

Qui appliquera la grille de lecture sur le terrain ?

Les assistantes sociales du CPAS, les médecins, les aides familiales, les centres de coordination, une équipe pluridisciplinaire, comme c'est le cas pour l'APA ou pour le handicap ?

Il nous revient que le modèle BelRAI *screeener* devra être adapté et cela sur une période estimée de cinq à 10 ans.

Confirmez-vous cela ? Pratiquement, le modèle sera-t-il progressivement ajusté ?

Dans ce cas-là, qu'en sera-t-il des formations ?

Quel sera le droit de regard du bénéficiaire potentiel par rapport à l'évaluation faite, dans le BelRAI *screeener*, de son état de dépendance ?

Un droit de recours sera-t-il organisé ?

Le principe même de l'assurance Dépendance est, a priori, totalement lié au service des aides familiales. Il est donc pertinent de se pencher sur ce secteur. Un constat s'impose : ce service connaît une croissance des demandes importantes. Le rapport d'activités « Aide et soins à domicile 2014 » précisait que les demandes d'aide avaient augmenté de 29 % sur la période 2011-2014. Par contre, le rapport ne pouvait faire état du chiffre des demandes refusées, et ce, pour des raisons informatiques. Le chiffre de refus de 60 % des demandes de prestation a parfois été avancé par certains professionnels du secteur.

Là aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous confirmer cette donnée ? Confirmez-vous le fait que les aides familiales sont actuellement dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes ?

L'assurance autonomie, on le sait, impliquera inévitablement une augmentation de la demande des prestations. Dès lors, n'y a-t-il pas un risque que certains bénéficiaires ne puissent recevoir le soutien sollicité, comme c'est le cas actuellement ?

L'assurance n'implique-t-elle pas une obligation d'intervention, à partir du moment où le citoyen cotise ?

En effet, l'assurance, selon la définition du Larousse, est un contrat par lequel l'assureur, la Région dans le cas présent, s'engage à indemniser l'assuré, moyennant une prime ou une cotisation de certains sinistres éventuels. Dès lors, donnez-vous, Monsieur le Ministre, la garantie que chaque cotisant recevra, si son parcours de vie le conduit un jour à une situation de dépendance, un retour sur sa cotisation, bref une aide concrète, dans le cadre de l'assurance autonomie, car qui dit assurance dit service ?

Le secteur des aides familiales souffre, on le sait, de sous-financement chronique depuis de nombreuses années par la Région wallonne. Clairement, l'assurance autonomie, telle que présentée, à l'heure actuelle, est perçue par ses responsables comme une véritable bouée d'oxygène ; leur espoir est que cette assurance permette de refinancer un secteur sous-financé. Là, je comprends clairement leur motivation.

Il est, toutefois, important de se poser les bonnes questions. L'assurance autonomie ne doit pas pallier le manque d'engagement financier de la Région, elle ne doit pas être un impôt caché. Au contraire, elle doit être un bonus, un plus qui rend la vie bien plus simple.

Mme la Présidente. - Madame Durenne ?

Mme Durenne (MR). - Il n'y a pas de temps, il n'y a pas de temps !

Mme la Présidente. - En fait, cela fait 10 minutes. Dix minutes par interpellation, par interpellant. Là, on est arrivé à 10 minutes, en fait.

(Réaction de Mme Durenne)

Vous n'aviez pas l'information ? Cela figure dans le règlement.

Mme Durenne (MR). - Je vais aller vite, Madame la Présidente, vous me le permettez, puisque parfois on déroge un petit peu.

Mme la Présidente. - En effet, j'ai une certaine souplesse, mais peut-être pas pour 10 minutes supplémentaires.

Mme Durenne (MR). - Je vais aller très, très vite.

Mme la Présidente. - Parfait, merci.

Mme Durenne (MR). - Concernant les maisons de repos, il y a l'assurance autonomie qui est discutée pour le domicile. Il y a eu également tout un débat concernant les maisons de repos. Pour le domicile, cela rentrera clairement dans un décret ; je demande donc à M. le Ministre, si pour les maisons de repos, il y aurait, éventuellement, une modification du règlement. J'aimerais avoir votre position là-dessus.

J'ai également eu écho du fait qu'à l'heure actuelle – cela, c'est très important – l'Office de contrôle des mutualités, OIP fédéral, dans le respect de la législation de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités, ne permettait pas aux mutualités wallonnes de gérer les cotisations de l'assurance autonomie.

Confirmez-vous cette information ? Quelles sont les démarches entreprises à cet égard ?

Dans le même ordre d'idée, vous m'aviez précisé devoir encore solliciter, lorsque je vous avais interrogé sur l'APA, le SPF Sécurité sociale, afin que ce dernier se charge de la poursuite de la gestion extinctive de l'APA au-delà du 1er janvier 2017.

Pourquoi cette demande n'a-t-elle pas encore été introduite ? Le sujet a-t-il été abordé en Comité de concertation ?

Je m'interroge également sur la vision d'ensemble de la problématique « dépendance-autonomie » au niveau du Gouvernement. Il y a des mesures transversales qui doivent être prises, parce que l'autonomie ne s'arrête pas aux portes du domicile, mais va bien au-delà du domicile. Quand on parle des courses, quand on parle du ménage, je me demande quelles sont les actions concrètement entreprises avec vos collègues. Je ne veux pas me focaliser sur l'agenda, mais, comme je l'ai dit au début de mon interpellation, nous sommes à six mois du 1er janvier 2017. Monsieur le Ministre, allons-nous respecter ce calendrier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - En effet, je voudrais me joindre à cette interpellation pour connaître l'état d'avancement de vos travaux par rapport à la mise en œuvre de cette assurance autonomie et pouvoir vous questionner plus précisément sur certains points, puisque dans un premier temps, l'assurance autonomie est annoncée avec l'ambition d'accompagner la perte d'autonomie liée à l'âge, au handicap, à la santé, en permettant aux personnes qui le souhaitent de rester le plus longtemps possible dans leur habitation.

Je vous avais interrogé à ce propos, dernièrement, et notamment en vous questionnant sur le fait que dans mon acception de l'autonomie, cela ne consistait pas uniquement à dire aux personnes : « Sois autonome en restant chez toi », mais « Sois autonome, en ayant la liberté de choix par rapport aux services qui peuvent répondre à la perte d'autonomie », et donc en ce compris, en mon sens, les institutions qui peuvent héberger les personnes.

En ce sens, on était rejoints par le Conseil économique et social de Wallonie, qui indiquait que l'assurance autonomie, c'était un vaste défi et qu'il convient de prendre en compte l'ensemble des politiques destinées à améliorer le bien-être des citoyens et d'examiner globalement l'impact, en termes de réponses aux besoins, et en particulier pour les personnes âgées, fragilisées ou en état de dépendance.

Les diverses formes d'accueil résidentiel, les services de coordination et d'aides à domicile, les dispositifs à destination des personnes présentant un handicap, les structures intermédiaires entre l'hébergement, le domicile ou l'hôpital, sans oublier les mesures de prévention qui s'inscrivent en amont du processus constituent un tout à situer sur un *continuum* le plus complet et le plus cohérent possible. Il faut privilégier, dans ce cadre, la complémentarité plutôt que la concurrence entre les secteurs et favoriser la fluidité du parcours des personnes au cours de leur trajet de vie. L'assurance autonomie doit pouvoir rencontrer ces divers besoins.

Monsieur le Ministre, lors de ma précédente question, vous m'aviez dit que vous alliez ouvrir la

réflexion non pas uniquement à la question du domicile, mais également à celle des institutions. Quand on dit institution, on pense à maison de repos, mais également à institution d'accueil pour personnes présentant un handicap et, de manière plus large, à différents services.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, obtenir davantage de précisions par rapport à cela. Où en est votre réflexion ? Est-ce une réflexion d'assurance autonomie universelle, directement au 1er janvier 2017, ou cette réflexion s'inscrit-elle dans un deuxième temps, avec, d'abord, la mise en place d'une assurance autonomie pour le domicile, et ensuite, l'élargissement ? Quelle est votre logique par rapport à cela ?

Par rapport à la question – évidemment, j'y reviens chaque fois – de la cotisation, avez-vous avancé sur les montants ? Où en est l'étude actuelle qui vous permet aussi de déterminer ces montants ? Restez-vous sur la cotisation forfaitaire – j'estime que pour pouvoir aussi respecter l'ensemble des revenus, une cotisation doit, à mon sens, être progressive ?

Enfin, concernant le calendrier de mise en œuvre, puisqu'il reste quand même beaucoup d'étapes avant la mise en œuvre formelle de cette assurance autonomie, sur quoi porte votre annonce du 1er janvier 2017 ?

Est-ce sur la perception de la cotisation ? Est-ce déjà l'offre complète des services auxquels donne droit l'assurance autonomie ou y aura-t-il un phasage de mise en œuvre ?

Enfin, puisqu'un Wallon ne reste pas nécessairement un Wallon tout au long de sa vie – il peut naître à Eupen, travailler à Namur, vieillir à Anvers et mourir à Bruxelles – qu'en est-il de la portabilité des droits ? Cette assurance autonomie n'est-elle valable qu'en Wallonie ? Comment cela sera-t-il complémentaire de la portabilité des droits et de la variation du domicile potentiel tout au cours de la vie ?

Voilà les quatre axes – institutions, cotisations, calendrier, portabilité des droits – que je voulais soulever avec vous aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, je vous remercie pour ce flot de questions ; six pages d'interpellation, je crois que je ne l'avais encore jamais vu. Je vais tenter d'être aussi complet que possible, mais j'ai moi-même un temps limité pour vous apporter une réponse.

Tout d'abord, une série de considérations pour être très transparent, y compris par rapport au calendrier, puisque je ne vais pas éluder la question.

Souvenez-vous, il y a un an, quand nous avons décidé avec les deux partenaires du Gouvernement de mettre en œuvre cette assurance autonomie, nous en avons arrêté les principes de base. Parmi ces principes de base, il y avait le fait que la contribution allait être forfaitaire et pas en fonction des revenus. Vous pouvez me poser 15 fois la question, je vous répondrai 15 fois la même chose. Je pense que vous êtes maintenant en capacité d'avoir compris quelle optique on allait choisir pour ne pas sans cesse, même si vous avez le droit de plaider l'inverse...

(Réaction de M. Daele)

Le principe a en tout cas été acquis. Vous avez le droit de plaider en disant vous n'êtes pas d'accord, c'est autre chose, mais me questionner quant à savoir quelle va être l'approche, je pense l'avoir déjà dit à suffisance.

Il avait été convenu, à l'époque, que l'on allait s'inspirer du modèle flamand quant au fait qu'un montant forfaitaire soit fixé et une réduction de 50 % pour celles et ceux qui sont en régime BIM-OMNIO et, d'autre part – cela a fait pas mal réagir, y compris dans vos rangs – qu'il n'était pas prévu d'y intégrer le secteur des maisons de repos.

Nous avons eu toute une série de débats, depuis un an, sur le sujet, parce qu'une chose est d'arrêter une série de principes de base, une autre est de pouvoir commencer à opérationnaliser ces éléments-là.

Il est vrai qu'il reste encore du chemin à parcourir. Nous n'avons pas chômé en l'espace d'un an. Je vous fais un petit scoop : c'est à l'ordre du jour du Gouvernement de ce jeudi que se trouve la note.

Cette note a nécessité pas mal de travail en amont, parce que la générosité des principes doit après se confronter à la mise en œuvre pratique. Pour répondre à votre question concernant le 1er janvier 2017, l'optique du Gouvernement n'est pas de dissocier le moment de la perception du moment du bénéfice des prestations. On trouverait inapproprié vis-à-vis des citoyens de leur demander de payer dès 2017 pour en avoir des services qui pourraient arriver seulement à partir de 2018, par exemple.

Nous pouvons aisément nous dire que le citoyen aurait peine à comprendre pourquoi il doit cotiser s'il n'a pas la capacité d'en mesurer potentiellement le bénéfice même si, dans l'absolu, nous espérons que chacun attendra de très nombreuses années de cotisations avant de voir en mesurer le retour – puisque, dans l'absolu, c'est par principe assurantiel. Nous râtons toujours quand nous devons cotiser, mais le jour où nous sommes confrontés à un problème, nous sommes quand même heureux d'avoir payé son assurance.

Par rapport au timing initial, je peux vous garantir aujourd'hui que nous restons dans le schéma d'une mise en œuvre en 2017. Je ne peux plus vous garantir que ce

sera au 1er janvier ; il y aura peut-être l'un ou l'autre mois de décalage. En effet, nous risquons d'être un peu trop court avec les troisième lecture de textes et passages au Conseil d'État. En outre, même si mes arrêtés sont déjà prêts, ils ne peuvent être validés qu'après adoption du décret.

Mme Durenne disait : « Comment se fait-il que vous ayez perdu quelques mois ? » Non, et je remercie M. Daele de l'avoir souligné, nous avons reconsidéré le projet à la lumière de deux éléments, qui n'avaient pas été arrêtés au moment de l'accord politique. Le premier, c'est la nécessité de l'étude actuarielle. Nous avons fait en interne une série de projections et nous nous rendons compte au final qu'à la lumière du deuxième élément qui a changé la donne, c'est-à-dire la réflexion désormais élargie aux maisons de repos, cela impacte l'analyse et l'étude actuarielle. Parce que selon que votre assiette intègre ou non les personnes en maisons de repos, toutes les données chiffrées, les projections en sont modifiées.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu continuer de nous satisfaire des seules analyses et projections que nous avons faites en interne du cabinet et que l'on a souhaité s'adjoindre une expertise externe, parce que le modèle devenait plus complexe. Ceci explique pourquoi l'étude a été décalée, puisqu'elle a été nécessitée à la lumière de l'intégration de la réflexion sur les maisons de repos. Initialement, on n'avait pas prévu que les maisons de repos soient dedans – l'accord politique ne prévoit d'ailleurs toujours pas, à l'heure où nous nous parlons, que les maisons de repos soient dedans. Toutefois, suite notamment à l'avis du CESW, aux interpellations qui nous ont été procurées, au fait qu'il semblait subsister une discrimination et aussi la crainte que, en fondant l'APA dans le budget assurance autonomie, cela impacterait négativement une série de pensionnaires de ces maisons de repos parmi les plus précarisés – alors que le Gouvernement n'a jamais souhaité fragiliser celles et ceux qui avaient déjà des difficultés pour se payer une maison de repos – il a été convenu de rebattre les cartes et de continuer les réflexions sur le modèle qui devenait plus complexe. Cela explique que cela ait pris un peu plus de temps, mais cela doit être intimement lié au dossier de la réforme des mécanismes de financement des maisons de repos, puisque celui-ci va lui-même impacter le *business model* des projections actuarielles. C'est pour cela que les deux dossiers passeront soit en même temps, cette semaine au Gouvernement, soit ultérieurement, mais ils devront passer en même temps.

Vous voyez que tout est dans tout, entre ce qui a été arrêté il y a un an en principe de base, la modification liée à l'intégration des maisons de repos et l'évitement d'un préjudice causé aux plus fragilisés qui pouvaient être en maisons de repos grâce à l'APA, alors même qu'il était prévu de fonder cette APA dans le mécanisme.

En gros, comment veille-t-on à recycler une partie de l'APA pour ses pensionnaires en mécanisme d'assurance autonomie ? Sans compter la nouvelle manière dont le financement du secteur des maisons de repos va s'opérer, puisque l'on sait toutes les limites de l'approche par subventionnement où l'on ne sait dégager qu'une maigre enveloppe tous les cinq ans alors que les besoins sont gigantesques et que nous avons les normes SEC qui nous imposent, sur le plan européen, de voir les choses différemment.

Tous ces pôles sont imbriqués. La réforme sur le paysage des maisons de repos et de leur financement doit donc être présentée en même temps que la réforme sur l'assurance autonomie. Parce que si l'on ne prévoit pas d'entrée de jeu l'articulation entre les deux, on va avoir une réforme qui ne tiendra pas la route. C'est ce qui explique les quelques mois de retard qui ont été pris. C'est ce qui explique qu'en transparence je dis que nous avons la possibilité de rendre effectif le principe de l'assurance autonomie en 2017. Maintenant, ce ne sera peut-être plus le 1er janvier, ce sera peut-être le 1er mars, je ne sais pas encore quelle sera la date. Peu importe, c'est juste pour évoquer qu'il y a encore des formalités entre l'accord que le Gouvernement va prendre avant la fin de cette session et les travaux parlementaires.

L'étude actuarielle est pleinement en cours, elle a été remodifiée à la lumière des nouveaux éléments qui ont été sollicités. On en a déjà reçu quelques premiers jets, mais qui doivent encore être affinés. On est vraiment dans les jours et les semaines où cet élément-là doit permettre la décision. Parce que là où vous avez raison, c'est que le Gouvernement ne va pas pouvoir statuer sans avoir en support cette analyse actuarielle qui donne des clarifications sur les balises et sur les montants. Si les montants pour la zone wallonne n'ont pas encore été arrêtés et que l'on a évoqué les montants flamands, il est encore trop tôt pour dire si ce seront les mêmes montants qui seront arrêtés. J'ai juste dit que politiquement cela semblait délicat d'avoir des montants qui s'éloigneraient de ce qui est réclamé en Flandre et que l'on aille, nous, réclamer des sommes qui sont totalement indues ou irréalistes. Cela, c'est l'analyse actuarielle qui va également le déterminer et on est dans la dernière ligne droite.

Concernant l'échelle d'évaluation de la perte d'autonomie, le choix de celle-ci est effectivement essentiel dans la mise en œuvre de l'assurance autonomie. C'est la raison pour laquelle la Wallonie, soucieuse de se coordonner avec les autres entités publiques du pays, a participé à une collaboration étroite, qui est d'ailleurs toujours en cours, avec le Fédéral, avec la Communauté flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. Nous sommes désireux de déterminer ensemble une échelle commune à l'ensemble du territoire en adoptant l'échelle Belrail, plus précisément le prémodule *screener* que vous avez cité.

Il est clair que ce choix nécessitera un plan de formation de l'ensemble des prestataires et une insertion de ce savoir dans les formations initiales des métiers à l'avenir. L'adaptation durable de cette échelle Belrail et l'adoption définitive de ce référentiel pourraient encore prendre quelques années. Cela ne nous empêchera pas pour autant de fonctionner en nous appuyant principalement sur le prémodule *screeener* que vous avez vous-même évoqué.

Plusieurs profils d'intervenants sont pressentis pour réaliser le travail d'évaluation du niveau de dépendance. À titre d'exemple, il pourra s'agir d'un médecin généraliste ou spécialiste, tel qu'un pédiatre, un gériatre ou un psychiatre, ou bien encore d'un infirmier à domicile, un travailleur social d'un service d'aide aux familles, un travailleur social d'un organisme assureur, ou encore un éducateur spécialisé qui serait plus spécialement compétent pour les enfants ou les adultes handicapés, par exemple.

Dans certaines situations, l'évaluation pourra impliquer une équipe, par exemple en cas d'hospitalisation du patient avant son retour à domicile.

Pour ce qui a trait à l'offre non satisfaite des services d'aide aux familles et aux aînés, s'il est bien réel que certains de ces services ne peuvent rencontrer l'ensemble des demandes, il apparaît, Madame Durenne, qu'il y a de fortes disparités entre les services. En effet, certains ne réalisent pas encore à l'heure actuelle l'entièreté de leur contingent. Je vous confirme que les données sur les demandes insatisfaites, dont font partie les refus de prise en charge, ne sont plus collectées par l'administration depuis 2012. Les chiffres collectés jusque-là démontrent que le pourcentage de refus était de 15 % des nouvelles demandes, dont seulement 32 % de ces 15 % pour inadéquation du service, ce qui inclut notamment l'insuffisance des heures disponibles, mais pas seulement. On est donc loin des 60 % qui sont souvent évoqués.

Je précise aussi que jusqu'en 2014 les services ont vu leur dépassement de contingent entièrement financé. Cela a peut-être entraîné certaines dérives au niveau des services offerts, mais c'est ainsi qu'une réflexion est en cours avec le secteur pour réorienter certains actes – actuellement trop souvent prestés par des aides familiales – vers les aides-ménagères sociales. Je pense notamment à la distribution des repas ou à l'entretien ménager.

Pour augmenter l'offre, il s'agira d'augmenter les budgets et les priorités. Ils seront évidemment discutés avec le secteur. Vous me questionnez également sur le risque que certains citoyens ne puissent recevoir le soutien sollicité. À partir du moment où le principe et que la mise en place de l'assurance autonomie permettra de gonfler l'offre de service, un tel type de situation est peu susceptible de se produire. En tout cas, il ne devrait

plus se produire puisque la volonté est clairement d'augmenter le volume des prestataires.

Une personne qui sera dans les conditions bénéficiera de services établis en vertu d'un plan d'aide identifié et personnalisé. C'est d'ailleurs un élément qui me permettra de jauger la crédibilité du dispositif.

Nous restons bel et bien dans la logique assurantielle que vous évoquez.

Concernant le spectre de l'assurance autonomie, il y aura en effet plusieurs types d'aide. Un champ portera sur le domicile, avec des services d'aide familiale, d'aide-ménagère sociale ou encore de garde à domicile. Pour les personnes qui résident en institution, nous sommes – comme je l'ai dit – en pleine maturation des réflexions pour permettre aussi à l'assurance autonomie d'intervenir, l'idée étant de garantir une égalité de traitement de chacun et de chacune.

Pour ce qui concerne la possibilité, pour les mutuelles, d'intervenir dans la gestion de l'assurance autonomie, une étude juridique a été réalisée. En outre, une rencontre a eu lieu avec l'Office de contrôle des mutualités et le cabinet de Mme la Ministre De Block, concernant notamment cette question. Je peux vous assurer que les feux sont au vert.

Concernant la gestion de l'APA, plusieurs hypothèses sont en réflexion, dont celle que vous évoquez, à savoir la gestion par le SPF Sécurité sociale. Nous avons d'autres alternatives. Je ne manquerai pas d'effectuer les démarches nécessaires pour opérationnaliser de manière formelle la voie qui aura été finalement choisie.

L'aménagement du domicile mérite, comme vous le soulignez, une attention particulière, afin de lever la barrière des 65 ans, puisque la sixième réforme de l'État nous a permis d'acquérir de nombreuses nouvelles compétences, dont celle touchant aux personnes âgées. Les exemples que vous citez en termes de prévention sont tout à fait pertinents. J'ai d'ailleurs pu les évoquer lors des consultations qui ont été réalisées dans le cadre de l'assurance autonomie. Ce sont des exemples que vous citez dans votre question écrite, mais que vous n'avez pas eu le temps de poser oralement.

Cependant, certains services, comme la téléassistance, l'aménagement du domicile et le transport, doivent être renforcés en dehors de l'assurance autonomie, puisqu'il s'agit de mesures touchant à la prévention et qui auront pour effet de retarder la perte d'autonomie. Le mieux étant l'ennemi du bien, il ne faut pas vouloir tout mettre alors dans le budget assurance autonomie parce que plus on charge la barque, plus on va en diluer l'effet retour pour les bénéficiaires.

Je pense avoir évoqué, dans le temps qui m'est imparti, un maximum des questionnements qui ont pu être les vôtres, mais nul doute – puisqu'il est assez

imminent que le Gouvernement, dans les semaines qui viennent, statue sur ce double sujet articulé de l'assurance autonomie et de la réforme du secteur des maisons de repos – que l'on aura l'occasion de poursuivre les débats, si d'aventure il y avait encore d'autres questions pour lesquelles je n'avais pas pu vous procurer dans le temps imparti les réponses souhaitées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je vous rejoins tout à fait, Monsieur le Ministre, c'est bien plus complexe que ce que l'on aurait pu croire au début, lorsque l'on a lancé il y a un an cette assurance autonomie.

Je ne sais pas reprendre tous les éléments, parce que je n'ai pas pu poser toutes mes questions.

Simplement, même en dehors des maisons de repos, on aurait peut-être dû quand même pouvoir faire cette projection.

Je reviens sur cette étude actuarielle. Elle avait été attribuée. Si je comprends bien aujourd'hui, elle est lancée. On a donc la date des résultats.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les résultats étaient attendus pour mi-juillet, mais on a demandé au soumissionnaire d'en disposer plus tôt. J'en ai déjà aujourd'hui une série de projections, ce qui m'a permis notamment d'inscrire la note à l'ordre du jour du Gouvernement. Comme il y a encore des éléments qui doivent être affinés, y compris sur le volet réforme des maisons de repos, il n'est pas exclu que les deux étant intimement liés, ce ne soit pas ce Gouvernement-ci, mais à l'un de ceux qui viennent, que l'on pourra définitivement statuer.

Mme Durenne (MR). - Dans la réponse à mon collègue, M. Pierre-Yves Jeholet, il avait été dit qu'à partir du moment où l'étude était lancée il y avait neuf semaines maximum.

C'est vrai que, pour ce dossier, il faut avoir une vraie vision d'ensemble pour cette étude actuarielle et bien sûr garantir le service.

Il y a toute une série de questions restées sans réponse. Je ferai une proposition à la fin de mon intervention.

Si l'on veut que cette assurance soit efficace et remplisse ses lettres de noblesse, à savoir permettre à toute personne se trouvant en situation de dépendance de recouvrer une certaine autonomie, il faut se donner les moyens de son ambition.

Cette autonomie doit s'étendre sous toutes ses formes, de la plus élémentaire, telle que l'assistance pour la toilette, les courses, la préparation des repas,

mais à d'autres que l'on pourrait qualifier de plus sociale et culturelle.

Pour certains bénéficiaires, le maintien de l'autonomie en raison d'une structure familiale présente et participative aux tâches quotidiennes, tout simplement, parce que sa perte d'indépendance ne touche pas spécialement les actes ménagers pour certains, mais passe davantage pour un besoin de participer à des réunions, à des sorties culturelles.

Cela ne s'arrête donc pas aux portes du domicile. C'est pour cela que je m'interrogeais sur la portée du projet parce que l'objectif qui doit être le vôtre est de garantir une réelle autonomie à tous les Wallons et les Wallonnes. J'insiste, quand on va cotiser, j'ai pris la définition du Larousse, l'assurance, cela veut dire « une intervention systématique pour les gens qui en auraient besoin ».

Je terminerai en déposant une proposition de résolution visant une meilleure autonomie des citoyens wallons en état de dépendance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Tout d'abord, je suis heureux d'entendre des précisions par rapport à la question de « institution ou pas institution ». Je déposerai une question écrite pour avoir la précision, parce qu'à certains moments je vous entends parler de maisons de repos, à d'autres moments d'institutions. Je pense donc que la définition précise du champ est importante, parce qu'en fonction du mot que l'on utilise on peut entendre « personnes âgées ou personnes âgées et personnes handicapées ». La précision sera la bienvenue en temps utile.

En ce qui concerne la cotisation forfaitaire ou la cotisation progressive, vous ne m'empêchez pas de continuer à plaider pour une cotisation progressive. Vous savez, les causes perdues sont parfois les plus belles.

(Rires)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne vais sûrement pas vous empêcher de le plaider, je dis juste que, quand vous me questionnez sur le choix qui a été arrêté par le Gouvernement, il a déjà été clair il y a un an.

M. Daele (Ecolo). - Étant donné que j'ai plaidé précédemment pour que les institutions soient prises en compte dans l'offre de services et qu'au final vous m'avez donné raison, je vais peut-être gagner aussi là-dessus.

Par rapport au calendrier, j'aurais été surpris que l'on puisse tenir le calendrier au 1er janvier 2017. Je prends note que l'on va garder 2017.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si je voulais éviter que l'on me dise que la date n'a pas été tenue, je pourrais être dans un schéma de dissociation du moment de la cotisation par rapport au moment de la prestation, mais je ne trouverais pas cela correct par rapport aux citoyens qui auraient peine à le comprendre. C'est pour cela que je préfère dire que ce sera en 2017, mais vu simplement le processus administratif – les lectures, le Conseil d'État, et cetera – on aura peut-être quelques mois de décalage. Je préfère que ce soit mis en œuvre de manière plus respectueuse pour les citoyens plutôt que de devenir monomaniacque sur une date.

M. Daele (Ecolo). - Enfin, vous n'avez pas répondu sur la collaboration avec Bruxelles, la Communauté germanophone et la Région flamande. Vous m'aviez déjà apporté un élément de réponse dans une question écrite préalable où vous me disiez que l'étape de coopération nécessite que des textes soient suffisamment avancés. Je plaide l'inverse, à savoir la réflexion commune dès la rédaction des textes – au minimum avec Bruxelles, éventuellement avec la Communauté germanophone – pour avoir un maximum d'éléments communs pour faciliter par la suite la coopération plutôt que de faire les textes chacun de son côté et ensuite de constater après qu'il y a des différences et qu'il va falloir les régler. Je pense que la prévention est plus efficace que, par après, les corrections.

Voilà les éléments que je voulais soulever. De toute façon, on va bien évidemment revenir en long et en large sur ce débat dans les mois qui viennent.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour information, j'ai une rencontre prévue avec le ministre Antoniadis dans les semaines qui viennent ; nous parlerons notamment de l'assurance autonomie.

Mme la Présidente. - La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 9 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 6 minutes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MAISONS DE RÉPIT PROGRAMMÉES DANS LE CADRE DU PLAN CANCER »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les maisons de répit programmées dans le cadre du plan Cancer ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, dans la foulée du plan Cancer initié en 2008, il a été décidé de créer des unités de répit pour permettre aux parents et aux proches d'un enfant gravement malade de faire une pause durant leur période de traitement à domicile, en accueillant ce dernier pour un séjour médicalisé de courte durée.

À cet effet, l'INAMI a développé, en 2010-2011, une nouvelle convention de rééducation fonctionnelle pour couvrir une partie des frais de fonctionnement relatifs à la création d'unités de répit, la partie relative aux frais immobiliers devant être prise en charge par les entités fédérées dans le cadre de leur compétence en matière de financement des infrastructures.

Dans ce schéma, 10 lits avaient été octroyés à la Wallonie. En 2013, votre prédécesseur annonçait que les projets du CHR de Namur et du CHU Ambroise Paré avaient été acceptés.

À ce jour, cependant, alors que la Flandre et Bruxelles ont inauguré leurs unités respectives, aucune structure de ce type ne semble exister sur le territoire wallon, pour des raisons que nous ignorons.

D'après les informations transmises par l'INAMI, cette convention de revalidation ferait maintenant partie des conventions qui ont été transférées aux entités fédérées dans le cadre de la dernière réforme de l'État.

Voici mes questions, Monsieur le Ministre.

Pourriez-vous confirmer que les deux projets wallons n'ont toujours pas pu être concrétisés ? Pourriez-vous, en outre, nous en donner les raisons ?

Confirmez-vous que la convention INAMI en question fait bien partie des conventions transférées à la Région wallonne dans le cadre de la sixième réforme de l'État ?

Le budget de fonctionnement pour ouvrir 10 lits de répit est-il toujours disponible ?

Enfin, le CHR de la Citadelle semble aussi désirer mettre en place une telle offre. Serait-ce envisageable ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le dossier des maisons de répit a été inscrit à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la santé, à l'initiative de la Cocom, à Bruxelles, et ce, suite à une résolution unanime de son Parlement.

Dans le cadre du plan Cancer, le Fédéral a dégagé des moyens budgétaires pour le fonctionnement de 10 lits pour la Flandre, 10 pour la Wallonie et autant pour Bruxelles. Techniquement, cela a été fait dans le cadre des conventions INAMI.

Avec la sixième réforme de l'État, la compétence a été transférée aux entités fédérées. Cependant, avec le mécanisme de transition prévu par la loi spéciale de financement, les budgets n'ont pas été transférés immédiatement, car il n'y a pas eu de consommation budgétaire par la Wallonie avant la sixième réforme de l'État.

Sur base des informations transmises par l'administration, je peux confirmer que les deux projets dont vous parlez n'ont, à ce jour, pas été concrétisés. Il n'y a pas non plus de base légale et réglementaire spécifique à la Wallonie pour disposer d'un cadre organique relatif à la programmation et au financement.

Toujours selon l'administration, rien n'empêche que d'autres demandes soient introduites. J'attire toutefois votre attention sur le fait que les budgets initialement prévus par l'INAMI n'ont, d'une part, comme je l'ai expliqué, pas encore été transférés et que, d'autre part, ils n'étaient pas suffisants pour couvrir l'entièreté des frais de fonctionnement. De surcroît, il faudra encore envisager des budgets pour la construction des nouvelles normes du Système européen des comptes, SEC 2010.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci pour la réponse, Monsieur le Ministre.

Si j'ai bien compris, on peut introduire de nouvelles demandes, en fait. Inévitablement, il y aura, de toute façon, transfert de moyens. Même si les transferts de moyens ne sont pas encore effectifs, c'est bien ce que vous me dites ? On est bien d'accord. À partir de là, de nouvelles demandes vont donc être introduites. Je vous remercie de la qualité de vos réponses.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Avec plaisir, Monsieur Onkelinx.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'UTILISATION DE PLUS EN PLUS GRANDE
DE RILATINE PAR LES ÉTUDIANTS EN
EXAMENS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation de plus en plus grande de Rilatine par les étudiants en examens ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je vais poser ma question, malgré qu'elle ait été posée en question d'actualité ; je l'avais déposée avant, cela s'est croisé. Je pensais qu'elle aurait été refusée, elle a été acceptée, tant mieux. Suite à votre réponse en séance plénière, on va peut-être un petit peu compléter. Enfin, moi je vais parfaire ma question.

Le journal *L'Écho* dévoilait, le samedi 4 juin dernier, que de plus en plus d'étudiants utilisaient de la Rilatine durant leurs examens et amélioreraient, de la sorte, leurs performances.

La Rilatine – son nom est connu – est un médicament prescrit pour des enfants souffrants d'hyperactivité ou de troubles sévères de l'attention. Celui-ci ne peut normalement être délivré qu'après le suivi scrupuleux d'un protocole par le corps médical. Or, il semblerait également que de la Rilatine – il ne semble pas d'ailleurs, nous en sommes certains – circule sous forme de trafics.

Les effets secondaires – je ne vais pas tout reciter, cela a été énuméré en commission – sont connus, j'insiste, et sont non négligeables, comme le quotidien l'a rappelé.

Le phénomène qui tend à s'étendre ne peut que nous alerter et nous faire réagir, car cela pose la question non seulement de l'enseignement supérieur, dont il ne nous appartient cependant pas de juger ici, mais aussi de la connaissance qu'ont ces jeunes du produit qu'ils prennent.

La cause est connue : les jeunes veulent réussir leurs examens et trouvent, dans la Rilatine, une substance qui, selon eux, augmenterait leurs capacités d'attention. Cela leur paraît être la panacée.

Monsieur le Ministre, vous avez pris connaissance du phénomène, que l'on dit sous-estimé. Vous avez répondu en ce sens à la question de ma collègue, Mme Trotta, en plénière.

Comment, en relation avec les universités et hautes écoles, développer une stratégie de prévention en la matière ? Des actions existent-elles déjà ?

Ne faut-il pas les rendre plus performantes ou établir une nouvelle cible que constitue la Rilatine ?

Comment travailler avec le corps médical, toujours dans le cadre de la prévention, pour le pousser à appliquer ses protocoles et veiller à faire attention à la délivrance trop rapide de ce type de substance ? Je vais compléter ma question avec ce que vous aviez avancé en plénière. Vous annonciez que, en théorie, c'est du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'occuper du sujet. Pratiquement, qu'en est-il ?

Vous annonciez également vouloir diffuser un message de prévention que je ne vais pas relire ici, mais qui a toute sa pertinence. D'accord, mais quand et comment, Monsieur le Ministre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, effectivement, vous l'avez vous-même souligné, cette question m'a déjà été posée, il y a quelques jours, en question d'actualité. Je me permets donc de vous inviter à consulter le compte rendu intégral puisque je n'ai rien d'autre comme éléments neufs à pouvoir porter à votre connaissance.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je souhaiterais simplement souligner, Monsieur le Ministre, encore une fois, la complexité institutionnelle de ce pays, le flou institutionnel autour de cette matière, parce qu'il s'agit des jeunes, les jeunes de Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous, ici, au niveau de la Région wallonne, nous sommes compétents en matière de prévention.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

J'allais y arriver. Donc, pas moins de 18 ans.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

De toute façon, en matière de prévention, on peut toujours toucher les parents, parce qu'ici ce qui me choque – cela est très interpellant – c'est l'automédication. Lors de la délivrance, il appartient, bien sûr, aux acteurs de terrain d'attirer l'attention. S'il vous plaît, il faut agir là-dessus, sensibiliser au maximum les parents, ce sont quand même de stupéfiants que l'on parle ici. À l'officine, ils sont rangés dans des armoires bien particulières mises sous clé. Sincèrement, le message doit bien passer.

C'est notre rôle aussi, en tant qu'acteur de terrain, à diffuser ce message. On ne parle pas ici de médicaments, mais de stupéfiants, avec des dégâts et des effets secondaires très destructeurs ; on ne va pas les reciter et faire un cours de pharmacologie.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme j'ai pu l'exprimer en réponse à la question d'actualité, c'est davantage du ressort de la Communauté française. Il n'en demeure pas moins que je me suis engagé à y sensibiliser mon collègue, M. le Ministre Marcourt, qui est responsable de l'enseignement supérieur et Mme Greoli, puisque c'est elle qui est normalement concernée, pour envisager que, lors des prochaines périodes d'examen, il puisse y avoir, sur les campus, des campagnes de prévention et de sensibilisation pour attirer l'attention sur le sujet.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES LISTES D'ATTENTES DANS LES MAISONS DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les listes d'attentes dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaiterais faire un peu faire le point sur ces listes d'attente. La problématique de l'hébergement des aînés, et plus singulièrement des maisons de repos, n'est pas neuve et a déjà alimenté plusieurs débats au sein même de cette commission.

M. le Ministre affirme vouloir diminuer le nombre de demandes en promouvant le maintien à domicile via l'introduction – on en a parlé ce matin – de la future assurance autonomie, notamment.

Aujourd'hui, 45 896 lits estampillés MR sont disponibles en Wallonie et répartis selon l'article 346 du Code wallon de l'action sociale.

À l'avenir, il faudra beaucoup de lits pour combler les besoins résultant du vieillissement de la population ; quand on relit tous les articles, on parle d'une maison de repos de 100 lits toutes les trois semaines que l'on devrait ouvrir. Si je viens vers vous aujourd'hui c'est à propos des listes d'attentes que certaines maisons de

repos tiennent en raison d'une demande très importante de places.

Aujourd'hui, combien de maisons de repos sont concernées par ces listes d'attentes ? Combien de personnes plus ou moins cela concernerait-il ?

Connaît-on les délais d'attente moyens pour obtenir une place en maison de repos ?

Certaines maisons de repos sont-elles plus sujettes à tenir des listes d'attentes ? Je veux dire par là : observe-t-on une différence entre les différents types de maisons de repos ?

Distingue-t-on aussi une différence entre les sous-régions ou alors ce phénomène est-il réparti sur l'ensemble du territoire ?

Cette problématique des listes d'attentes sera-t-elle intégrée dans la réflexion globale de l'assurance autonomie à venir ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai le plaisir de vous informer que l'Observatoire wallon de la santé vient de réaliser une enquête concernant les listes d'attente dans les maisons de repos. L'analyse est toujours en cours, mais en voici quelques résultats préliminaires.

Sur l'ensemble des 585 questionnaires de maisons de repos fonctionnelles au 30 avril 2016 auxquels le questionnaire de collecte a été envoyé, 209 ont répondu à l'enquête. Sur ces 209 établissements répondants, 45 % sont du secteur commercial, 23 % du secteur associatif et 32 % du secteur public. Cette répartition est un peu différente de la répartition par secteur pour l'ensemble des maisons de repos, avec un peu moins de réponses obtenues du secteur commercial qui représente 54 % du secteur et un meilleur taux de réponse de la part du secteur public qui représente 25 % du secteur.

Sur ces 209 maisons de repos, toutes sauf 14 ont une liste d'attente. Sur les 14 maisons de repos qui n'ont pas de liste, 10 appartiennent au secteur commercial et quatre au secteur associatif.

Pour les maisons de repos qui ont répondu, on dénombre un total de 19 159 personnes en liste d'attente. Parmi celles-ci, 10 % ont moins de 70 ans – il y a même des gens inscrits qui ont moins de 60 ans – 20 % ont entre 70 et 79 ans et 70 % ont plus de 80 ans.

Selon les maisons de repos, le nombre de personnes en liste d'attente varie de 2 à 824. Il y a quatre maisons de repos avec des listes d'attente très longues, plus de 500 personnes. Ces très longues listes semblent peu réalistes, même si une explication pouvait se trouver

dans le fait qu'elles concernent dans deux cas des maisons de repos situées aux frontières de la France ou du Grand-Duché de Luxembourg et dans deux autres cas des maisons de repos situées dans le Brabant wallon où il y a un déficit global de places en établissements pour aînés.

Si l'on exclut ces quatre cas extrêmes, le nombre médian de personnes en liste d'attente est de 49, c'est-à-dire que dans la moitié des maisons de repos il y a moins de 49 personnes en liste d'attente et, dans l'autre moitié, il y a plus de 49 personnes en liste d'attente ; la moyenne étant de 86. Ces chiffres doivent être pris avec une grande prudence, car, d'une part, les personnes s'inscrivent souvent dans plusieurs maisons de repos et, d'autre part, ces listes ne sont, selon les gestionnaires des établissements, pas partout mises à jour régulièrement. Sur de nombreuses listes, doivent donc encore figurer des personnes décédées ou ayant trouvé une place dans une autre maison de repos.

Il y a en effet des différences entre les maisons de repos. Des différences par secteur, avec des listes d'attente moins longues dans le secteur commercial – une moyenne de 44 personnes – et plus longues dans le secteur public – 116 personnes en moyenne – et associatif – moyenne de 123 personnes. Il y a peu de différences par province, si ce n'est des listes d'attente plus longues dans le Luxembourg, mais ceci est peut-être à mettre en relation avec le fait que, vu le nombre moins important de maisons de repos, les personnes s'inscrivent plus souvent dans un plus grand nombre de maisons de repos, même si cette hypothèse reste à explorer.

Ces listes sont moins longues pour les maisons de repos pour personnes âgées, 36 personnes en moyenne, que pour les MR-MRS, 97 personnes en moyenne. Les listes d'attente sont assez logiquement plus longues dans les grands établissements, plus de 100 personnes dans les établissements de plus de 129 lits, que dans les petites structures, huit personnes en moyenne sur les listes dans les établissements de moins de 25 lits et 50 en moyenne dans les établissements de 26-59 lits.

Les arrondissements limitrophes aux frontières sont le plus souvent des arrondissements excédentaires et on remarque souvent une liste d'attente plus grande que dans les autres arrondissements. Nous devons sans aucun doute, dans le cadre du débat relatif à l'avenir des maisons de repos, plus singulièrement sur celui des accords de principe octroyés au secteur, avoir une réflexion sur ces arrondissements limitrophes, puisque par définition la population qu'ils desservent est plus grande si l'on tient compte du pays voisin limitrophe.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre.

J'ai reçu tous les chiffres demandés. Je voulais faire le point. Cela, peut-être intégrer cette réflexion de façon globale dans la réforme des maisons de repos que vous allez nous présenter de toute façon très bientôt. On y reviendra. D'où l'importance de ce défi qui est immense face à des chiffres qui, selon certaines régions, certains arrondissements, sont tout de même plus qu'interpellants. J'ai bien entendu, ce sont des chiffres à prendre avec énormément de précautions, mais on reviendra lors du débat de la réforme qui nous sera présentée sur les maisons de repos.

(Mme Durenne, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
NUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES EN
MILIEU HOSPITALIER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nutrition des personnes âgées en milieu hospitalier ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, la question de la nutrition en milieu hospitalier, plus particulièrement de la dénutrition, est une problématique qui m'interpelle particulièrement. En 2012, la Wallonie s'est dotée d'un plan wallon Nutrition-Santé et Bien-être des aînés.

Je vais axer ma question plus sur la dénutrition des personnes âgées en milieu hospitalier, parce que s'il y a certes des conséquences dommageables pour tout le monde en milieu hospitalier en cas de dénutrition, dans le cas des personnes âgées, cela peut avoir des conséquences plus que dramatiques. Je reviens sur ce plan wallon Nutrition-Santé et Bien-être des aînés avec, notamment, une mise en œuvre d'une charte de qualité alimentation-nutrition au sein des maisons de repos.

En fait, suite à des tests élaborés dans le cadre de ce plan et de cette charte, on a pu aboutir à la conclusion qu'à partir du moment où il y avait des diététiciens spécialisés et surtout un comité de liaison alimentation-nutrition en maison de repos, il y avait une revalidation plus rapide, plus complète, une qualité de vie véritablement accrue pour les personnes se trouvant dans ces établissements.

Je le sais, j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec vous, je poursuis la discussion sur le sujet. La question des comités de liaison alimentation-nutrition se trouve

un peu au carrefour des différentes compétences, on le voit. On a d'ailleurs eu l'occasion d'en discuter ensemble, Monsieur le Ministre, à votre cabinet. Entre le Fédéral, les Régions, les Communautés, pour tout ce qui relève de cette matière, la législation reste floue avec le transfert de compétences que nous connaissons. Je me dis qu'il y a tout de même moyen de mettre en œuvre des synergies entre le plan Alimentation-Nutrition, la Charte wallonne en matière de bien-être des personnes âgées et de la nutrition et ce qui peut se passer en milieu hospitalier.

Il existe, de toute façon, dans des hôpitaux des comités de liaison alimentation-nutrition. Ce que j'aimerais, c'est voir avec vous, au niveau de la Wallonie, si cela est véritablement généralisé. Pourquoi ? Parce que, pour moi, ce sera vraiment une réponse aux problèmes d'hospitalisation prolongée en raison justement de phénomène de dénutrition et aussi à un moment donné d'engorgement des services de gériatrie, eu égard au vieillissement de notre population.

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, des projets de mise en place d'un comité de liaison alimentation-nutrition au sein de l'hôpital visent à institutionnaliser, dans l'établissement, le dialogue multidisciplinaire hospitalier sur le double focus alimentation-nutrition, avec un accent particulier entre la cuisine et les soignants. C'est une initiative importante, étant donné le raccourcissement des durées d'hospitalisation. Se pose néanmoins la question de savoir si l'hôpital est encore le lieu idéal de la revalidation nutritionnelle ou si, en alternative, il doit plutôt devenir un lieu où se fait la mise au point nutritionnelle et où se décident les mesures correctrices.

La lutte contre la dénutrition dans nos hôpitaux s'est généralisée en 2006. Le projet de désignation d'un responsable nutritionnel et de la mise en place d'une équipe nutritionnelle dans le cadre du plan national Nutrition et Santé pour la Belgique a démarré en octobre 2007. Dans un contexte multidisciplinaire, les patients présentant un risque nutritionnel sont détectés et se voient offrir le traitement nutritionnel le plus adéquat sur le plan thérapeutique. Après sa phase pilote en 2013, le projet s'est traduit par des modifications des budgets hospitaliers pour pérenniser ces équipes nutritionnelles.

Aujourd'hui, la majorité de nos hôpitaux sont dotés de diététiciens et appliquent systématiquement les méthodes diverses de dépistage de la dénutrition. Ces méthodes visent à rendre factuelle une dénutrition relative dont la difficulté d'évaluation est souvent

l'absence de références objectives de poids, un ou trois mois avant l'admission.

L'échelle la plus connue et la plus robuste de dépistage est le *Mini Nutritional Assessment* et dure cinq minutes.

Les hôpitaux belges participent au *Nutrition Day* depuis 2009. Ce *Nutrition Day* a mis un focus supplémentaire en 2012 sur les patients atteints de cancer.

Les enseignements du projet fédéral, déjà cité et initié en 2007, n'ont pas mentionné l'utilité d'une politique hospitalière contraignante du type normatif.

Signalons aussi que, même sans norme contraignante, certains hôpitaux wallons se sont déjà dotés d'un comité de liaison alimentation-nutrition sous des formules diverses. Néanmoins, l'absence de référentiel consensuel autour des contrats traiteurs qui se généralisent dans nos hôpitaux compromet l'efficacité de ces comités.

Afin d'offrir des garanties aux patients, l'édiction de normes minimales de quantité et de qualité encadrant, de manière générale, la restauration collective avec un chapitre dédié aux hôpitaux sera étudiée avec une priorité vers tous les établissements d'accueil des personnes fragilisées ou mineures.

C'est en concertation avec l'autorité fédérale qui finance les équipes nutritionnelles hospitalières actuelles que la Wallonie agira pour revoir les politiques institutionnelles hospitalisation.

Un dernier mot, eu égard à la brièveté des hospitalisations, les mesures nutritionnelles initiées à l'hôpital, aussi sophistiquées soient-elles, ne peuvent produire d'effet tangible sans qu'une liaison externe ne soit organisée par un *care manager* qui veillera à prolonger de manière efficace la revalidation nutritionnelle initiée à l'hôpital.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre parce que, sa réponse l'a démontré, il y a énormément de choses qui relèvent du Fédéral, d'un autre niveau de pouvoir. Je salue l'effort qui est fait de répondre complètement, avec des éléments qui doivent venir du Fédéral.

Je retiens que, s'il n'y a pas de contrainte, vous êtes dans la volonté de mettre en place un référentiel, parce que cela assurera forcément une qualité aussi des prestations.

Ce que j'aurais envie de dire encore c'est que, en termes de concertation avec le Fédéral, dans le cadre justement du trajet de soins, et surtout du trajet de soins

dans le cadre d'hospitalisations écourtées à l'extérieur, il y aura sans doute tout un dispositif à mettre en place. Vous l'avez dit, vous avez parlé de *care manager*. Je n'avais pas encore eu ce terme-là en ligne.

Cela veut dire que, même en ce qui concerne le travail que nous devons mener avec une entité fédérée, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport aux compétences que ces personnes devront acquérir, il y a plus que de la concertation à faire et des synergies. On se situait, dernièrement, dans toute une discussion sur l'évolution du métier d'infirmier, la façon dont les choses sont pensées, avec la notion d'assistant de soins, qui sera un peu le coordinateur ou la coordinatrice des soins dès que l'on sortira de l'hôpital. On est là dans des approches qui seront assez pointues dans les prochaines années.

Je reviendrai sans doute vers vous parce que je pense que ce sont des éléments qui seront essentiels pour le bien-être des citoyens, Wallonnes et Wallons, quel que soit leur âge.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉVENTION SANTÉ AU SEIN DES FESTIVALS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention santé au sein des festivals ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, la saison des grands festivals de musique démarre dans quelques jours. Avec elle se posent les questions du bien-être et de la santé des festivaliers. En effet, pour que la fête ne soit pas gâchée par les décibels, la chaleur, l'alcool, la drogue ou les relations sexuelles non protégées, différentes associations œuvrent, en partenariat avec la Wallonie, afin de sensibiliser les participants. Malheureusement, qu'on le veuille ou non, les drogues, douces ou dures, s'invitent dans ces grands rassemblements populaires.

Lors des éditions précédentes, Modus Vivendi ou Infor-Drogues étaient présents sur ces lieux musicaux.

L'année dernière, des opérations de police avaient eu lieu dans divers festivals, comme celui de Dour, afin d'enrayer la vente et la consommation de drogue.

Selon le chef de la zone de police des Hauts-Pays, la répression ne porte que peu de fruits, la prévention et la mise en garde des méfaits de la drogue sur la santé étant bien plus efficaces.

Monsieur le Ministre, face à ce constat, quelles sont les mesures prises par le Gouvernement wallon afin de renforcer la prévention au sein de ces festivals ? Des actions en amont sont-elles développées avant l'arrivée des jeunes sur le site des festivals ?

Des changements de politiques ou des adaptations seront-ils pris eu égard aux enseignements des années précédentes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en tant que ministre en charge de la Santé, je suis très attentif aux risques encourus par les jeunes durant les festivals musicaux. Depuis plusieurs années, la Wallonie met en place une série de mesures pour lutter contre les dangers liés aux différents excès dont vous parlez : les décibels, la chaleur, l'alcool, la drogue et le sexe non protégé.

Comme les années précédentes, des actions seront à nouveau menées cette année. Plus concrètement, vous l'avez évoqué, la Wallonie soutient le projet de l'ASBL Modus Vivendi intitulé « Formation - Liaison - Intervention Réduction des Risques (RdR) au festival de Dour ». L'objectif premier de ce projet est d'augmenter la cohérence des pratiques de réduction des risques liés à l'usage de drogues. Pour ce faire, les professionnels de l'ASBL Modus Vivendi favorisent la création de liens entre les institutions et l'échange de pratiques entre les professionnels.

La réduction des risques liés à l'usage de drogues contribue au changement des mentalités concernant la question des drogues, de leurs usages, des risques et des moyens de les réduire. Modus Vivendi y travaille par différents canaux, notamment par ses formations de réduction des risques, la réalisation et la diffusion d'écrits à l'intention des professionnels et usagers de drogues. Pensons aux articles, brochures, sites web, newsletters, et cetera.

Un autre projet de cette ASBL que nous soutenons est celui du label Quality Nights qui a été développé en Région wallonne, dès 2009, par ma prédécesseure et implanté petit à petit dans toute la Wallonie. Dès lors, après négociation avec les organisateurs de festivals, un accord est pris afin de mettre à disposition certains dispositifs. Ce sont des messages à propos du son et de ses dangers en proposant des bouchons d'oreilles, mais également à propos des drogues, la distribution de préservatifs, la mise à disposition de fontaines d'eau contre la déshydratation, et cetera. Ces actions sont

toujours accompagnées de messages d'information et de sensibilisation adressés aux fêtards.

En 2015, plus de 60 lieux avaient été labellisés en Belgique, dont une vingtaine en Wallonie.

Pour votre information, sachez que l'administration de la DGO3, sous l'impulsion de M. le Ministre Di Antonio, travaille actuellement à la mise en place de mesures visant à prévenir et réduire les nuisances sonores liées à l'exploitation de salles de fêtes et dancings. Ceci comprend donc tous les endroits où un public pourrait être directement exposé à la musique ; entre autres, les festivals, mais également les alentours de ces lieux.

Concernant les dangers liés à la chaleur, un plan Forte chaleur et pics d'ozone est mis en place chaque année, depuis 2006, pour la Wallonie. Cette brochure a pour but, en cas de forte chaleur, d'informer les organisateurs d'événements festifs sur un renforcement éventuel des équipes de secours, sur l'approvisionnement en boissons fraîches, l'étude et le suivi des conditions d'ensoleillement, la mise en place d'espaces suffisamment ventilés, rafraîchis, ainsi que le report ou l'annulation de la manifestation, selon les seuils d'alerte.

Enfin, je vous invite à lire les résultats de l'enquête de Solidaris « Alcool, sexe, drogues et festivals » qui a interrogé 960 festivaliers entre 14 et 30 ans durant le mois de mai dernier. Les résultats mettent en lumière des risques certains, mais aussi la conscience du risque et l'attente de plus de prévention. Il faut donc continuer nos efforts en cette matière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Merci à M. le Ministre pour ces éléments de réponse. Comme l'exprimait ici le chef de zone, il est nécessaire et important de favoriser encore plus la prévention. Il insistait énormément sur tout le travail d'information avant que ces jeunes n'arrivent sur le site parce que, sur le site, on pourra rencontrer un encadrement de prévention – de l'eau, des préservatifs –, mais il est nécessaire et important d'être déjà briefé avant de se rendre sur le site et avoir déjà des informations de base. Merci pour le travail accompli.

**QUESTION ORALE DE M. DUFRANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PROPAGATION DU VIRUS ZIKA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la propagation du virus Zika ».

La parole est à M. Dufrane pour poser sa question.

M. Dufrane (PS). - Monsieur le Ministre, le virus Zika a été détecté à nos frontières. Cette maladie a déjà touché plusieurs personnes au Brésil, en Amérique latine et centrale, ainsi qu'en Afrique et aux Caraïbes, sans oublier la Nouvelle-Calédonie. Plus proches de nous, 176 cas ont déjà été confirmés en France d'après l'Institut Pasteur.

Bien que la compétence Santé publique et la gestion des crises sanitaires restent du ressort du Fédéral, la Wallonie est compétente pour la prévention et la première ligne de soins.

Dès lors, il m'apparaît que notre Région doit également jouer un rôle dans la prévention contre le virus. Par exemple, il me semble essentiel que nos médecins généralistes soient outillés afin de détecter, au plus vite et au mieux, les signes avant-coureurs de cette maladie.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la propagation du virus à ce jour ? Devons-nous craindre son entrée en Wallonie ? Avec la saison touristique qui débute, ne craignez-vous pas que Zika se propage plus rapidement ?

Des moyens de prévention ont-ils été pris afin d'informer et de protéger les Wallons ? Êtes-vous en concertation avec votre homologue au Fédéral ?

Enfin, les médecins et services hospitaliers wallons sont-ils formés à la détection de ce virus ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'épidémie d'infection par le virus Zika, touchant particulièrement le Brésil, se poursuit en Amérique latine et dans les Caraïbes. Actuellement, dans le contexte belge, le risque concernant la santé publique par rapport au virus Zika est très faible puisque toutes les conditions nécessaires pour sa propagation ne sont pas rencontrées dans la plupart des cas.

Au vu de l'évolution de cette épidémie, la période de vacances et les Jeux olympiques approchant, il est plutôt important de donner aux voyageurs potentiels des conseils pertinents. Il est, en effet, possible que davantage de personnes malades reviennent des pays touchés, par contre. D'après le ministère des Affaires étrangères, une minorité de Belges feront le déplacement dans ce cadre. De plus, ces Jeux à Rio se dérouleront durant la période d'hiver, durant laquelle l'activité des moustiques est moindre.

Dans le cadre de cette épidémie, une information ciblant les médecins généralistes, les gynécologues et les *travel clinics* avait déjà été diffusée le 3 février

dernier. Nous travaillons à informer les professionnels de la santé et nous suivons avec soin l'évolution de la situation épidémiologique dans les zones touchées.

Le *risk management group* auquel participe le Fédéral et les entités fédérées s'est réuni le 1er juin. Par ailleurs, ce même *risk management group* composé d'experts est en train de mettre à jour les recommandations suite à la publication de l'avis du Conseil supérieur de la santé.

Les avis de voyage en regard des pays à risque pour le Zika ont également été adaptés sur le site Internet du ministère des Affaires étrangères.

Dès sa publication le 13 juin dernier, l'avis du Conseil supérieur de la santé a déjà été envoyé par la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ aux médecins généralistes ainsi qu'aux plateformes d'hygiène hospitalière et au groupement des gynécologues et obstétriciens de langue francophone. Cet avis est d'ailleurs publié sur leur site web ainsi que le site de la déclaration obligatoire des maladies infectieuses pour la Région wallonne.

Les futurs voyageurs pourront également obtenir de l'information auprès des *travel clinics* qu'ils consulteront avant leur départ dans les zones à risque.

Le vecteur compétent pour le Zika n'est pas présent actuellement dans nos contrées. S'il venait à envahir nos régions, *quod non*, il est probable que de nouvelles pathologies en lien avec certains moustiques dits exotiques apparaissent. C'est pour cela d'ailleurs qu'une série de pathologies sont surveillées au travers de la déclaration obligatoire des maladies infectieuses afin de mettre en évidence les premiers cas autochtones, les cas locaux se présentant sans notion d'exposition liée au voyage, et ce, le plus rapidement possible. C'est le cas notamment de la dengue, du paludisme ou encore de la fièvre jaune. À ce jour, nous n'avons jamais eu de cas autochtone, mais nous devons bien entendu pour autant rester vigilants.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dufrane.

M. Dufrane (PS). - Je vous remercie pour l'ensemble des vos réponses, Monsieur le Ministre. Me voilà un peu plus rassuré, notamment par rapport à l'information qui est communiquée aux médecins généralistes et au secteur médical.

Par contre, j'ai un petit bémol par rapport à l'information communiquée aux futurs voyageurs en direction de ces pays. J'entends un conditionnel : ils pourront obtenir ces informations. J'aimerais que ce ne soit pas à leur demande, mais qu'ils puissent automatiquement recevoir les conseils dès qu'ils réservent un billet d'avion vers ces destinations parce que tout le monde n'est pas non plus aguerri et n'a pas connaissance de cette maladie ; ce serait pour moi un

plus de pouvoir automatiser cette transmission d'informations.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DIABÈTE EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le diabète en Wallonie ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, Mme la Ministre De Block a dévoilé une série de chiffres concernant le diabète qui se trouve être en augmentation de 25 % entre 2006 et 2013 en Belgique.

La Wallonie a un nombre plus élevé de diabétiques pour 1 000 habitants, celui-ci étant de 72,64 patients. Ce chiffre est plus élevé que la moyenne Belge qui est de 59,78, que le chiffre flamand qui est de 53,93 et bruxellois qui est de 52,80.

Si l'on ventile par province, celle de Liège est largement au-dessus avec 86,50 patients pour 1 000 habitants.

Ces chiffres sont interpellants d'autant qu'il faut y ajouter le nombre de patients qui s'ignorent et qui s'élèveraient à 200 000 parmi les 500 000 touchés par le diabète en Belgique.

L'analyse démontre également que ce sont les personnes avec un plus faible indice socioéconomique qui présentent un plus haut risque d'être touchées par le diabète. Cela démontre encore l'importance d'élever cet indice via des politiques de santé et de lutte contre la précarité volontariste et non attentiste.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous livrer votre analyse sur le sujet ? Comment accroître le dépistage du diabète en Région wallonne et le prévenir ?

Allez-vous fixer des objectifs chiffrés quant à la réduction du nombre de diabétiques ? Il est évident que nous parlons ici de long terme et non d'ici la fin de la législature.

Comment agir dans les zones les plus touchées ? Comment améliorer la prévention, notamment au niveau de l'alimentation ? Des campagnes peuvent-elles être prévues pour les publics cibles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Belgique compterait environ 500 000 personnes atteintes de diabète de type 2. En outre, d'après la Fédération internationale du diabète, les données disponibles pour la Belgique souffriraient d'une sous-estimation d'environ 20 %, soit environ 188 400 personnes qui seraient non diagnostiquées. Les chiffres datent de 2012.

La proportion de personnes diabétiques en Belgique est inférieure à la moyenne européenne – 5 % contre 7 % – en standardisant sur l'âge selon l'*International Diabetes Federation*.

Lors de l'enquête de santé de 2013, 6,7 % des Wallons et 4,8 % des Wallonnes ont déclaré souffrir de diabète au cours des 12 mois précédant l'enquête. Ces proportions sont semblables à celles que l'on retrouve en Flandre et à Bruxelles, et ce, même après standardisation pour le sexe et l'âge.

La prise en charge du prédiabète, c'est-à-dire l'intolérance au glucose, et du diabète 2 concernant la majorité des diabétiques vise d'abord à diminuer le poids du patient en lui prescrivant une alimentation adaptée, associée à de l'activité physique étant donné que 80 % des diabétiques ont un excès de poids.

Cette diminution de poids permettra, seule ou associée à un traitement médicamenteux, de réguler la glycémie du patient et par là de diminuer les risques de complication à long terme de la maladie.

Une prévention efficace sous-entend donc la nécessité d'agir sur les modes de vie individuels particulièrement en matière d'alimentation et d'activité physique. Ces mêmes modes de vie sont pointés à propos de la prévention des cancers ou des maladies cardiovasculaires.

C'est pourquoi faire un plan spécifique Diabète a peu de sens sur le long terme. Il est préférable d'agir sur les attitudes saines en général, la pratique du sport et l'alimentation saine en particulier, et ainsi s'attaquer de manière durable à des déterminants qui auront un impact sur l'état de santé global et préviendront de nombreuses maladies outre le diabète : l'hypertension, l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les cancers, et cetera.

Au niveau wallon, de nombreuses actions du Plan wallon de lutte contre la pauvreté vont dans le bon sens pour réduire les inégalités sociales en matière de santé et de maladies chroniques.

Des actions ciblées vers les publics précarisés sont nécessaires, mais les efforts resteront vains s'ils ne s'inscrivent pas dans des changements structurels qui dépassent la compétence uniquement santé en agissant sur l'ensemble des déterminants de la santé. Je pense

aux conditions de vie et de travail, l'éducation, la culture, et cetera.

Des collaborations seront effectivement mises en place avec les autres ministres qui seront impliqués dans le plan global prévention qui visera à développer le concept de *Health in all policies*.

Concernant le dépistage, il est à noter qu'un dépistage sous forme de campagne dans la population ne se justifie pas et ne serait pas efficient. Ce dépistage doit par ailleurs s'inscrire dans une stratégie plus globale de prévention.

Le dépistage du diabète doit se faire de manière ciblée et opportuniste chez les personnes appartenant aux catégories à risque : personnes de 65 ans et plus, antécédents familiaux de diabète, personnes en surpoids, personnes souffrant d'hypertension artérielle, personnes qui ont déjà eu des troubles de la glycémie, les femmes qui ont du diabète durant la grossesse, et chez les personnes qui présentent des symptômes d'appel. Bien entendu, pour information, quand il y a symptôme, ce n'est plus du dépistage, mais alors un test diagnostic. C'est un élément à rappeler.

Le médecin généraliste est idéalement placé pour repérer les cas à risque lors de sa consultation.

Par ailleurs, les réseaux locaux multidisciplinaires constituent des dispositifs qui soutiennent les trajets de soins, notamment pour le diabète. Les trajets de soins apportent plusieurs avantages dont les consultations entières remboursées et l'accès au matériel.

Ma volonté est de faire évoluer les missions des RML afin qu'ils développent une prise en charge intégrée en élargissant progressivement vers d'autres maladies et en y incluant notamment les activités de prévention et d'*empowerment*.

Concernant votre question relative au plan Nutrition-Santé, actuellement, la réflexion relative à la méthodologie de construction d'un plan global Prévention incluant un axe nutrition se poursuit en collaboration avec des experts de l'OMS.

Concernant le plan de soins intégrés pour une meilleure santé, 16 projets ont été sélectionnés le 15 juin dont six wallons, sept flamands, deux bruxellois et un germanophone.

Je ne vais pas détailler ici l'ensemble des projets wallons sélectionnés dans le cadre de cette question orale relative au diabète, mais sachez qu'il s'attelle à décrocher en prenant en charge plusieurs maladies et en développant diverses composantes dont la prévention, l'*empowerment*, la coordination, le développement d'une culture de qualité.

Par ailleurs, la liste des projets sélectionnés a été rendue publique dans un comité de presse de Mme la

Ministre De Block ; pour ceux qui sont intéressés, n'hésitez pas à la consulter.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. De toute façon, c'est clair et net qu'il y a un lien entre l'augmentation de l'obésité et le développement du diabète.

Bien sûr, agir ici sur la prévention, c'est plus qu'important.

Vous l'avez dit aussi, c'est l'alimentation saine. Pour cette matière, il faudrait travailler avec M. le Ministre de l'Agriculture pour promouvoir les produits locaux, promouvoir l'alimentation saine et, par la même occasion, les circuits courts.

Dans ma question, on lui disait également qu'il y a des régions plus touchées que d'autres, des régions à indice socioéconomique faible. Je le disais la semaine dernière à M. le Ministre-Président, lors de ma question d'actualité, que 18,5 % d'enfants grandissent dans une famille où personne ne travaille. Je reviens avec ce constat. Je regrette encore une fois l'absence de certaines thématiques dans le Plan de lutte contre la pauvreté, qui sont l'emploi et la formation, parce que, vous venez de le dire, il faut travailler ensemble et transversalement dans ce Plan de lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et j'insiste vraiment sur cette prévention.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINANCEMENT DE LA MISE AUX NORMES
DES MAISONS DE REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement de la mise aux normes des maisons de repos ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé il y a peu, lors d'une visite au home Le maire d'Hérinnes, en Wallonie picarde, que celui-ci ne fermerait pas malgré son absence de conformité face aux réglementations wallonnes. C'est une excellente nouvelle, autant pour les résidents que pour le personnel. Vous avouez vous-même que « ce serait

malvenu pour la Wallonie de faire fermer un home à qui elle est incapable de donner les moyens nécessaires ».

Ma question est simple : dois-je en déduire – je n'ose y croire, Monsieur le Ministre – que la Wallonie mènerait des politiques sans avoir l'argent nécessaire pour les mettre en œuvre ?

Combien de maisons de repos sont encore dans le même cas que le home Le maire d'Hérinnes ? Quels montants la Wallonie devrait-elle déboursier pour mettre ces maisons de repos aux normes ?

À la date du 1er janvier 2018, quelle forme prendra cette absence de conformité ? Y aurait-il une dérogation temporaire, tout en sachant très bien que nous sommes en pleine réforme des maisons de repos et que, très prochainement, vous allez nous présenter votre note ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je serai beaucoup plus courtois que je n'aurais pu être tenté de l'être en ne faisant pas de réponse et en renvoyant simplement vers la note qui allait arriver, mais je vais répondre à votre question en deux temps.

D'abord, celui, avant tout, de ce que disent le droit et la réglementation, puis ce que cela m'inspire, notamment à la lumière de la visite qui a été faite à Pecq.

Pour rappel, les nouvelles normes maison de repos-maison de repos et de soins qui ont été édictées auront à terme un impact réel sur le bien-être des résidents, puisque ces normes touchent :

- à la capacité maximale d'occupation de chambres par deux résidents ;
- en maison de repos et de soins, à la moitié au moins de la capacité d'admission devant se composer de chambres individuelles ;
- à la surface minimale des chambres fixée à 12 mètres carrés hors espace sanitaire pour les chambres simples et 18 mètres carrés hors espace sanitaire pour les chambres doubles ;
- à l'existence d'un espace sanitaire distinct dans les chambres maison de repos et de soins comprenant au moins un lavabo et un WC ;
- enfin, à la présence en nombre suffisant de baignoires à hauteur variable.

Le 16 juin 2004, Mme la Ministre Tillieux, en charge de la matière, adressait aux gestionnaires d'établissements et aux fédérations une lettre leur rappelant la date butoir du 1er janvier 2015 et la nécessité de se conformer aux normes qui entrèrent alors en vigueur.

Pour ma part, j'ai envoyé le 18 décembre 2014 aux gestionnaires et directeurs d'établissements et aux fédérations une circulaire relative aux normes de 2015 applicables aux maisons de repos et maisons de repos et de soins. Celle-ci explique les mécanismes arrêtés dans un arrêté du Gouvernement wallon qui a été publié au *Moniteur belge* le 29 décembre 2014.

Les fédérations ont eu l'occasion de partager leurs points de vue et il est apparu un consensus à prendre en considération : les efforts consentis par les établissements qui étaient déjà aux normes, mais aussi ceux fournis par des établissements qui n'étaient pas aux normes, mais en voie de l'être ; que des travaux opératifs de chantier soient en cours – je ne parle pas ici des travaux intellectuels se limitant aux plans, je parle des travaux effectifs – que des bons de commande avec un entrepreneur soient signés ou encore qu'un accord ministériel sur avant-projet ou un accord ministériel sur acquisition différée soit en possession du gestionnaire.

Pour les établissements qui se trouvent dans une de ces hypothèses, une période transitoire, qui prendra fin au 31 décembre 2017, leur permet de continuer à occuper des chambres MR ou MRS au-delà de deux résidents.

Pour les autres, aucune période transitoire ou possibilité de dérogation n'est plus prévue et il leur revient de s'adapter à la situation nouvelle en réduisant provisoirement ou définitivement, dans les conditions expliquées dans la circulaire de décembre 2014, leurs capacités d'hébergement.

En ce qui concerne les normes MRS relatives à la surface minimales et à l'espace sanitaire dans les chambres ainsi que la capacité d'admission dans des chambres individuelles, un ultime report de norme a déjà pu être décidé au 1er janvier 2018.

En ce qui concerne les normes maisons de repos relatives à la surface minimale des chambres, la date butoir est le 1er janvier 2020.

Voilà pour le cadre.

Aujourd'hui, les établissements non conformes par rapport à ces normes et qui relèvent du secteur public – je ne parle même pas des autres – ont introduit des demandes de subsides pour un montant estimé au total à près de 175 millions d'euros. Les établissements non conformes qui relèvent du secteur associatif ont fait des demandes de subsides pour un montant de 75 millions d'euros.

Ce que j'ai dit à nos amis de Pecq, ce n'est pas le droit, c'est le bon sens.

On est face à une telle pénurie de places d'accueil – on en fait la démonstration tout au long de nos travaux parlementaires et sur nos contacts de terrain – que je m'imagine mal, personnellement, prendre un arrêté de

fermeture immédiate d'une maison de repos pour laquelle il n'y aurait pas de problèmes sanitaires, pour laquelle il n'y aurait pas de problèmes de traitement graves à l'égard des pensionnaires, au seul motif qu'il manquerait un mètre carré dans les chambres. C'est la raison pour laquelle, d'ici la fin de la législature, les normes vont être revues, et ce, dans le cadre aussi de la réflexion plus globale sur la modification du système de financement des institutions d'accueil et d'hébergement des personnes âgées.

Il faut être raisonnable : une chose est d'éviter qu'il y ait des situations d'inconfort qui peuvent mettre à mal la qualité notamment des soins prodigués ; une autre c'est la dimension seule de confort, il ne doit pas être négligé, mais qui, dans un contexte de rareté des places d'accueil, ne peut pas non plus, de manière abrupte, faire l'objet d'un raidissement administratif inconséquent, d'autant si l'incapacité de la mise aux normes provient de l'incapacité de la Région wallonne d'octroyer les financements sollicités.

On reproche souvent à l'Europe d'avoir une politique de la main gauche qui ignore celle de la main droite, en disant : « faites de l'investissement public, cela alimentera la croissance, mais dans le même temps, cela dégradera également votre périmètre d'endettement » ; pour ne pas nous-mêmes, en Wallonie, agir de la même manière, en imposant des mises aux normes que nous ne sommes pas capables de pouvoir financer malgré la bonne volonté des opérateurs publics et associatifs de terrain.

Cette donne-là est donc prise en considération. Que l'on ne considère pas que mes propos soient de nature à donner quelconque blanc-seing et à empêcher les uns ou les autres de se mettre en conformité par rapport aux normes aux dates qui ont été fixées, mais si le seul motif de cette incapacité est un défaut de subventionnement de la part de la Région, je pense que la Région elle-même devra pouvoir aussi alors faire œuvre de bon sens et de souplesse le moment venu.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci Monsieur le Ministre. J'avais demandé combien de maisons de repos sont dans le même cas. Je reviendrai vers vous à ce sujet. Vous m'avez donné les montants qui sont colossaux.

On est face au défi de places d'accueil dans les années à venir, avec déjà dès aujourd'hui des listes d'attente, avec des chiffres plus qu'interpellants. Il faut se donner les moyens pour répondre à ce défi.

On reviendra lors de la présentation de votre note où, j'en suis sûre, nous aurons de riches débats au sein de cette commission.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA ZOOTHÉRAPIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la zoothérapie ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, on connaît les bienfaits des animaux sur le comportement des êtres humains, notamment schizophrènes ou atteints d'autres troubles psychotiques. En effet, le zoothérapeute se fonde dans ce cas-ci sur les liens naturels entre les humains et les animaux pour mettre en place une relation de confiance et favoriser ainsi la détente et l'apaisement. L'animal est utilisé comme médiateur.

On constate ainsi que dans les structures de santé mentale ou les hôpitaux psychiatriques dans lesquels des animaux sont introduits – souvent des chiens – que des personnes d'ordinaire distantes, peu expressives, secrètes, rentrent en contact avec l'animal et rentre en communication avec lui, se mettent à le caresser, à lui parler. On y voit vraiment une nette amélioration positive des capacités relationnelles du patient. J'ai vu récemment un reportage sur le sujet, c'est assez impressionnant, quant aux résultats obtenus avec cette méthode.

Bien consciente de l'importance de l'hygiène et des précautions à prendre pour introduire un animal de compagnie au sein d'un établissement de santé, la zoothérapie est-elle fréquente dans nos institutions de santé mentale, hôpitaux et maisons de repos en Région wallonne ?

Ce genre de projets reçoit-il un soutien quelconque de votre part ?

Dispose-t-on de suffisamment de personnel formé à cet effet ?

Des évaluations sont-elles opérées dans ce genre d'opérations pour éventuellement les étendre à d'autres établissements ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui nous rappelle que, depuis l'antiquité, l'animal joue un rôle important pour le bien-être et la santé de l'homme. Ainsi, le bouc émissaire était censé prendre en charge

tous les maux d'une cité. La Belgique a aussi été pionnière en la matière puisque au IXe siècle, la ville de Geel avait pris la décision d'allouer des animaux aux malades pendant leur convalescence. Les avantages de cette pratique ne semblent d'ailleurs plus à démontrer.

La visite animalière en institution spécialisée est une des activités les plus connues à ce jour et, en même temps, elle doit se faire dans un cadre fixé.

Le Conseil supérieur d'hygiène a émis le 1er décembre 2005 l'avis n° 8 133 sur les chiens et chats en tant qu'animaux de compagnie. Il y a trop peu d'études qui traitent des autres animaux. En voici des extraits, je cite : « Qu'il soit vecteur de communication et/ou vecteur de motivation, l'animal de compagnie au sein d'établissements de soins est susceptible de faciliter la revalidation d'un déficit, qu'il soit moteur, sensoriel, cognitif ou comportemental, et peut favoriser le bien-être psychosocial du patient. La présence d'animaux de compagnie dans des établissements de soins doit toujours avoir lieu dans le cadre d'un projet bien préparé, organisé et encadré, et doit faire l'objet de procédures écrites approuvées par l'institution. Cette présence ne peut être bénéfique que si l'animal trouve sa place au sein de l'établissement. Les limites de cette pratique seraient la dangerosité éventuelle de l'animal, la nuisance à des personnes qui n'apprécient pas l'animal, en ont peur ou y sont allergiques. Et, troisième limite, la possibilité d'une interruption du lien entre le patient et l'animal à la suite d'un changement de prise en charge du patient. Il semble que les modes de présence de l'animal les plus bénéfiques et les plus faciles à gérer soient les animaux visiteurs et les animaux collectifs. Il appartient aux institutions d'établir un règlement afin de convenir des modalités pratiques afférentes à la présence d'animaux en leur sein » ; fin de citation.

Au niveau de la Wallonie, l'annexe 120 du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, en son chapitre II, point 6.2 prévoit, je cite : « que les animaux autorisés, conformément aux dispositions du règlement d'ordre intérieur, ne peuvent en aucun cas avoir accès ni aux cuisines, ni aux locaux où sont conservés les aliments, ni à la salle à manger, ni aux locaux de soins et de préparation des médicaments ». Il revient donc à chaque institution d'inscrire dans son ROI si elle l'accepte, et dans quelles conditions, les animaux domestiques dans son établissement.

Concernant les activités extérieures, des projets d'hippothérapie ont été développés au Centre neuropsychiatrique Saint-Martin à Dave, et au Centre régional de soins psychiatriques Les Marronniers à Tournai. Ces deux projets ont d'ailleurs été primés dans le cadre de la Reintegration Award. Ce prix, soutenu par la Région wallonne, met à l'honneur chaque année toute initiative visant la réintégration des personnes souffrant d'une maladie mentale ainsi que la déstigmatisation de la maladie. Nul doute que ces projets de zoothérapie ne sont pas les seuls en Région wallonne.

Je suis convaincu que, dans le processus de guérison, tout ce qui peut amener à aider la personne à se sentir mieux mentalement et affectivement doit être encouragé. Lorsque le cadre d'action est bien fixé, l'animal peut être un allié du thérapeute et contribuer, en partie, à aider le malade dans son traitement.

Voilà ce que je pouvais partager avec vous tout en restant toujours ouvert à d'autres initiatives qui iraient dans ce sens.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Les bienfaits ne sont plus à démontrer. Il y a aussi la protection de l'animal à ne pas perdre de vue. Vous avez expliqué les possibilités qui existent dans les établissements de prévoir cet accueil des animaux, mais on n'a pas tellement idée de l'ampleur du phénomène. Je ne sais pas si c'est répandu ou pas, on n'a pas d'idée de l'ampleur de l'expérience, parce que cela permet finalement de créer des relations entre les humains et les animaux et de permettre d'aboutir au mieux-être de la personne et, peut-être, de lui donner moins de médicaments. Il y a donc peut-être aussi une source d'économie de manière indirecte à réaliser. Je trouve que cette piste devait être davantage exploitée, tout cela évidemment dans les limites du cadre fixé.

(Mme Bonni, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ENQUÊTE GLOBAL DRUG SURVEY SUR LA
CONSOMMATION D'ALCOOL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enquête *Global drug survey* sur la consommation d'alcool ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, l'enquête *Global drug survey* récemment publiée dresse un constat des plus interpellants concernant la consommation d'alcool des Belges. C'est d'ailleurs le sujet de nombreuses questions ici au sein de notre commission.

En effet, dans cette enquête, on voit que 21 % des hommes belges présentent, sur l'échelle de consommation fixée pour les besoins de l'enquête, un

score de plus de 16 sur 20, donc de risque accru de problèmes d'alcool, contre 13 % pour la moyenne mondiale. Pour les femmes belges, on évoque 12 % alors que la moyenne est de 10 %. L'enquête met également en évidence la difficulté pour les Belges de se faire aider et de diminuer leur consommation.

C'est l'occasion pour moi de revenir sur le plan Alcool, qui avait d'ailleurs été évoqué par mon collègue, M. Dufrane, il y a quelque temps. Je voudrais d'ailleurs revenir sur un exemple plus concret et plus local pour une institution que je connais bien, le Centre hospitalier psychiatrique le Chêne aux Haies. Quand on sait qu'un patient sur quatre est accueilli au centre hospitalier pour un problème d'addiction à l'alcool, on mesure toute la problématique que l'on peut vivre en Wallonie, mais c'est vrai que finalement les chiffres de cette enquête sont exprimés au niveau national. Je voulais donc connaître les données plus spécifiques à la Wallonie.

Je voudrais connaître aussi l'état de la concertation avec vos homologues, que ce soit au niveau fédéral, des autres entités fédérées par rapport à la rédaction du plan fédéral Alcool. J'avais cru comprendre qu'il devait sortir en octobre 2016.

Quels sont les leviers sur lesquels vous pourriez encore appuyer pour inciter les citoyens wallons, les citoyennes wallonnes, à se faire aider ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les données officielles les plus récentes et fiables sur cette thématique concernant la Wallonie sont celles issues de l'enquête de santé par interview en 2013. Elles sont légèrement plus rassurantes que les données de l'enquête à laquelle vous faites référence.

Selon l'enquête de santé par interview 2013, la prévalence de la consommation problématique d'alcool en Wallonie est de 10 %. Elle est équivalente à celle obtenue en Flandre. Les hommes ont une plus grande propension que les femmes à avoir eu une consommation alcoolique problématique, 13 %, contre 7 % pour les femmes.

Enfin, l'enquête précise qu'en Wallonie la prévalence de la consommation problématique d'alcool est restée stable depuis 2001, on était à 9 % en 2001, on est à 10 % en 2013. Les chiffres de 2013 ne montrent donc pas de différences significatives avec ceux des autres années.

Je tiens tout d'abord à mettre en avant le fait que la Wallonie a d'ores et déjà pris des mesures concrètes pour lutter contre le phénomène de consommation excessive d'alcool puisqu'elle soutient actuellement diverses initiatives relatives à ce problème.

Ainsi, sur le plan de la prévention, vous savez sans doute que la Région wallonne, qui a repris en la matière les compétences communautaires, subventionne l'ASBL Modus Vivendi notamment dans le cadre de l'initiative Quality Nights, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler tout à l'heure. Actuellement, la Wallonie soutient également le travail de l'ASBL Univers Santé qui déploie des activités spécifiquement en lien avec la consommation d'alcool par les jeunes. L'ASBL réunit, au sein d'un réseau pilote appelé Jeunes, Alcool et Société, 12 associations actives auprès des jeunes.

Dans le cadre des compétences transférées de l'État fédéral, des projets financés par le Fonds de lutte contre les assuétudes ont également été poursuivis dans ce domaine, à savoir le projet Freedom, qui vise à l'implémentation d'un projet de sevrage à domicile de personnes alcoolodépendantes ; l'ASBL Alpha, qui développe un site Internet d'aide en ligne pour les personnes alcooliques et leur entourage ; et la Société scientifique de médecine générale dont le projet porte sur la mise en place d'une démarche en médecine générale reposant sur le dépistage d'une consommation problématique.

Enfin, et pas des moindres, il ne faut pas oublier l'importance des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes agréés par la Wallonie, qui bénéficient annuellement de subventions afin de mettre en place un accompagnement spécifique destiné aux personnes sujettes à des problèmes de dépendance, en ce compris la dépendance à l'alcool. Ces services sont actuellement au nombre de 27, répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

J'estime, pour terminer, qu'il y a lieu de travailler à tous les niveaux de pouvoir, pour se concerter et être davantage efficace. Vous devez ainsi savoir que, dans la lignée des conclusions rendues par le KCE dans son rapport sur la consommation d'alcool publié début 2016, un groupe de travail a été mis sur pied, dans le cadre de la Cellule générale de politique drogues, afin de réunir l'ensemble des entités fédérées et fédérales ayant des compétences en la matière, afin de commencer la construction, en 2016, d'un nouveau plan Alcool au niveau national. Vous comprenez et comprendrez qu'il est prématuré d'en dire plus pour l'instant. Sachez que j'y participerai activement afin de m'assurer que des mesures concrètes de lutte contre les méfaits de l'alcool puissent continuer à être développées en Wallonie.

Soyez rassurée, notre Région soutient et continuera à soutenir diverses initiatives travaillant dans le secteur.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je suis rassurée par rapport à deux éléments et peut-être un peu moins par rapport au troisième. Tout d'abord, les données issues par interview

sont intéressantes parce qu'elles montrent sans doute une autre réalité que ce qui avait été repris dans l'enquête au niveau national. C'est vrai que c'est un élément que je n'avais pas en tête.

Je suis aussi heureuse de réentendre – ce sont quand même des éléments qui reviennent régulièrement – toutes les mesures concrètes, développées au niveau wallon. Par contre, ce qui m'inquiète plus, c'est le travail réalisé dans le cadre de la concertation. À ma connaissance, le groupe de travail, dans la réponse que vous faisiez à mon collègue, M. Dufrane, il me semble qu'il était déjà lancé en janvier 2016. On est déjà fin juin 2016 et, encore une fois, il me semblait qu'il fallait sortir quelque chose pour octobre 2016. Là, j'ai plutôt l'impression qu'il n'y a pas beaucoup d'avancées.

Je reviendrai sans doute avec l'une ou l'autre question.

Dernière remarque, par rapport à ce que j'ai pu entendre dans les différentes interventions des collègues précédemment, il me semblait que Mme Pécriaux avait mis en évidence le fait qu'il fallait travailler de plus en plus avec les plus jeunes. On voit que dans les mesures et leviers mis en place, on vise les jeunes étudiants, mais dès les primaires ou parfois les secondaires – on ne va pas dire primaire, j'exagère peut-être – il y a véritablement un intérêt à avoir une action ciblée pour permettre aux uns et aux autres de prendre conscience des dangers, des méfaits et, surtout, avoir sans doute des projets de vie un peu plus positifs qu'un projet qui serait uniquement lié autour de l'alcool.

Je vous remercie pour vos réponses, mais c'est vrai qu'elles appellent sans doute encore d'autres questions dans les prochains mois et semaines.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RECONNAISSANCE DU DIPLÔME EN
PSYCHOMOTRICITÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la reconnaissance du diplôme en psychomotricité ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, pour l'instant, il n'y a pas de reconnaissance du diplôme de psychomotriciens en Belgique. Ces derniers ne sont pas

inclus dans la loi coordonnée du 10 mai 2015, relative aux professions de soins de santé.

En Belgique francophone, depuis 2012, il existe néanmoins le cursus de formation permettant l'obtention du diplôme de Bachelier en psychomotricité, catégorie paramédicale. La responsabilité de la Communauté française est engagée puisque le ministre de l'Enseignement supérieur a autorisé la création de ce cursus. En 2015, environ 200 étudiants sont sortis de ces études dispensées par des hautes écoles en Wallonie en n'ayant aucune perspective d'avenir du point de vue professionnel. Cela va encore être le cas dans quelques jours, puisque le même nombre d'étudiants va également sortir de certaines hautes écoles en Wallonie.

Selon la ministre fédérale de la Santé, je la cite : « Un examen des opportunités de cette discipline, dans le but d'en faire une profession de santé, n'est pas prioritaire ». Les possibilités d'évolution du dossier au niveau fédéral sont donc compromises, même si la ministre devait encore recevoir l'avis du Conseil national des professions paramédicales.

Pour l'Union professionnelle belge des psychomotriciens francophones, une place pourrait être faite à ces bacheliers au sein de la politique Santé en Wallonie.

Dans le cadre de vos compétences, envisagez-vous de renforcer et d'étendre les postes de psychomotricien en Wallonie ?

Ils pourraient être engagés en maison de repos ou en maison de repos et de soins, ou en centres de santé mentale par exemple, mais il faudrait alors un cadre subventionnable qui prévoit leur engagement. Cela relevant de vos compétences, j'aurais voulu vous entendre à propos de ce dossier.

Envisagez-vous de lister, dans les législations qui relèvent de vos compétences, les emplois potentiels dans lesquels les diplômés en psychomotricité pourraient postuler ?

Le sujet de la reconnaissance de cette profession aurait déjà été abordé au sein du groupe de travail Professions de soins de santé de la Conférence interministérielle santé publique, en présence de représentants de l'enseignement des communautés.

Le cas échéant, qu'en est-il du suivi de ce dossier en son sein ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le dites vous-mêmes, le diplôme de psychomotricité n'est pas reconnu par l'État fédéral dans le cadre des professions de soins de santé.

Actuellement, la Fédération Wallonie-Bruxelles a reconnu ce cursus sans avoir obtenu la reconnaissance de la profession de la part du Fédéral.

Le premier problème à résoudre est celui du champ de compétences dans lequel cette nouvelle profession trouve à s'inscrire, d'autant que la reconnaissance de cette profession et sa définition peuvent avoir un impact sur le rôle d'autres professionnels de la santé. En effet, l'articulation entre les professionnels est primordiale. Or, cette profession doit trouver à s'articuler avec les autres.

Vous me posez la question du financement de postes de psychomotriciens dans différents dispositifs de soins financés par la Région wallonne, en particulier en maisons de repos, maisons de repos et de soins et en services de santé mentale. Vous comprenez qu'il est prématuré, en l'absence de reconnaissance légale de cette profession, de l'inscrire dans les normes de financement de dispositifs de soins relevant de la Wallonie. Un des éléments sur lequel je me questionne est le rôle du psychomotricien par rapport au rôle du kinésithérapeute.

Je voudrais expliquer mon propos par un exemple frappant, né de la sixième réforme de l'État. Concernant les maisons de repos pour personnes âgées, la kinésithérapie peut être facturée à l'INAMI dans le cadre de l'assurance maladie fédérale, car elle ne fait pas partie des soins de base, dits soins pour les actes de la vie journalière de la maison de repos. Elle constitue donc une prestation de santé pour les patients résidant en MRPA. Par contre, concernant les maisons de repos et de soins qui accueillent des patients plus dépendants, la kinésithérapie n'est pas facturable à l'INAMI, car elle fait partie des soins de base des maisons de repos et de soins, dont le financement intégral a été transféré aux Communautés et Régions dans le cadre de la réforme de l'État.

In fine, il importe donc de clarifier globalement la situation née de la sixième réforme de l'État et de circonscrire le champ de compétences de cette nouvelle profession, via sa reconnaissance officielle, avant de commencer par financer cette profession dans un cadre régional. Enfin, le financement futur des soins de base pour les actes de la vie journalière sera en lien avec la gestion paritaire de l'AViQ et dépendront des concertations entre organismes assureurs et représentants des gestionnaires de maisons de repos et de maisons de repos et de soins.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse très complète. Cette question est également très complexe, car le dossier concerne plusieurs niveaux de pouvoir. Comme la ministre fédérale de la Santé, Mme De Block, ne semble pas vouloir reconnaître la profession pour l'instant, on est

aussi devant un problème communautaire qui ne dit pas son nom. Je resterai attentive à l'évolution du dossier et je me permettrai d'insister auprès de M. Marcourt, d'informer correctement les étudiants pour qu'ils sachent en tout état de cause, vers quoi ils vont quand ils s'engagent dans ce type d'étude.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SOUTIEN AUX AIDANTS PROCHES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien aux aidants proches ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, la volonté du Gouvernement wallon est de maintenir autant que possible les personnes à leur domicile dans de bonnes conditions. Pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, les personnes présentant un handicap, cela a le mérite de ne pas les perturber davantage en les contraignant à s'adapter à un nouvel environnement différent de celui qu'ils ont toujours connu.

Cependant, pour les aidants proches, le quotidien avec une personne atteinte de cette maladie est rarement un long fleuve tranquille. Bien qu'un certain recul puisse s'avérer bénéfique, voire salvateur pour ceux-ci, prendre quelques heures de repos n'est guère chose aisée. C'est pourquoi des services de répit à domicile ont été mis en place par la Région. Ces services offrent plusieurs alternatives, de la garde à domicile à l'accueil temporaire, en passant par le dépannage lors des situations d'urgence.

Selon divers témoignages de terrain, ces services de répit représentent, passez-moi l'expression, « un vrai don du ciel » pour les aidants proches.

Voici mes questions. Quelle formation reçoivent les travailleurs de tels services ? Actuellement, combien de services de répit sont subventionnés dans notre Région ? Combien de personnes en bénéficient depuis ces dernières années ? La tendance est-elle à l'évolution ? Comment ce système est-il promu auprès du public concerné ? Les services de répit font-ils et feront-ils à l'avenir partie de vos priorités ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, à ce jour, 22 services de répit pour personnes

en situation de handicap sont subventionnés et couvrent l'ensemble de la Wallonie.

Certains couvrent plusieurs provinces ou l'ensemble du territoire et la majorité des services accueille des personnes porteuses de handicap de zéro à 65 ans.

En 2015, 852 personnes ont utilisé les différents services organisant du répit et 770 l'ont fait en 2013. Le nombre de gardes prestées ne cesse de croître, ce qui démontre que le besoin de souffler, de s'accorder du répit est essentiel pour les familles et les aidants proches de personnes porteuses d'un handicap.

Dans l'objectif de promouvoir ces services, différents canaux de communication sont utilisés, à savoir le site Internet des services ou de l'AViQ, le triptyque, le *folder* des services, la présentation des services répit lors des salons, les colloques et autres reportages vidéo qui devraient bientôt arriver.

Chaque service doit établir un plan de formation du personnel qui s'étend au moins sur trois années, comme le stipule la législation. En 2014, ce sont 3 382 heures qui ont été consacrées aux formations et les services ont eu accès à un catalogue de formations de l'AViQ.

Outre les services de répit destinés aux personnes porteuses d'un handicap et leurs proches, des initiatives sont prises au niveau des aînés. Les services d'aide et de soins à domicile interviennent de plus en plus auprès des personnes souffrant de démence. En 2015, une subvention a été octroyée pour organiser la supervision des travailleurs de terrain accompagnant ce public aux difficultés spécifiques.

Des initiatives plus particulières sont également développées et soutenues par la Région. On peut citer le Service provincial d'aide familiale de Namur et son projet de garde à domicile spécifiquement formé pour accompagner les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ; l'ASBL Baluchon Alzheimer, dont la mission est de donner du répit et de l'accompagnement aux aidants d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Des baluchonneuses viennent chez les malades pour plusieurs jours afin de permettre aux proches de prendre du temps pour eux, un repos tant physique que psychologique, et pour pouvoir offrir ce service à un prix restant accessible aux aidants. L'ASBL bénéficie d'un soutien financier de la Région wallonne. J'ajoute que ma préoccupation d'élargir la gamme et les possibilités de répit est réelle puisque non seulement elle fait explicitement partie des axes du plan transversal Autisme, sur lequel nous nous sommes engagés à plusieurs collègues de travailler. D'autre part, vous le savez, cette année, 10 millions d'euros feront l'objet d'un appel à projets pour des infrastructures d'accueil et d'hébergement orientées principalement sur l'autisme, le double diagnostic et le répit.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie M. le Ministre pour les précisions. Je crois que, comme il faut tenir compte du bien-être des aidants proches, il faut aussi tenir compte du bien-être des personnes qui effectuent ce travail. C'est un travail très lourd, un encadrement, le professionnalisme et en même temps, on constate qu'il manque quand même des places. On ne sait pas toujours répondre à la demande, donc je crois qu'il faut vraiment insister. Je reviens vers vous pour faire un bilan, peut-être l'année prochaine.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCORD-CADRE ENTRE LA WALLONIE ET LA FRANCE CONCERNANT L'ACCUEIL DE FRANÇAIS EN SITUATION DE HANDICAP EN WALLONIE »

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CONSÉQUENCES, EN TERMES DE RÉDUCTION D'EMPLOI EN WALLONIE, DES DÉCISIONS FRANÇAISES EN MATIÈRE DE HANDICAP »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Defrang-Firket, sur « l'accord-cadre entre la Wallonie et la France concernant l'accueil de Français en situation de handicap en Wallonie » ;
- de Mme Defrang-Firket, sur « les conséquences, en termes de réduction d'emploi en Wallonie, des décisions françaises en matière de handicap ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser ses questions.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, le 21 décembre 2011, la Wallonie et la France signaient un accord-cadre visant à améliorer l'accueil des personnes handicapées françaises accueillies dans les établissements et services sociaux et médicosociaux wallons.

Aujourd'hui, environ 6 500 personnes handicapées françaises sont concernées. Cela représente, sur base d'un équivalent temps plein par personne, ce qui est souvent la norme dans ce secteur, 6 500 emplois.

Il y a eu une réunion du comité de suivi le 7 octobre 2015. J'aurais voulu savoir s'il y a eu d'autres réunions que celle-là. Y en a-t-il eu encore récemment ?

Par ailleurs, la France a édité, en janvier 2016, une instruction relative à la mise en œuvre du plan de prévention et d'arrêt des départs non souhaités de personnes handicapées vers la Belgique. La France souhaite durcir les procédures de placement en Wallonie des Français en situation de handicap.

À ce sujet, le secteur, évidemment, est très inquiet chez nous. J'aurais voulu savoir quelles réponses vous donnez au secteur de l'accueil en Wallonie, face aux réactions de la France. Quelles sont les démarches entreprises pour en réduire les effets ? Les emplois belges, dans ce secteur, sont-ils, selon vous, menacés ou pas du tout ?

Comment l'administration wallonne communique-t-elle aux institutions wallonnes les changements législatifs ou procéduriers français qui ont d'énormes incidences pour elles ? Jouez-vous un rôle à ce niveau ou pas du tout ? La Région transmet-elle des informations sur les législations françaises ou non ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre collègue, Mme Vienne, dans le texte qu'elle avait prévu de me lire, rappelait mon intervention du 30 octobre 2015 au cours de laquelle j'avais pu faire un point sur la qualité de l'hébergement offert aux personnes en situation de handicap de nationalité française accueillies sur le territoire wallon dans des structures dites en autorisation de prise en charge.

Six établissements faisaient et font toujours l'objet d'un monitoring étroit de la part des services de contrôle de l'AViQ. Depuis la fermeture de l'un d'entre eux, le Fil de l'eau à Sprimont, il a dû être décidé la reprise de ses activités par une structure agréée, qui est en cours de réalisation. Pour les cinq autres établissements, les améliorations nécessaires ont fait l'objet de plan d'action.

Dans les situations les plus délicates, des contrôles conjoints sont organisés avec les représentants des autorités françaises. Pour ce qui est du cadastre des personnes accueillies, deux des six structures restées en défaut ont été sommées de transmettre ces informations à l'agence. En dehors de l'intérêt statistique, ce cadastre permet d'identifier les autorités de tutelle avec lesquelles il peut s'avérer utile de prendre contact afin de renforcer nos capacités d'intervention en cas de dysfonctionnement.

Outre cela, comme vous le savez, un projet de renforcement du cadre normatif est en cours

d'élaboration pour soutenir les processus d'amélioration de qualité de vie offerte aux personnes françaises qui sont accueillies chez nous. J'en ai présenté les grands axes ici même en octobre dernier.

Le texte est en cours d'examen et de négociation avec le secteur. Il est prématuré, à ce stade, d'en donner le détail. Je peux en tout cas confirmer que les normes de personnel, d'un point de vue quantitatif, n'ont pas subi de changement. D'un point de vue qualitatif, l'accent a surtout été mis sur la nécessité d'organiser la pluridisciplinarité des équipes ainsi que leur formation. Je souhaiterais que cet arrêté puisse rentrer en application dans le courant de l'année 2017 pour toutes les nouvelles structures.

La secrétaire d'État française à la personne handicapée a décidé d'engager un budget de 15 millions d'euros en 2016 pour créer de nouvelles places en France. On ne peut évidemment que s'en réjouir. Un certain nombre de familles fragilisées par leur handicap éviteront ainsi les souffrances, parfois très vives, qu'implique le placement de leur enfant à plusieurs centaines de kilomètres de chez eux.

La Wallonie doit prospérer et créer des emplois. Il est évidemment hors de question qu'elle le fasse sur le dos de la souffrance d'êtres humains. Cette décision de créer davantage de places en France ne devrait pas réduire le nombre de places et donc d'emplois en Wallonie, mais aura par contre des conséquences sur les possibilités d'extension.

Je rappelle que le modèle socioéducatif wallon et l'approche plus tolérante vis-à-vis des handicaps mentaux et des troubles du comportement que l'on psychiatrise moins directement conduisent les parents de personnes handicapées françaises à recourir au dispositif wallon. C'est aussi pour cela qu'il s'agit de rester attentif à la qualité de prestation de nos établissements et que j'œuvre à mettre en place un cadre réglementaire destiné à améliorer encore cette qualité de service.

J'ai déjà fait savoir à Mme Neuville, puisque c'est elle la secrétaire d'État française, que je m'impacientais à l'idée de conclure une série de protocoles de collaboration. Cela fait déjà plusieurs fois que je lui adresse des signaux pour le faire sans en avoir encore de retour. Je pense, et je fais cela de mémoire, sous réserve de plus amples vérifications, avoir adressé un courrier à M. le Premier ministre Valls il y a peu, lui indiquant que je restais sans nouvelles.

J'espère que l'on aura l'occasion de pouvoir aboutir favorablement, mais je pense que le personnel qui encadre aujourd'hui les personnes handicapées françaises dans nos maisons d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées ne doit pas avoir de craintes pour son emploi, parce qu'il y a, hélas, une demande qui est toujours de loin supérieure à la capacité d'accueil sur

le territoire français, même après les 15 millions d'euros d'investissement qui seront réalisés. Je pense que, de ce point de vue là, ils peuvent être apaisés et, pour ce qui nous concerne, nous continuerons à être vigilants sur les enjeux de la qualité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je me réjouis de votre volonté de continuer la collaboration avec la France parce que je pense que la France et la Belgique, ensemble, trouveront de meilleures solutions que chacun dans son coin. C'est parce que j'ai rencontré plusieurs personnes qui souhaitaient développer des projets dans le sud de la Belgique, pas pour faire du bénéfice ou du profit sur leur dos, c'est parce qu'il y a une réelle demande et que la qualité de nos institutions en Belgique est aussi reconnue par les Français. Le nombre de places qui est envisagé en France ne va pas exploser du jour au lendemain, la France aura donc encore pendant un certain temps besoin de la Belgique, mais je pense qu'il est important de garder le contact avec le secteur et avec la France pour aboutir aux meilleures solutions qui soient dans l'intérêt des personnes handicapées.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINGER FOOD DANS LES MAISONS DE
REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le *finger food* dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, tout à l'heure, on parlait de la problématique de l'alimentation dans les hôpitaux, me voilà dans les maisons de repos. Manger avec les doigts, passé 85 ou 90 ans, dans une maison de retraite, ce n'est plus malvenu, mais au contraire encouragé pour les malades d'Alzheimer. Ainsi, les repas se font parfois sans couverts grâce à des plats sous forme de bouchées à prendre avec les mains.

À certains stades de la maladie d'Alzheimer, le patient ne sait même plus ce qu'est une fourchette, à quoi elle sert, comment on l'utilise et, spontanément, certains portent la main à l'assiette. D'où l'idée de proposer des bouchées qu'ils peuvent manger seuls, plutôt que d'être nourris à la cuillère par un soignant.

Favoriser les repas pris à la main, c'est aider la personne âgée à conserver le plus possible son autonomie. Même si cela ne se passe pas toujours sans mal auprès des familles.

Tous les troubles liés à la maladie d'Alzheimer ont une influence sur l'alimentation, comme le manque d'appétit, les difficultés de mastication, la perte partielle du réflexe de déglutition, la tenue en main des couverts, et cetera.

Monsieur le Ministre, le *finger food* est déjà bien présent en France, nous y revoilà, et il a fait son apparition dans certaines maisons de repos de la ville de Namur. Avez-vous déjà quelques résultats à nous présenter ? L'expérience est-elle concluante ?

Pensez-vous que cette pratique puisse être généralisée, vulgarisée en Région Wallonne ? En tout cas, voilà mes questions, parce que je trouvais que l'idée était intéressante.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, effectivement votre question est digne d'intérêt, avec beaucoup de pertinence, puisque je suis comme vous, d'après ce que je crois comprendre, un partisan du développement du *finger food*, mais il faut bien, et je vais y revenir, constater que cela ne se développe pas aussi rapidement que nous le souhaiterions.

Malheureusement certains troubles cognitifs, pas seulement ceux liés à la maladie d'Alzheimer, peuvent effectivement venir perturber les repas. La prise alimentaire se transforme parfois en un moment éprouvant pour la personne malade, mais aussi pour le personnel soignant ou l'aidant proche qui le soutient au moment des repas, sans parler de l'impact que cela peut avoir sur la personne âgée qui, si elle a des troubles, n'a pour autant pas toujours perdu ses facultés cognitives. Quel sentiment d'humiliation peut donc parfois être ressenti par quelqu'un qui constate qu'il ne sait plus, avec sa fourchette, mener ses petits pois à la bouche, et que tout se trouve sur lui-même ? Je pense qu'il y a aussi cet enjeu de la dignité de la personne elle-même.

Le but du *finger food* est de permettre aux personnes qui ont des troubles cognitifs ou physiques de s'alimenter de façon autonome en utilisant leurs doigts. C'est effectivement au sein d'une maison de repos d'Arlon que le concept qui provient de Suisse a été lancé. Il a été repris principalement au sein des maisons de CPAS de Namur et il était d'abord destiné aux personnes démentes, qui ne savaient plus reconnaître une fourchette ou un couteau.

Sur le terrain, les inspecteurs relèvent, de mon point de vue, que ce concept est peu mis en pratique, au-delà

des villes que je viens de citer. En effet, il faut souvent vaincre quelques réticences de la part du personnel de cuisine ou de *nursing* déjà surchargé de travail. Qui plus est, il faut prévoir aussi une formation pour le chef et les cuisiniers, afin qu'ils puissent réaliser des bouchées faciles à prendre avec les doigts, à avaler, tout en étant goûteuses. Les menus doivent être contrôlés sérieusement d'un point de vue nutritionnel, et il appert donc que le travail interdisciplinaire joue un rôle fondamental. C'est un axe primordial à développer dans les maisons de repos. Même si un grand nombre n'ont pas encore véritablement développé le *finger food*, il faut reconnaître que la philosophie de beaucoup d'établissements pour aînés est de permettre aux résidents de manger avec leurs doigts en toute dignité, même si ce n'est pas sensu stricto du *finger food*. J'ai pu déjà découvrir ce mécanisme dans plusieurs maisons de repos au-delà d'Arlon et de Namur, mais je pense que le concept gagnerait à être davantage apprivoisé par le personnel lui-même qui, souvent, est plus craintif ou dubitatif à la base sur la pertinence de l'approche.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier M. le Ministre. Plusieurs choses ont été dites, notamment la notion de dignité par rapport aux personnes. C'est vrai qu'une personne gagnerait en dignité et, en tout cas, se sentirait certainement mieux. Vous parliez des petits pois, c'est vraiment une image forte, mais une image réelle, malheureusement. Je suis persuadée comme vous, Monsieur le Ministre, que vulgariser ce concept, qu'il puisse être apprivoisé par le personnel, mais aussi par les familles serait une avancée importante pour l'encadrement de nos aînés qui sont malades.

**QUESTION ORALE DE M. WARNIER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACCÈS
AUX AIDES FAMILIALES POUR LES
PERSONNES EN GESTION COLLECTIVE DE
DETTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Warnier à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accès aux aides familiales pour les personnes en gestion collective de dettes ».

La parole est à M. Warnier pour poser sa question.

M. Warnier (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, que ce soit pendant un traitement médical, une convalescence de quelques mois ou pour un accompagnement de plus longue durée, les aides

familiales offrent des services indispensables au quotidien de bien des Wallons et des Wallonnes.

Comme vous le savez, le prix de ces aides est en fonction des revenus des bénéficiaires du CPAS. Cependant, lorsque ceux-ci sont en règlement collectif de dettes, ils n'ont plus à leur disposition l'ensemble de leurs revenus, mais un montant correspondant à un budget décidé avec leur avocat.

Cela représente une différence qui peut être très importante et qui met le bénéficiaire dans une difficulté encore plus grande financièrement s'il doit avoir recours à des aides familiales. Malheureusement, dans ce cas, l'avocat peut, mais ne doit pas augmenter la somme à la disposition du ménage.

Monsieur le Ministre, connaissez-vous la problématique ? Y a-t-il des mesures à l'étude pour pouvoir résoudre ce problème ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis comme vous attentif à l'accessibilité des services d'aide à domicile pour les personnes en situation financière difficile.

Le barème des usagers de ces services est prévu à l'article 240 du Code wallon de l'action sociale et de la santé, le CWASS : « Le service doit exiger du bénéficiaire de l'aide à la vie quotidienne une contribution en rapport avec les ressources et les charges de la famille selon le barème fixé par le Gouvernement. Cependant, une dérogation expresse peut être octroyée par le Gouvernement ou son délégué en raison de la situation sociale particulière du bénéficiaire »

La circulaire ministérielle du 10 février 2014 définit de manière exhaustive quatre exceptions à la prise en compte de tous les revenus :

- les allocations familiales, ordinaires ou spéciales, et allocations de naissance ;
- le taux d'entretien versé à la famille d'accueil par le Service d'aide à la jeunesse, le SAJ, les CPAS ou l'AViQ, branche handicap ;
- les chevrons de fronts, pensions militaires et rentes liées à des faits de guerre ;
- le budget d'assistance personnelle, le BAP.

En application de cette réglementation, le fait d'être en règlement collectif de dettes ne donne pas automatiquement droit à une diminution des revenus à prendre en compte.

La réglementation prévoit néanmoins la possibilité pour le service d'introduire, auprès de la Région wallonne, une demande de dérogation au barème, et

ainsi de revoir à la baisse la participation financière horaire du bénéficiaire en fonction de ses possibilités financières et de ses besoins. Dans ce cadre, le fait que le bénéficiaire soit en règlement collectif de dettes pourrait être pris en considération.

Il faut toutefois noter que lors de son travail en règlement collectif de dettes, le médiateur va évaluer avec le médié la partie de ses revenus laissée à sa disposition et que les frais relatifs au service d'aide familiale peuvent être intégrés dans ce calcul. En cas de désaccord entre le médiateur et le médié, la décision peut être sollicitée auprès du juge qui a tranché pour le règlement collectif de dettes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Warnier.

M. Warnier (PTB-GO !). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je rappelle juste que, quand une personne a recours à une aide familiale, ce n'est pas par gaîté de cœur, mais bien parce qu'il a besoin d'une aide. Le problème, ici, est donc qu'il peut y avoir dérogation, mais on ne doit pas forcément. C'est un peu cela la difficulté qui est mise en avant. Je retournerai vers les acteurs de terrain qui nous ont interpellés sur le sujet avec votre réponse.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
BARÈMES DES AIDES FAMILIALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les barèmes des aides familiales ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, le maintien à domicile des personnes âgées, le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions, constitue une des priorités de ce Gouvernement. Pour atteindre cet objectif, les services d'aide aux familles ont évidemment un grand rôle à jouer en accomplissant tous les actes du quotidien.

Je suis intervenue à plusieurs reprises sur la situation, assez compliquée, vécue par les services d'aide à domicile. En effet, les demandes de prises en charge augmentent et parallèlement les moyens financiers et humains restent, eux, assez limités.

Un groupe de travail a dès lors été mis en place pour réfléchir à l'avenir des aides familiales, à leur formation et à leur barème.

C'est sur ce point que je voudrais vous interroger. Si je ne m'abuse, on devait y voir plus clair, justement à la fin du premier semestre 2016.

À ce jour, un accord en la matière a-t-il pu être trouvé ? Dans l'affirmative, pouvez-vous m'en dire davantage ?

Si un accord n'a pu être trouvé, pouvez-vous nous éclairer sur ce qui constituerait un blocage ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, dans le cadre du projet de l'assurance autonomie notamment, un groupe de travail régulier a été mis en place, réunissant les représentants des fédérations des services d'aide à domicile, du cabinet et de l'administration. La révision des barèmes n'est pas le seul chantier nécessaire dans le secteur de l'aide à domicile, vous en conviendrez comme moi.

J'ai déjà pu l'évoquer lors de plusieurs questions parlementaires, notamment une question écrite de votre collègue, le Député Dufrane en avril dernier. Le barème d'intervention du bénéficiaire lors d'une prestation d'aide familiale n'a plus été ni révisé, ni même indexé depuis 1993. Si le chantier a régulièrement été mis sur la table lors des précédentes législatures, il s'est souvent heurté au coût budgétaire qu'implique sa refonte. Mon projet n'est pas de simplement indexer le barème, mais de le retravailler en profondeur. Ainsi, il est calculé actuellement sur base des revenus du ménage et est d'une complexité énorme, que ce soit pour le bénéficiaire ou le travailleur social du service d'aide aux familles.

La volonté est de calculer dorénavant le barème d'intervention en fonction des revenus individuels de la personne bénéficiaire du service. Par ailleurs, si le barème d'intervention lors des prestations d'aides familiales a une base légale, il n'en est pas de même pour les prestations de garde à domicile et d'aides-ménagères sociales, dont le tarif est actuellement laissé libre aux services. Nous souhaitons mettre en place un barème réglementaire qui devra être appliqué, pour les trois métiers de l'aide, par l'ensemble des services d'aide agréés et au-delà du barème, d'ailleurs, un statut pour ces personnes.

Comme je l'ai évoqué, cette refonte, si elle est nécessaire, sera globalement favorable au bénéficiaire, elle aura un coût. Celui-ci ne peut pas être assuré par les services qui peinent déjà à être à l'équilibre. Avec ce chantier et avec celui de l'assurance autonomie, c'est une réflexion globale sur le financement des services et des prestations qui se fait.

Si les travaux ne sont pas terminés sur ce sujet, on ne peut pas non plus parler de blocage, tant s'en faut. Le

souhait est de bien appréhender les changements pour construire les nouvelles grilles, qui devront être ensuite testées avant d'être validées. Ce n'est qu'alors qu'elles devront être approuvées par le passage d'un arrêté en Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie M. le Ministre qui a bien compris le problème des barèmes. C'est vrai qu'il est important de trouver un consensus pour les différents intervenants sur le terrain, sinon il y a une certaine concurrence qui s'installe et cela pose d'énormes problèmes et de gros conflits.

**QUESTION ORALE DE M. DUFRANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AUDIODESCRIPTION POUR LES
PERSONNES ATTEINTES DE DÉFICIENCE
VISUELLE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dufrane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'audiodescription pour les personnes atteintes de déficience visuelle ».

La parole est à M. Dufrane pour poser sa question.

M. Dufrane (PS). - Monsieur le Ministre, en mars dernier, j'ai interrogé la ministre de la Culture en Fédération Wallonie-Bruxelles sur les initiatives d'audiodescription menées dans les théâtres, et principalement à l'Eden.

En effet, pour la deuxième année consécutive, l'Eden, Centre culturel régional de Charleroi, a décidé d'accorder une attention particulière aux personnes porteuses d'une déficience visuelle, avec trois sessions de théâtre en audiodescription.

L'audiodescription, c'est une technique qui décrit les éléments visuels de l'œuvre mise en scène grâce à une voix off. Les éléments audio sont insérés entre les dialogues et les moments sonores de la pièce pour permettre aux personnes aveugles ou malvoyantes de profiter pleinement du spectacle.

Dans sa réponse, le ministre a apporté les informations relatives à son domaine de compétence, la culture, mais me renvoyait vers vous par rapport aux compétences liées aux personnes handicapées ayant été transférées aux Régions.

Quelles sont les actions mises en place en Wallonie pour permettre aux personnes atteintes d'une déficience visuelle de bénéficier d'une vie sociale et culturelle ?

Avez-vous une vision d'ensemble des acteurs de ces secteurs ? Si oui, pouvez-vous me la communiquer ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les personnes aveugles qui ont besoin de l'audiodescription sont tributaires de la diffusion, par ce biais, des programmes télévisés qui dépassent le cadre de l'agence. Toutefois, par des sponsorings, des parrainages, j'encourage la réalisation de support de ce type.

L'Eden de Charleroi est particulièrement actif et créatif dans sa recherche de solutions pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture, en ce compris pour toutes les personnes en situation de handicap. Je tiens d'ailleurs à féliciter les responsables et l'équipe de l'Eden pour les actions développées qui vont toujours dans l'objectif de plus d'intégration.

Diverses actions sont donc soutenues par mon cabinet ou par le biais de l'AViQ, par exemple The Extraordinary Film Festival, qui proposait la diffusion des films en audiodescription, les audiodescriptions des matchs de foot avec Plain-Pied, la séance Amis des aveugles au Festival international du film d'amour de Mons, les Wippy d'or 2014 sur les aménagements raisonnables innovants.

Du côté associatif, l'association Les Amis des Aveugles réalise l'audiodescription de cinq à six films par an.

Une collaboration entre Les Amis des Aveugles et l'ONA a permis de mettre en place la diffusion de films en audiodescription au cinéma Le Parc à Charleroi à raison d'un film par trimestre, selon les informations disponibles.

L'ASBL La Lumière, dans le cadre de ses activités hebdomadaires, propose également la diffusion de films audiodécrits.

Enfin, de manière plus large que l'audiodescription, il est important de dire que certaines personnes ont un résidu visuel qu'elles peuvent exploiter pour suivre les programmes télévisés, sans nécessiter l'audiodescription, mais en utilisant certaines adaptations. L'AViQ intervient financièrement dans ses adaptations via l'aide matérielle individuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dufrane.

M. Dufrane (PS). - Je tiens tout simplement à remercier M. le Ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MALTRAITANCE DES AÎNÉS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la maltraitance des aînés ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, le 15 juin était la journée dédiée à la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Une journée mondiale qui permet de rappeler que ces violences concernent 15 % des plus de 75 ans en Europe.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier en Région wallonne à l'occasion de cette journée spéciale ?

Quels sont les tout derniers chiffres dont on dispose ? Je suppose que vous confirmez les chiffres donnés pour 2015 dans son rapport donné par Respect Seniors.

Où sont constatés la plupart des cas de maltraitance ? Est-ce plutôt à domicile ou en maison de repos, plutôt d'ordre psychologique que physique ?

Les chiffres sont-ils en augmentation ? Sont-ils en augmentation parce que la population vieillit et est donc plus nombreuse ou le nombre de cas de maltraitance augmente-t-il ? Toute la question est là.

Sur base de tous ces constats, la question principale est : comment adaptez-vous votre action en tant que ministre de l'Action sociale et de la Santé ? Quelle sensibilisation du public et des professionnels en institution est prévue à cet égard en Région wallonne ?

Quelles leçons tirez-vous de ce genre de constat ?

Comment les personnes âgées sont-elles informées de leurs droits face à la maltraitance ? Comment surtout toucher les seniors, alors qu'ils sont à domicile, donc plus isolés qu'en maisons de repos ?

Y a-t-il par exemple un numéro vert disponible pour ces personnes plus lointaines des maisons de repos que chez elles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'ASBL Respect Seniors, créée en 2009, publie chaque année un rapport d'activités reprenant les

différentes données chiffrées collectées par ses travailleurs, que ce soient les statistiques, les appels ou les différentes actions de l'ASBL en ce qui concerne la formation, la sensibilisation, l'accompagnement, tant au niveau des professionnels que des citoyens tels que les aînés et leurs proches.

Pour plus de précisions, je vous propose de visiter leur site, les différents rapports d'activités y sont disponibles.

L'administration enregistre également les plaintes qui lui sont transmises ; mais les chiffres, qu'ils proviennent de l'association ou de l'administration, ne sont que le reflet des situations où un acteur se manifeste.

Il est essentiel de poursuivre le travail, continuer à améliorer cette lutte contre la maltraitance par la sensibilisation. La réalisation d'actions de prévention à la maltraitance envers les aînés représente une part importante du travail des intervenants de Respect Seniors.

L'ASBL gère également un numéro vert, le 0800/30 330, comme défini par le décret du Gouvernement wallon.

De manière générale, il est important de lutter contre l'isolement des personnes âgées, par un développement et un entretien du réseau social de celles-ci, mais aussi de leur entourage proche.

La mise en place d'aides au domicile, une prise en charge par un centre de jour, par exemple, permettent d'éviter l'épuisement des familles et d'avoir un regard extérieur sur les situations à risque. Une difficulté à relever est celle de contacter les aînés, car souvent ils ne se sentent pas ou peu concernés, la maltraitance étant encore souvent un tabou.

Depuis 2009, aux alentours du 15 juin, Respect Seniors organise une activité spécifique, un congrès, tour des marchés, distribution de documentations dans les gares ou autres.

Cette année encore, Respect Seniors organise des séances d'information en divers endroits de Wallonie. Le programme est disponible sur leur site.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci Monsieur le Ministre. J'ai consulté le rapport d'activités depuis le dépôt de ma question. Il y a quand même quelques chiffres tout à fait interpellants, 70 % sont des femmes, 70 % des cas sont constatés à domicile, donc plus qu'en maison de repos ; 28 % des gens dans la plus grosse tranche ont entre 80 et 90 ans. Liège est la province la plus touchée, c'est étrange aussi, pourquoi Liège par rapport aux autres ? Vingt-trois pour cent de

maltraitance concernent un aîné qui vit seul, ce qui est étonnant aussi. Cela ne l'empêche donc pas d'avoir une vie sociale, mais c'est quand même une personne âgée sur quatre qui vit seule, qui subit une forme de maltraitance. Et 35 % des cas, ce qui est la plus grosse part aussi, sont des cas de maltraitance psychologique.

Ils ont aussi créé, sur Respect Seniors, une catégorie « mal-être » qui crée des fiches qualifiées de liaison. Tout cela ne traduit-il pas surtout un sentiment de solitude et d'isolement de ces personnes, qui est aussi une forme de maltraitance ? L'écoute réalisée par tout ce genre d'associations est tout à fait essentielle, surtout avec la population vieillissante et qui a d'autant plus besoin d'être encadrée.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AIDE
INDIVIDUELLE À L'INTÉGRATION DES
PERSONNES HANDICAPÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aide individuelle à l'intégration des personnes handicapées ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, j'ai découvert cela il y a quelques jours, suite à des problèmes chez un handicapé qui râlait sec, je dois vous l'avouer, parce qu'il n'avait plus droit à son aide.

L'arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 modifiant certaines dispositions du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'aide individuelle à l'intégration, rationalise les interventions financières accordées par l'AWIPH.

Un an après l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, est-il possible de faire une première évaluation des mesures décidées ?

Combien d'interventions ont été octroyées ?

Pensez-vous que certaines mesures devraient être adaptées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je ne sais pas quel est le cas particulier qui vous a interpellé, donc quelle est la nature de son mécontentement. Si vous voulez, on peut clarifier cela avec mon cabinet ultérieurement pour avoir une réponse

plus circonstanciée. Pour le cas d'espèce, ici, je ne pourrais vous donner une réponse que plus générale.

Les mesures budgétaires prises en matière d'aide individuelle par le biais de cet arrêté du Gouvernement wallon du 11 juin 2015 visaient à garantir la viabilité des offres de service de l'AViQ et continuaient à répondre aux besoins de personnes en situation de handicap. Les dépenses de l'agence consacrées au poste de l'aide individuelle n'ont fait que croître ces dernières années, notamment en raison du nombre de bénéficiaires en augmentation.

Il convient de souligner qu'entre 2008 et 2014, pour vous donner une idée, le budget « aide matérielle » est passé en gros de 16 millions à 32 millions d'euros. Vous vous souviendrez que ce Gouvernement a fait le choix, malgré les importantes économies auquel il est astreint, de préserver les secteurs du non-marchand, du handicap, de la politique de santé et de l'action sociale, mais nous avons pour autant, après avoir renfloué en début de mandat l'AWIPH, devenue depuis lors l'AViQ, demandé aussi à celle-ci de mieux maîtriser une série de dérapages budgétaires. Elle a fait des propositions qui ont été concertées au sein de l'agence avec toutes les parties prenantes concernées, pour aussi mieux cadrer et limiter. J'imagine que c'est une de ces mesures dont la personne a visiblement fait les frais et qui suscite son mécontentement.

Il est trop tôt, à ce stade, vu le caractère assez récent de la prise des faits de l'arrêté, de tirer des conclusions définitives sur les mesures décidées. Certaines décisions antérieures à la parution de l'arrêté, et s'inscrivant dans le long terme, sont immunisées des mesures mises en œuvre par l'arrêté du 11 juin 2015. Cela concerne, par exemple, les langes, les transcriptions braille, mais aussi l'accompagnement pédagogique pour des élèves de l'enseignement supérieur.

Il faut également préciser que le bénéficiaire a un an pour rentrer ses factures pour une aide matérielle et jusqu'à deux ans pour les factures relatives à l'adaptation du logement.

On peut cependant déjà constater que la réduction de certains montants, comme celui des lits, a eu pour conséquence une diminution des prix du secteur commercial. Si l'on prend l'exemple des lits ou des langes, il faut rappeler que l'idée est que la Wallonie intervienne à titre subsidiaire. Or, on a la possibilité d'obtenir une intervention financière fédérale pour les langes qui était trop souvent oubliée, trop peu régulièrement activée, se tournant peut-être soit par facilité, soit parce que l'on ignorait qu'elle existait au niveau fédéral, vers la Région, qui devenait quelque part intervenante de première ligne en la matière, alors que normalement elle doit intervenir à titre subsidiaire pour compléter ce que le Fédéral fait.

Autre exemple : les lits. Il y a de plus en plus de lits médicalisés mis en location par le biais des mutuelles et qui n'étaient pas nécessairement des mécanismes utilisés, demandant l'achat à proprement parler « plein pot » du lit avec intervention financière de l'AWIPH, alors qu'il y a moyen, une fois que l'on réduit, de ne plus nécessairement prendre un lit médicalisé au-delà des besoins de la personne. Il y a, dans ces cas de figure, une série de charlatans qui vendent la Rolls Royce là où la Twingo serait tout à fait suffisante.

Dans le cas d'adaptation de logements, l'intervention financière de l'AViQ est limitée au montant du devis détaillé par le bénéficiaire. On remarque que cette mesure permet de contrer une pratique largement répandue, consistant à gonfler le devis original. Comme il y avait un montant plafond en droit de tirage, la personne qui demandait uniquement à ce que l'on refasse sa porte de garage pour faciliter l'accès se retrouvait conseiller de dire : « Tant qu'à faire, ne referiez-vous pas votre cuisine, ceci et cela ? », alors qu'il n'y avait pas un besoin impérieux que ce soit le cas.

Tous ces exemples m'ont été rapportés de manière directe par les opérateurs de terrain. Une évaluation précise sera toutefois réalisée. Il est encore trop tôt pour pouvoir la lancer si l'on veut avoir un regard prospectif sur ce que devraient être les effets induits de la prise de cet arrêté.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie le ministre pour sa réponse. C'est vrai que je ne m'attendais pas à un doublement du budget entre 2008 et 2014, c'est-à-dire en six ans. L'intervention a doublé, c'est monumental.

Je me rends compte aussi que, quand on gère une matière comme vous qui dépend partiellement encore parfois du Fédéral, il est urgent qu'il y ait une clarification de ce côté-là et que l'on transfère soit vers la Région, soit vers le Fédéral. Bien évidemment que je souhaite le transfert vers Namur, le plus rapidement possible, de ces matières.

Ici, simplement, la mesure qui concernait la personne directement, c'est le passage, paraît-il, de la modification de la voiture pour handicapé de cinq à sept ans. Il paraît que ce n'est plus tous les cinq ans, mais tous les sept ans actuellement.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ACCORD DU NON-MARCHAND »**

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
MOUVEMENT DE GROGNE DU SECTEUR NON
MARCHAND »**

**QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
COLÈRE DU SECTEUR NON MARCHAND »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « l'accord du non-marchand » ;
- de M. Jeholet, sur « le mouvement de grogne du secteur non marchand » ;
- de M. Jeholet, sur « la colère du secteur non marchand ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez reçu récemment une délégation de manifestants du secteur non marchand.

Parmi les manifestants se trouvaient notamment des travailleurs et travailleuses de l'aide familiale, de maisons de repos, de centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle ou encore de services ambulatoires dédiés à la toxicomanie, à la santé mentale. Ils avaient pour demande d'entamer les négociations sur un nouvel accord pluriannuel.

Le dernier accord date de 2010. La CNE estime qu'ils avaient été relativement pauvres en acquis, je reprends leurs mots : « Entre-temps, le *tax shift* et le saut d'index ont libéré une masse budgétaire de 200 millions d'euros pour les secteurs non marchands wallons. Cette somme devrait permettre de négocier aisément un nouvel accord. Les secteurs du non-marchand sont les remparts contre une précarisation grandissante. Le problème est que les publics qui se rendent dans leurs services sont de plus en plus précarisés et que les conditions des travailleurs se détériorent aussi. Ils sont de plus en plus démunis, car ils ne sont pas suffisamment nombreux, ils prestent des heures supplémentaires, ils remplacent des collègues malades, mais ils ne peuvent pas donner la qualité qu'ils souhaiteraient à leur travail ».

Me voilà un peu le porte-parole de la CNE auprès de vous. Vous avez déjà entendu une fois ces revendications puisqu'ils sont venus vous les porter en direct.

Êtes-vous ouvert à des négociations concernant cet accord ?

Quelles solutions pouvez-vous proposer pour faire face aux difficultés croissantes des travailleurs du secteur non marchand ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet pour poser ses questions.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, M. Daele a expliqué en long et en large le sens de ma question. Je ne serai pas le porte-parole de la CNE, mais c'est clair que des militants de la CNE du secteur non marchand ont manifesté. Je ne sais pas si c'est encore eux qui manifestent aujourd'hui. Non, ce sont les étudiants, c'est festif.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est une activité organisée par la ville pour permettre aux étudiants de fêter la fin des examens, mais avec encadrement.

M. Jeholet (MR). - En fait, Monsieur le Ministre, pour faire bref, c'est vrai qu'ils ont manifesté leur inquiétude, voire leur ras-le-bol. Ils demandent d'ouvrir des négociations sur un nouvel accord pluriannuel afin d'améliorer les conditions de travail.

J'avais aussi posé la question à M. Magnette hier, mais il l'a renvoyée chez vous. Je l'avais posée chez vous aussi, bien sûr.

J'ai l'impression que vous avez répondu brutalement en disant qu'il n'était pas question de rouvrir des discussions, des négociations. Je souhaitais donc savoir ce qu'il en était, si vous alliez rouvrir les négociations ou pas, si vous comptiez débloquer des fonds pour le secteur non marchand dans l'élaboration du budget 2017, même si l'on n'y est pas encore.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, merci pour votre question qui me permet de faire le point sur le sujet.

Je vous rassure, Monsieur Jeholet, je n'ai pas répondu brutalement, ce n'est pas dans mon tempérament, mais j'ai répondu nettement, c'est-à-dire en évitant de faire croire à mes interlocuteurs des choses qu'ils n'auront pas l'occasion de voir se concrétiser.

Il n'est pas question, dans le chef du Gouvernement, pas plus que dans le vôtre, en vous écoutant, de remettre en cause d'une quelconque manière l'énorme plus-value que représente le travail réalisé par les acteurs du non-marchand. On en a besoin comme de pain et je reconnais aisément que ce sont certainement des acteurs qui ont été parmi les moins valorisés ces dernières années avec, aussi, dans les rapports de force des différents syndicats, une attention qui s'est parfois portée prioritairement sur d'autres secteurs avant celui-ci. C'est dommage parce que c'est un secteur à l'égard duquel je n'ai pas de peine à faire une réelle profession de foi, tant les prestations qu'ils réalisent sont d'une extrême importance pour notre tissu social et la cohésion sociale de la Région.

Il n'en demeure pas moins que je n'ai pas pour habitude de promettre quelque chose que je ne sais pas tenir et lorsque le Gouvernement a négocié son accord de constitution, il n'avait pas prévu de budget pour un nouvel accord sectoriel.

Ce n'est pas non plus à l'ordre du jour et c'est ce que j'ai exprimé aux délégués de la CNE, comme d'ailleurs le Gouvernement avec le ministre-président à l'époque à mes côtés et Mme Tillieux. Ici, ils étaient absents, mais leurs représentants de cabinet étaient bien présents, comme nous l'avions déjà dit lors des trois rencontres préalables que nous avions déjà eues depuis le début de cette législature avec les représentants des syndicats. Et là, il n'y avait pas que la CNE qui était présente.

Ce n'est pas que nous ne souhaitons pas soutenir, ce n'est pas que nous ne souhaitons pas entamer de concertation, c'est que pour entamer une concertation, il faut que l'on sache ce qu'il y a sur la table. Aujourd'hui, à l'heure où nous nous parlons, il n'y a pas de budget disponible dans l'escarcelle du Gouvernement wallon pour pouvoir opérer une revalorisation.

Ce que j'ai expliqué aux acteurs du non-marchand, c'est que le Gouvernement wallon est confronté à la nécessité de faire des économies en centaines de millions d'euros depuis le début de la législature, et je crains que ce ne soit pas une année très facile en 2017. Des centaines de millions d'euros d'économies, sans compter l'impact des paramètres macroéconomiques qui ont été modifiés ou du *tax shift* fédéral.

Malgré ce contexte financier défavorable, ce Gouvernement a fait le choix de ne pas faire porter l'économie à réaliser sur les secteurs du non-marchand, sur les secteurs de l'action sociale, de la santé ou du handicap en immunisant leurs moyens, ce qui implique que, dès lors, ce sont les autres secteurs qui ont proportionnellement davantage contribué à l'effort d'économie qui a été réalisé depuis le début de la législature.

Mes interlocuteurs devaient donc être conscients que, dans le contexte qui est le nôtre, où nous devons

faire des centaines de millions d'euros d'économies chaque année, le fait d'avoir ces moyens qui soient immunisés, c'est déjà en soi un effort très conséquent, signe du soutien et de la conviction forte de ce Gouvernement à l'égard des acteurs du non-marchand. Et qu'en sus, dégager des moyens pour leur offrir un nouvel accord sectoriel serait faire payer deux fois plus l'effort d'économie sur les autres secteurs.

Cela nous est difficile de pouvoir répondre à leurs demandes dès lors que leur logique est de dire que le *tax shift* fédéral offre des possibilités nouvelles à l'égard des fédérations patronales. Vous devez donc, vous Gouvernement wallon, aller ponctionner celles-ci à travers des mécanismes pour permettre qu'une partie de l'économie qui a été faite dans les structures patronales puisse servir à revaloriser du personnel, puisque les syndicats sont manifestement contrariés, et que, dans le cadre de la négociation qui s'est faite au niveau fédéral, il n'y a pas eu d'imposition de création d'emplois via le Maribel social qui accompagnait les effets bénéfiques dont pourraient jouir désormais les structures patronales.

Le Gouvernement wallon n'a toutefois pas vocation à essayer par des mécanismes tiers de se substituer à ce qu'ont pu être les termes de la négociation entre banc patronal et banc syndical, donc de pallier le fait que l'un des deux bancs, le syndical en la circonstance ici, n'ait pas obtenu dans la négociation ce qu'il aurait souhaité estimer.

Quand bien même, ils partent du principe de dire que, comme une économie est engendrée au sein du secteur non marchand par le *tax shift* fédéral, le gain ainsi réalisé doit être réinjecté pour l'emploi et pour les travailleurs.

Sauf que, disais-je à mes interlocuteurs, je comprends leur logique, mais elle est éminemment sectorielle là où le Gouvernement a une responsabilité globale sur l'ensemble du budget et qu'il y a toujours plusieurs centaines de millions d'euros qui n'ont pas encore été trouvés, et qui devront être trouvés pour l'exercice 2017.

C'était donc une vue trop courte de l'esprit de considérer qu'il y avait une sorte de recyclage automatique à devoir réaliser du côté wallon du gain réalisé par les représentants patronaux dans le secteur non marchand, suite aux mesures du *tax shift*.

Dès lors qu'il y a plusieurs centaines de millions d'euros d'économie à devoir faire, on n'a pas encore identifié – puisque les débats budgétaires n'ont pas commencé – de quelle manière ils allaient être opérés. Nous n'avons pas la capacité de pouvoir promettre qu'une enveloppe financière nouvelle est disponible pour pouvoir financer un nouvel accord sectoriel.

C'est ce discours de transparence qui leur a été tenu. Non pas pour leur être désagréable, on préfère tous être Saint-Nicolas que Père Fouettard, et on est tous conscients des besoins réels parce que leurs revendications sont légitimes, on ne remet pas celles-ci en cause évidemment. On explique simplement qu'il n'y a aujourd'hui pas d'argent disponible, qu'une vision sectorielle est une vision trop limitative de la situation à laquelle la Wallonie est confrontée, puisque c'est globalement que l'ensemble des membres du Gouvernement vont devoir trouver les solutions pour réaliser des économies structurelles dans des montants extrêmement importants. En continuant d'avoir cette ligne visant à éviter que les acteurs de la cohésion sociale, de la santé ou du handicap ne soient soumis à des réductions de dépenses, ce qui signifie déjà que c'est une manière de les immuniser dans un contexte extrêmement tendu, ce qui est une marque de confiance, de conviction et d'engagement très fort de cette majorité.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Une chose, c'est qu'il ne faut en effet pas faire de promesses que l'on ne puisse pas tenir, c'est un premier élément qui est très important. Mais je pense que le dialogue doit pouvoir se poursuivre non pas en fermant la porte complètement et en disant : « De toute façon, je suis certain, je n'ai pas d'argent et mon objectif n'est pas d'en trouver ».

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas dit que mon objectif n'était pas d'en trouver. Le jour où – et on va le plaider – il y a une enveloppe qui se dégage par le Gouvernement pour permettre un nouvel accord non marchand, on sera les premiers heureux d'entamer la concertation utile avec les acteurs de terrain, pour déterminer à quoi on affecte l'enveloppe. Néanmoins, aujourd'hui, nonobstant toute la bonne volonté que l'on peut avoir, nous n'avons pas une situation budgétaire – et on en discute suffisamment entre nous que pour ne pas faire semblant de le découvrir – qui ne nous permet pas de sortir un lapin d'un chapeau avec une enveloppe de plusieurs dizaines de millions d'euros, puisqu'ils nous ont déjà dit aussi qu'ils ne voulaient pas juste quelques millions, pour pouvoir permettre un nouvel accord, simplement.

M. Daele (Ecolo). - Ce que je dis, c'est que, en effet, la porte ne semble même pas entrouverte quoiqu'il arrive. C'est vrai que les métiers du cœur, et ce n'est pas uniquement ces dernières années, sont plus souvent choyés en mots qu'en argent. C'est quelque chose d'assez récurrent. Dans ce cas, je reprends l'ensemble du Gouvernement, donc je ne vous attaque pas vous, Monsieur le Ministre, ce sont des métiers qui, structurellement, sont moins choyés en termes de moyens, alors que ce sont pourtant des métiers difficiles, on le reconnaît tous. Tous les métiers du cœur sont des métiers qui demandent beaucoup

d'investissement personnel et l'on a assez peu de rendus en termes de salaire.

Je pense que ces métiers doivent en tout cas retenir vraiment toute notre attention. Les représentants de la CNE disaient que vous leur aviez répondu : « On a conscience des difficultés, on sait que le non-marchand est un secteur important, mais on ne bougera pas ». C'est une réponse assez claire.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'est pas ce que moi j'ai dit. C'est ce que la déléguée syndicale a répété à ses troupes et aux journalistes.

M. Daele (Ecolo). - À avoir entendu vos mots ici, on peut dire que c'est une traduction qui n'est pas tout à fait infidèle.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, mais je n'ai pas dit de manière brutale que l'on ne bougera pas. J'ai simplement expliqué qu'il y avait un contexte qui ne permettait pas de faire croire que de l'argent est disponible pour un nouvel accord dans l'état actuel des choses. Je ne demande pas mieux de pouvoir être dans une autre configuration dans les mois ou les années qui viennent, mais à la lumière des économies structurelles extrêmement importantes auxquelles la Wallonie sera confrontée, ce serait mentir que de dire que cela va être une perspective facile à rencontrer. Je comprends bien que l'interprétation qui en est faite par les représentants syndicaux, c'est de dire : « On est sourd, on ne veut rien bouger, on ne veut rien faire ». Ce n'est pas que l'on ne veut pas, c'est qu'il y a une réalité budgétaire qui est la nôtre et que l'on ne peut pas dans l'état actuel des choses.

Après, on verra ce que les discussions du budget 2017 diront.

M. Daele (Ecolo). - C'est pour cela, Monsieur le Ministre, que je vous dis en toute honnêteté intellectuelle que ce sont des métiers qui ont été mal pris en compte de tout temps. Ce n'est donc pas un message que je vous adresse, c'est un message que je nous adresse. C'est de pouvoir être très attentif à tous ces métiers si cela n'a pas été fait par le passé, mais en tout cas de garder une attention très forte pour l'avenir. Ce message, je le redis, je nous l'adresse collectivement parce que nous avons tous une responsabilité à ce niveau.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, quatre éléments de réponse. Le premier – je vous rejoins aussi, parfois il y a aussi la manière dont c'est répercuté – est que j'avais un peu l'impression que le modèle mosan de M. Magnette était mis à mal quand j'ai vu les réactions, mais vous avez donné votre interprétation aujourd'hui.

Parce que je pense qu'il faut rester dans la concertation et dans le dialogue.

Deuxième remarque : je n'ai pas l'interprétation aussi fermée de M. Daele. Je vous entends. À ce jour, il n'est pas possible, mais il y a un budget 2017, il y a un budget 2018, il y a des priorités, il y a des arbitrages. J'entends plutôt qu'aujourd'hui vous avez la correction de dire : « À l'heure d'aujourd'hui, je ne fais pas d'accord du Gouvernement pour avoir des moyens budgétaires complémentaires, mais je ferai tout dans le cadre des discussions budgétaires à venir et y compris pour 2017 ». Même si on le sait, 2017 sera un budget difficile pour tenter de convaincre votre partenaire de pouvoir consacrer des moyens supplémentaires pour le non-marchand.

Troisièmement, par rapport au Fédéral, vous avez beaucoup parlé du Fédéral. Je connais pas mal de personnes dans le non-marchand. Mais le *tax shift*, tous les mois, ils le voient dans les portefeuilles. Je partage l'avis de M. Daele, ce sont des gens qui font un boulot remarquable dans des conditions difficiles pour un salaire presque indécent, parfois, dans certaines activités.

Quatrième remarque, et là, c'est une inquiétude aussi très forte par rapport au secteur non marchand parce que l'on sait que les aides à l'emploi sont capitales pour ce secteur. L'incertitude, aujourd'hui, l'immobilisme de votre collègue, Mme Tillieux, en la matière, apporte aussi une inquiétude terrible dans le secteur non marchand. Ce n'est pas de votre compétence, mais je le répète sans arrêt et ce n'est pas des effets d'annonce par rapport au secteur marchand. Voilà deux ans que ce Gouvernement est en place, il y a des transferts de compétence importants, il y a des moyens importants, ce n'est pas normal qu'au sein de ce parlement on ne soit pas encore saisi de textes concrets par rapport à ces aides à l'emploi. Cela, c'est une forme d'inquiétude bien plus forte pour le secteur non marchand que celle de l'accord dont il est question aujourd'hui.

J'en appelle, parce que je sais que vous avez du poids dans le Gouvernement, à vraiment faire en sorte que Mme Tillieux vienne le plus rapidement possible avec la réforme des aides à l'emploi, parce que cela touche vraiment directement des tas d'emplois dans le secteur non marchand.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
AIDES À LA COMMUNAUTÉ LESBIENNE, GAY,
BI, TRANSEXUELLE, INTERSEXUELLE OU
QUEER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à la communauté lesbienne, gay, bi, transsexuelle, intersexuelle ou queer ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie, nombreux étaient les politiciens qui ont manifesté leur soutien et leur encouragement afin de promouvoir le choix libre de chacune et chacun de son orientation sexuelle. C'est une bonne chose. Cela l'est aussi de s'interroger sur la situation actuelle et les aspects liés à l'homophobie. Par contre, ne parlons pas d'une phobie, mais plutôt d'une discrimination, de harcèlement ou même de haine.

Personnellement, j'aimerais me concentrer sur les actes au lieu des paroles par cette question : je sais que la Région wallonne s'engage dans le combat contre la discrimination LGBTIQ. Pouvez-vous m'indiquer le bilan que nous pouvons en tirer ?

Envisagez-vous de renforcer les moyens dans les années à venir ou pensez-vous que la Région wallonne s'engage suffisamment ?

En Province de Liège, il y a actuellement deux Maisons arc-en-ciel ; vu le nombre d'habitants, 1 100 000 habitants environ, il est également possible d'avoir quatre antennes décentralisées. Pouvez-vous m'indiquer le rôle de ces antennes et en quoi leurs missions diffèrent des maisons ?

Ne pensez-vous pas que ce serait favorable qu'un point de rencontre LGBTIQ existe aussi en région germanophone, afin d'éviter que les personnes qui les fréquentent se rendent dans nos pays voisins à cause de la langue parlée ?

La Région wallonne serait-elle prête à contribuer, partiellement peut-être, pour la création d'un point de rencontre LGBTIQ en Communauté germanophone ?

Actuellement une ASBL s'est créée sous le nom Keep calm, it's just a kiss. Celle-ci aimerait avoir un point de rencontre.

Y a-t-il d'autres demandes actuellement ? Comment vous positionnez-vous vis-à-vis ces demandes ?

Voyez-vous d'autres projets à entreprendre afin de lutter contre la discrimination LGBTIQ ? Lesquels ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la Wallonie lutte activement contre les discriminations envers les personnes LGBTIQ, en s'appuyant sur deux législations : le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, d'une part, et le décret du 11 avril 2014 relatif à l'aide aux personnes LGBTIQ, complété par son arrêté d'exécution du 13 mai 2015, d'autre part.

Afin de traiter les cas de discrimination visés par la première législation, la Wallonie finance un Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour 66 000 euros, via un protocole de collaboration, ainsi que le Centre interfédéral pour l'égalité des chances Unia pour 590 400 euros, via un accord de coopération interfédéral.

La deuxième législation vise à reconnaître la Fédération des Maisons arc-en-ciel et à agréer sept Maisons arc-en-ciel et 12 antennes sur le territoire wallon, qui ont pour missions de pour lutter contre les discriminations et de promouvoir l'égalité des chances. Les moyens affectés à ce dispositif pourront s'élever, in fine, à 374 000 euros par an alors que les moyens actuellement dévolus en crédits facultatifs à ce secteur ont atteint de 180 000 euros à 220 000 euros selon les années, entre 2012 et 2015. On a maintenant un cadre qui permettra un meilleur financement qu'antérieurement.

À l'heure actuelle, la Fédération des Maisons arc-en-ciel a été reconnue et deux Maisons arc-en-ciel ont été agréées à Liège et au Luxembourg. D'autres dossiers sont en cours de traitement. Concernant les antennes, leur finalité est de permettre aux Maisons arc-en-ciel de couvrir au maximum le territoire wallon en leur permettant d'organiser des permanences décentralisées.

Concernant la Communauté germanophone, j'attire votre attention sur le fait que le décret du 11 avril 2014 règle, en application de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 128, § 1er, de celle-ci, à savoir une matière de la Communauté française. La Région wallonne n'est donc pas compétente en l'espèce pour le territoire germanophone. Vous devrez vous tourner vers le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Enfin, concernant les autres projets à mener, le choix de la Wallonie a été, via le décret du 11 avril 2014, de laisser la plus grande autonomie en la matière aux Maisons arc-en-ciel, mais la Wallonie continue à développer d'autres initiatives. Elle a, par exemple,

participé à la campagne « Et toi, t'es casé ? », menée par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour sensibiliser les jeunes de 16 à 25 ans à l'homophobie et à la transphobie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Vous avez tiré le bilan impressionnant en ce qui concerne les moyens qui sont utilisés pour ce but. Par contre, vous n'avez pas dit si vous souhaitez renforcer des moyens encore ou si vous pensez que l'on s'engage suffisamment actuellement.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai déjà renforcé puisque je l'ai fait passer maintenant à 374 000 euros, alors qu'ils étaient aux alentours des 200 000 euros antérieurement.

Mme Baltus-Möres (MR). - Oui, mais ils ne sont toujours pas utilisés intégralement, c'est bien cela ? Oui. Il y a donc encore un certain dépôt des moyens qui n'est pas encore utilisé à l'heure actuelle. Cela me semble intéressant en tout cas.

Je constate quand même que pour une antenne en Région germanophone, vu que l'on parle par province, je ne vois pas vraiment pourquoi on doit séparer ici cette compétence. Vous êtes le ministre de l'Égalité des chances de tous les gens qui habitent sur le territoire de la Région wallonne, mais ici...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous êtes généreuse dans votre analyse, Madame Baltus-Möres, mais je suis au regret de vous annoncer que c'est simplement l'application de l'État fédéral tel qu'on le connaît et je ne suis pas sûr qu'en Communauté germanophone ils apprécieraient d'ailleurs que j'aie mené des politiques sur leur territoire, qui sont pourtant de leur compétence. Ils ont généralement plutôt tendance à rappeler quelles sont leurs prérogatives. Je vous explique simplement que, même si je peux trouver généreuse votre idée, ce n'est pas de mon ressort et il faut donc que le Gouvernement actuellement en place à la Communauté germanophone soit peut-être sensibilisé par les courriers que vous ne manquerez pas de lui adresser.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je vois juste que les Maisons arc-en-ciel sont financées par des cofinancements très développés et c'est dommage que l'on ne trouve pas une solution ensemble avec la Communauté germanophone et la Région wallonne, vu que cette compétence de l'égalité des chances... Jusque maintenant, je pensais toujours, si l'on parle, par exemple, de l'égalité des femmes et des hommes, de toutes les femmes et de tous les hommes, mais maintenant vous allez me dire : « Ah non, cela concerne

seulement les gens francophones », même si c'est une Région. C'est vraiment une explication très dangereuse, oserais-je dire, et je ne pense pas que ce décret, si c'est un décret de la Région wallonne, a le droit de discriminer une partie de la population sur le territoire.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai l'impression que vous découvrez le droit constitutionnel belge, Madame. Les communautés sont compétentes pour les matières personnalisables. Vous ne devez donc pas être très surprise que, s'agissant de questions liées aux personnes, ce soit effectivement du ressort de la Communauté germanophone. Je ne vais pas vous faire un cours de droit, ce n'est pas l'objectif, c'est juste la situation.

Ce n'est pas parce qu'il y a aussi une ministre fédérale qui s'occupe d'une série de dispositions sur les égalités hommes-femmes ou autres que, pour autant, elle est compétente pour se substituer à la Communauté germanophone dans la mise en œuvre d'une série de politiques du ressort duquel elle est compétente.

Moi, c'est la même chose, je n'ai rien contre le principe et je suis même ouvert, si la Communauté germanophone en fait la demande, à ce qu'il y ait des discussions entre Communauté germanophone et Région wallonne. Je dois juste faire le constat qu'à la lumière de la constitution, ce n'est pas une prérogative qui me revient et cela ne veut pas dire que je cherche pour autant à discriminer les LGBT qui sont sur le territoire wallon.

Mme Baltus-Möres (MR). - En effet, nous sommes sur la même longueur d'onde sur ce point. C'est juste une chose qui m'interpelle si vous êtes le ministre de l'Égalité des chances, cela doit être pour tous les citoyens de notre territoire ; avec territoire, je parle ici bien évidemment de la Région wallonne. On dit toujours que les germanophones ne doivent pas s'isoler, ne doivent pas se retirer, et ici, on dit non pour cette compétence ; on fait quand même une différence.

Comme je l'ai expliqué, je vois un certain problème. Vous êtes le ministre de l'Égalité des chances au niveau de la Région wallonne et c'est quand même bizarre qu'ici vous disiez que c'est juste pour les personnes francophones. C'est un problème.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous n'y êtes pas du tout et je pense que vous voyez un problème où il n'y en a pas. Je suis effectivement en charge de l'Égalité des chances pour tous les Wallons et les Wallonnes, mais sur votre question du financement de ce genre de mécanisme, ce n'est pas parce que je suis le ministre que, pour autant, je peux m'asseoir sur la Constitution. Elle existe. Si la Communauté germanophone veut demain retirer sa compétence et la confier à la Wallonie, on l'examinera avec plaisir. Mais

je ne suis pas certain que ce soit les tonalités généralement du Gouvernement germanophone actuel.

Mme Baltus-Möres (MR). - Tout cela serait juste si le décret du 11 avril 2014 était un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais non, il s'agit de décret de la Région wallonne ici et on dit : « Ah non, c'est seulement pour les francophones » même si c'est un décret de la Région wallonne.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Baltus-Möres, depuis deux ans que vous êtes députée, vous votez tous les mois des décrets qui sont de la Région wallonne, mais pour lesquels vous ne pouvez pas prendre part au vote étant donné qu'ils ne visent pas la Communauté germanophone. Il n'y a rien de nouveau dans cela.

Mme Baltus-Möres (MR). - S'ils sont liés à des compétences comme l'enseignement, par exemple, où c'est clair que c'est une compétence de la Communauté germanophone, là c'est clair, mais ici, pour l'égalité des chances, pour moi, je ne savais pas que c'était une compétence dont la Communauté germanophone a la tutelle seule. C'est cela la différence, Monsieur le Ministre. Il ne faut pas mêler tout et je pense que j'ai bien compris les grandes structures de notre pays, mais quand même, il y a un petit problème ici. Je ne veux pas faire une histoire de cela, c'était juste une question s'il y a la possibilité de soutenir aussi une petite antenne comme c'est prévu dans le décret, mais pas pour la Communauté germanophone.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Defrang-Firket, sur « l'intérêt des entreprises pour le Trilogiport » ;
- M. Fourny, sur « l'évaluation des campagnes de prévention de l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWSR) » ;
- M. Fourny, sur « le projet de train pendulaire Bruxelles-Luxembourg » ;
- M. Dister, sur « la détection du taux de radon dans les implantations du Service public de Wallonie et des organismes d'intérêt public wallons » ;
- M. Dister, sur « la pollution par le radon » ;
- M. Destrebecq, sur « la réforme du système de rimes pour les médecins de certaines zones wallonnes » ;
- Mme Defrang-Firket, sur « le virus Zika » ;
- Mme Vandorpe, sur « la hausse inquiétante des diabétiques » ;
- Mme Trotta, sur « la réforme du secteur des maisons de repos » ;
- Mme Bonni, sur « le secteur non marchand en Wallonie » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 27 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
Mme Jenny Baltus-Môres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Anthony Dufrane, PS
Mme Véronique Durenne, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Isabelle Moinnet, cdH
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Ruddy Warnier, PTB-GO !

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|-----------|---|
| APA | allocation pour l'aide aux personnes âgées |
| APE | aides à la promotion de l'emploi |
| ASBL | Association Sans But Lucratif |
| AViQ | Agence pour une Vie de Qualité |
| AWIPH | Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées |
| AWSR | Agence wallonne pour la Sécurité routière |
| BAP | budget d'assistance personnelle |
| BIM-OMNIO | bénéficiaire de l'intervention majorée-octroi de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité |
| CESW | Conseil économique et social de Wallonie |
| CHR | Centre Hospitalier Régional |
| CHU | Centre Hospitalo-Universitaire/Centre Hospitalier Universitaire |
| CNE | Centrale nationale des Employés |
| Cocom | Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| CWASS | Conseil wallon de l'action sociale et de la santé |
| DGO1 | Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments |
| DGO2 | Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques |
| DGO3 | Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| GPS | Global Positioning System |
| GRACQ | Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité |
| KCE | Centre fédéral d'expertise des soins de santé |
| LGBTIQ | lesbien, gay, bisexuel, transgenre, intersexe ou queer |
| MENA | mineur étranger non accompagné |
| MR-MRS | maison de repos et maison de repos et de soins |
| MRPA | maison de repos pour personnes âgées |
| OIP | organismes d'intérêt public |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| ONA | Œuvre Nationale des Aveugles |
| PEREX | le centre de trafic de la Région wallonne |
| RAVeL | Réseau Autonome Voie Lente |
| RdR | Réduction des Risques |
| RML | Réseau Multidisciplinaire Local |
| ROI | règlement d'ordre intérieur |
| RTBF | Radio-Télévision belge de la Communauté française |
| SAJ | Service d'aide à la jeunesse |
| SEC | Système européen de comptes économiques intégrés |
| SEC 2010 | nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux |
| SNCB | Société nationale des Chemins de fer belges |
| SOFICO | Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures |
| SPF | services publics fédéraux |
| SPW | Service public de Wallonie |
| T.E.C. | Transport en Commun |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |
| Unia | Centre interfédéral pour l'égalité des chances |